

REPUBLIQUE DU TCHAD



***PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
AFICAINE (PDDAA)***



***PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT
DU SECTEUR RURAL DU TCHAD
PNISR
2016 – 2022***

Version finale
FEVRIER 2016

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES FIGURES	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME EXECUTIF	vii
1 INTRODUCTION ET ORIGINE DU PNISR.....	1
1.1. LE PROCESSUS PDDAA AU TCHAD.....	1
1.2. LE PACTE PDDAA ET LA METHODOLOGIE DE FORMULATION DU PNISR	1
1.3. L'ARRIMAGE DU PDDAA AU PROCESSUS NATIONAL DE PLANIFICATION	2
1.4. LES LIENS AVEC LES PILIERS DU PDDAA.....	3
1.5. L'ARRIMAGE DU PNISR DANS LES PROCESSUS REGIONAUX.....	4
2 CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR RURAL	5
2.1 LE CADRE PHYSIQUE	5
2.2 LE CADRE POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE	6
2.3 LES DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES.....	7
2.4 LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL.....	8
2.5 LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	9
2.6 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR	11 14
2.7 LA STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX.....	13 13
2.8 LES AUTRES ACTEURS CLES DU SECTEUR RURAL	13 13
2.9 LES CONTRAINTES MAJEURES ET LES GRANDS DEFIS A RELEVER	15 15
3 CHAMP COUVERT ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE	1717
3.1 LE CHAMP COUVERT PAR LE PNISR	17 17
3.2 LES TENDANCES POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	18 18
3.3 LE BESOIN D'UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	18 18
3.4 LES SCENARIOS POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE	19 19
3.5. LES ENSEIGNEMENTS DE LA REVUE DES STRATEGIES DE PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES.....	20
3.6 LES ENSEIGNEMENTS DE LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES DU SECTEUR AGRICOLE	22
3.7 LES PREVISIONS DE CROISSANCE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR RURAL	22
3.8 LE CHOIX D'UNE OPTION STRATEGIQUE POUR LE PNISR.....	22
4 JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNISR.....	23
4.1 JUSTIFICATION	23
4.2 OBJECTIFS	24
4.3 CADRE DE RESULTATS.....	24
4.4 APPROCHE STRATEGIQUE	26
5 DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PNISR.....	28
5.1 GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	32



5.2	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS DU SECTEUR RURAL	3535
5.3	DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRO-SYLVO-PASTORALES, HALIEUTIQUES ET FAUNIQES	3838
5.4	SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, GENRE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX.....	46
5.5	RECHERCHE, ADOPTION ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES, ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES	50
6.	SYNERGIE ENTRE PROGRAMMES.....	59
7.	COUTS ET BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT.....	60
7.1	ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN OEUVRE DU PNISR	60
7.2	INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS	62
7.3	EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS).....	65
7.4	COHERENCE AVEC LES NIVEAUX ACTUELS DE DEPENSES ET REALISME DES PREVISIONS	67
8.	IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	69
8.1	IMPACTS ECONOMIQUES, ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	69
8.2	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	73
8.3	IMPACTS SOCIAUX.....	74
9	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	74
10.	PROCESSUS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	77
11	MECANISMES DE MISE EN OEUVRE.....	79
11.1	LE ROLE DES ACTEURS.....	79
11.2	LES MECANISMES DE MISE EN OEUVRE	79
11.3	LES MECANISMES DE PILOTAGE ET DE CONCERTATION.....	81
11.4	MODALITES ET MECANISMES DE FINANCEMENT	82
12	DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION.....	84
12.1	LE DISPOSITIF AU NIVEAU STRATEGIQUE	85
12.2	LE DISPOSITIF AU NIVEAU OPERATIONNEL	85
12.3	INTEGRATION DU DISPOSITIF SECTORIEL DANS UNE DYNAMIQUE NATIONALE ET REGIONALE	85
13	ANNEXES.....	87
13.1	OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR FILIERE ET VALORISATION DES PRODUCTIONS	87
13.2	CHIFFRAGE DETAILLE DES COUTS (en FCFA) DU PNISR 2016 - 2022	94
13.3	FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS ET PROGRAMMES DES MINISTRES DU DEVELOPPEMENT RURAL	101
13.4	PROJECTION DES FINANCEMENTS INTERIEURS PAR PROGRAMME DU PNISR ...	106
13.5	DEFINITION DES RESPONSABILITES.....	107
13.6	PACTE PDDAA DU TCHAD	117



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Concordance entre les axes prioritaires du PNISR et les piliers du PDDAA.....	3
Tableau 2 : Production céréalière moyenne sur les dix dernières années	10
Tableau 3 : Cadre de résultats du PNISR du Tchad.....	25
Tableau 4 : Structure détaillée du PNISR.....	28
Tableau 5 : Objectifs de rendement (en kg/ha) et de production (en tonnes) pour les filières végétales	39
Tableau 6 : Objectifs de production pour les filières animales	41
Tableau 7 : Objectifs de production (en tonnes) pour les filières halieutiques	42
Tableau 8 : Coûts détaillés en milliards de FCFA du PNISR 2016 - 2022	61
Tableau 9 : Répartition des financements extérieurs acquis par programme (en milliards de FCFA).....	63
Tableau 10 : Estimation des financements cumulés du budget intérieur(en milliards de FCFA).....	65
Tableau 11 : Répartition des gaps en financement du PNISR (en Milliards de FCFA).....	66
Tableau 12 : Evolution des taux d'exécution du budget alloué au secteur rural de 2006 à 2012.....	67
Tableau 113 : Estimation des marges brutes pour les principales spéculations.....	72
Productions brutes cumulées totales et additionnelles (en tonnes) et valeurs cumulées totales et additionnelles (en milliards de FCFA).....	Erreur ! Signet non défini. 55
Tableau 14 : Couverture des besoins de la population à l'horizon 2022	74
Tableau 15 : Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation.....	75

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Positionnement du PNISR au sein du processus national de planification	3
Figure 2 : Principales zones agro-climatiques du Tchad	6
Figure 3 : Carte de la distribution géographique de la sécurité alimentaire au Tchad.....	10
Figure 4 : Répartition des coûts de mise en œuvre du PNISR par programme	61
Figure 5 : Répartition du volume de financement des projets par tutelle administrative et par programme du PNISR	64
Figure 6 : Répartition du budget national 2013 entre les principaux ministères du secteur rural	64
Figure 7 : Projection de la contribution du budget de l'Etat au financement du PNISR.....	65
Figure 8 : Répartition des financements acquis et des gaps de financement sur la période 2016 - 2022	67
Figure 9 : Schéma d'opérationnalisation du PNISR à travers les Programmes et Projets.....	80
Figure 10 : Chaines de planification, de programmation et de budgétisation.....	81
Figure 11 : Positionnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique du PNISR.....	83
Figure 12 : Schéma du dispositif de suivi évaluation global orienté vers les résultats.....	83



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACF	Accord Cadre de Financement
ADC	Association pour la Défense des Droits des Consommateurs
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANER	Agence Nationale des Energies Renouvelables
ANIE	Agence Nationale d'Investissement et d'Exportation
ANLA	Agence Nationale de lutte Antiacridienne
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
APROCA	Association des Producteurs Africains de Coton
ATNOR	Agence Tchadienne de Normalisation
BAD	Banque Africaine de Développement
BET	Borkou Ennedi Tibesti
BID	Banque Islamique de Développement
CASAGC	Comité d'Action de Sécurité Alimentaire et de Gestion des Crises
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCIAMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CECOQDA	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CILONG	Cellule d'Information et de Liaison des Organisations Non Gouvernementales
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNCPRT	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
CNNTA	Centre National de Nutrition et de Technologie Alimentaire
CNPT	Conseil National du Patronat du Tchad
CONFIFET	Confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage au Tchad
CPSSR	Cellule Permanente Chargée du Suivi du Secteur Rural
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DA	Direction de l'Artisanat
DAEP	Direction d'Approvisionnement en Eau Potable
DAFD	Direction des Affaires Foncières et du Domaine
DAS	Direction des Affaires Sociales
DC	Direction du Commerce
DCC	Direction du Cadastre et de la Cartographie
DCDH	Direction de la Connaissance du Domaine Hydraulique
DCS	Direction des Cantines Scolaires
DEAFPR	Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale
DEEDD	Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable
DEELCPN	Direction de l'Evaluation Environnementale et de la Lutte Contre les Pollutions et Nuisances
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DEPS	Direction des Etudes, de la Planification et du Suivi
DER	Direction de l'Equipement Rural
DESPA	Direction des Etudes, des Statistiques, de la Programmation et des Archives
DFLCD	Direction des Forêts et de la Lutte Contre la Désertification



DFRVZ	Direction de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DGBC	Direction Générale des Bâtiments Civils
DGD	Direction Générale de la Décentralisation
DGEP	Direction Générale de l'Economie et du Plan
DGHE	Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Energie
DGPAF	Direction Générale de la Production Agricole et de la Formation
DGR	Direction du Génie Rural
DGGRHA	Direction Générale du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
DHA	Direction de l'Hydraulique Agricole
DHAI	Direction de l'Habitat, de l'Architecture et de l'Ingénierie
DHP	Direction de l'Hydraulique Pastorale
DHV	Direction de l'Hydraulique Villageoise
DI	Direction de l'Industrie
DLC	Direction de la Législation et du Contentieux
DLCC	Direction de la Lutte contre le Changement Climatique
DMC	Direction des Micro-Crédit
DMF	Direction de la Micro Finance
DPA	Direction des Productions Animales (MDPPA)
DPA	Direction des Pêches et de l'aquaculture (MERH)
DPME/PMI	Direction des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
DPNRFC	Direction des Parcs Nationaux, des Réserves, des Faunes et de Chasse
DPSA	Direction de la Production et des Statistiques Agricoles
DPVC	Direction des Protections des Végétaux et du Conditionnement
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRST	Direction de la Recherche Scientifique et Technique
DSP	Direction du Secteur Privé
DSSP	Direction de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DU	Direction de l'Urbanisme
EMF	Etablissement de Micro Finance
ENATE	Ecole Nationale des Techniciens d'Elevage
EPM	Equipe Pays Multisectorielle
ETA	Ecole Technique d'Agriculture
FAO	Food and Agriculture Organisation
FDMR	Forum de Développement du Monde Rural
FONAJ	Front National d'Appui à la Jeunesse
FSE	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IG	Inspection Générale
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IREC	Institut des Recherches en Elevage pour le Développement
ITRAD	Institut Tchadien des Recherches Agronomiques pour le Développement
LNAE	Laboratoire National des Analyses Environnementales
MAI	Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation
MASSNF	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDPPA	Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales
MEPCI	Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération Internationale



MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
MESRS	Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MHUR	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
MIT	Ministère des Infrastructures et du Transport
MSP	Ministère de la Santé Publique
MUHAFD	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Affaires Foncières et du Domaine
NEPAD	New Partnership for African Development
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques
ONAPE	Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR	Office National de Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONVT	Ordre National des Vétérinaires du Tchad
OP	Organisation Paysanne
OTT	Office Tchadien du Tourisme
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PQDAT	Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad
PNISR	Plan National d'Investissement du Secteur Rural
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée aux Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD	Réduction des Emissions des gaz à effet de serre, Déforestation, Dégradation
RGPH2	Recensement Général de la Population et de l'Habitat deuxième édition
SA	Sécurité Alimentaire
SAF	Service Administratif et financier
SAKSS	Strategic Analysis Knowledge Support System
SAP	Système d'Alerte Précoce
SC, OSC	Société Civile, Organisation de la Société Civile
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SEGOR	Suivi Evaluation Globale Orienté vers les Résultats
SNRA	Système National de la Recherche Agronomique
SODELAC	Société de Développement du Lac
SR	Secteur Rural
RESAKSS	Regional Strategic Analysis Knowledge Support System
UA	Union Africaine



RESUME EXECUTIF

LE CONTEXTE SECTORIEL

Le secteur rural tchadien dispose d'un large éventail de potentialités pour l'accroissement durable du niveau de la production et pour la réduction de la pauvreté. Néanmoins, le Pays connaît une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle préoccupante. Les causes principales en sont les aléas climatiques, la baisse de la fertilité des sols, le faible niveau d'équipement des exploitations, la faible rentabilité des filières et la difficulté d'accès aux financements.

Les principaux enjeux et défis pour le Gouvernement du Tchad sont de pouvoir mettre en valeur l'important potentiel agro-sylvo-pastoral pour résorber le déficit en produits vivriers et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelon national.

La mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) intervient dans un contexte particulier marqué par l'élaboration en 2011 d'un Plan stratégique du Tchad à l'horizon 2025 et l'organisation du Forum sur le Développement du Monde Rural (FDMR) en janvier 2012. Les actes du FDMR ont défini cinq axes stratégiques pour le secteur rural :

- l'indépendance alimentaire durable du pays ;
- l'amélioration du niveau de vie de la population rurale ;
- la modernisation de l'agriculture et de l'élevage pour un développement durable ;
- la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural dans le secteur agricole et pastorale et dans les industries de transformation ; et
- la gouvernance, la prévention des conflits et le financement du monde rural.

Un Plan National de Développement (PND 2013 - 2015) a été adopté également en avril 2013. Ce document intègre les enjeux du Forum sur le développement du monde rural et constitue la référence de l'ensemble des actions de développement au Tchad.

LE PROCESSUS PDDAA AU TCHAD

Le lancement officiel du processus a eu lieu en octobre 2011 mais le démarrage effectif des activités de concertation de l'ensemble des acteurs du secteur du développement rural s'est essentiellement déroulé au cours de l'année 2013. Un accent particulier a été mis sur la complémentarité et l'harmonisation des processus de planification stratégiques en cours et le PDDAA s'est intégré dans un exercice de planification nationale unique, dans lequel le futur Plan National d'Investissement du Secteur Rural ¹(PNISR 2016-2022) joue le rôle de cadre stratégique de coordination et de planification de l'ensemble des interventions dans le secteur rural.

Une étape importante a été franchie le 16 décembre 2013, avec la signature du **Pacte PDDAA** par le Gouvernement, la CEEAC, le NEPAD, les organisations des producteurs, le secteur privé, les organisations de la société civile et par le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) au nom des Partenaires Technique et Financiers. Ce Pacte traduit un engagement commun d'œuvrer pour porter les performances du secteur agricole à la hauteur des potentialités du pays avec *une croissance agricole d'au moins 6 % à l'horizon 2022*.

Le PNISR est défini comme étant l'unique cadre stratégique de coordination et de planification sectorielle pour le développement rural sur la période 2016 – 2022. Il fédère l'ensemble des projets et programmes du secteur rural en termes stratégiques d'opérationnalisation, de budgétisation, de coordination et de pilotage des

¹ Le terme secteur rural couvre les sous-secteurs Agriculture, Elevage, Environnement/Adaptation aux changements climatiques et Ressources Halieutiques, Eau, Hygiène et Assainissement ainsi que les aspects transversaux : Nutrition, Genre, Aménagement et Gestion durable de l'espace rural, Infrastructures rurales et Equipements, Energie renouvelable. Il rejoint ainsi la déclaration de Cotonou du 2 au 4 mai 2013 sur le développement rural en Afrique.



actions. Il se positionne clairement au sein du processus national de planification stratégique comme une interface entre le PND et les Plans et Programmes thématiques des ministères du secteur du développement rural.

LES OBJECTIFS ET PRIORITES DU PNISR

Le Plan National d'Investissement pour le Secteur Rural a pour objectif global de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.

Afin de répondre aux grands défis du secteur et couvrir les domaines prioritaires, le PNISR s'est assigné cinq objectifs spécifiques :

- 1) Promouvoir un développement durable du monde rural à travers l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux, une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques.
- 2) Développer les infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terres et en eau et l'amélioration de l'accès aux marchés, aux matériels, aux équipements et aux financements.
- 3) Développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques pour apporter plus de valeur ajoutée aux produits tchadiens et les rendre plus compétitifs.
- 4) Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production et renforcer la résilience des ménages ruraux.
- 5) Créer les conditions favorables au développement du secteur rural en améliorant la Gouvernance et en renforçant la recherche, la formation, la vulgarisation et une participation effective de l'ensemble des acteurs.

Les cinq domaines thématiques prioritaires du secteur rural sont développés dans le PNISR à travers trois programmes opérationnels, un programme transversal et un programme support.

L'APPROCHE STRATEGIQUE

L'approche stratégique se base sur:

- La participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, un recentrage de l'Etat dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Le partenariat public-privé pour le développement d'un Dialogue Public-Privé et comme mode de financement des investissements dans le secteur rural,
- Le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises,
- L'appui au développement des chaînes de valeurs/ chaînes d'approvisionnement, avec une priorité aux interventions initiées par le secteur privé et orienté vers le marché,
- L'amélioration du potentiel agricole, pastoral et halieutique,
- Le développement des infrastructures commerciales visant à améliorer le lien entre les producteurs et le marché, la qualité des produits et à réduire les coûts et les délais de commercialisation
- L'appui à la mise en place de mécanismes durables de fourniture de biens et services agricoles, impliquant fortement le secteur privé,



- La prise en compte des questions transversales comme l'accès au crédit rural, la sécurisation foncière, le renforcement institutionnel des acteurs publics, privés et de la société civile, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la recherche et le conseil-agricole,
- L'intégration des principes clés de la dimension genre, environnementale et sociale est essentielle pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources du pays.

LES COUTS DE MISE EN OEUVRE

Parmi les scénarios de croissance étudiées, le PNISR fait donc le choix d'une croissance du secteur rural d'au moins 6 %, afin de soutenir la croissance économique du Pays et de se rapprocher des objectifs de réduction de la pauvreté (OMD1) de manière accélérée.

Le coût total du PNISR pour la période 2016 - 2022 a ainsi été estimé à 2431,744 milliards de FCFA. Les besoins totaux additionnels de financement s'élèvent à plus de 342 ;917. milliards de FCFA et représentent 14 % du coût global du PNISR. Les besoins de financement sont essentiellement concentrés dans le programme relatif aux infrastructures et équipements (grands investissements structurants) mais également dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le coût total de plus de 2.431,744 milliards de FCFA peut paraître important, néanmoins, s'il est réparti sur la population totale (16 millions d'habitants à l'horizon 2022), il ne représente que 151.984 francs CFA par habitant soit 21.712 FCFA par personne et par an. Le volume total de financement additionnel correspond à 21.432 FCFA par personne sur la période considérée et seulement 3062FCFA par habitant et par an.

LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des actions prévues par le PNISR relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes, sous programmes et composantes. La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs doit porter entre autres sur les activités non exclusives de l'Etat qui sont partagées avec des opérateurs privés notamment la vulgarisation/conseil agricole, la formation professionnelle, la recherche et la structuration des organisations professionnelles agricoles. Les opérateurs privés du secteur rural, seront pleinement responsabilisés dans leurs rôles d'opérateurs économiques ou d'acteurs du mouvement associatif pour un meilleur développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques du secteur rural.

Sur le plan opérationnel, dans un contexte d'insuffisance des ressources et face à l'accroissement des besoins, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité. Cette harmonisation pourra être obtenue par l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNISR. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire du pays. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être analogues à ceux mentionnés dans le PNISR de manière à pouvoir identifier la contribution spécifique de chaque projet aux objectifs sectoriels.

Par ailleurs, sur le plan budgétaire, la planification à long terme réalisée dans le PNISR générera une programmation budgétaire à moyen terme (Cadre de Dépenses à Moyen Terme - CDMT) et la budgétisation annuelle devant être inscrite dans la Loi des Finances soumise à l'approbation du Parlement. Aussi, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale renforcera et améliorera la procédure actuelle de Planification Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (chaîne PPBS), en harmonie avec les Directives de la CEMAC.



LES MODALITES DE FINANCEMENT

Dans un premier temps, l'alignement sur les priorités nationales telles que définies dans le PNISR doit primer sur l'alignement sur les procédures nationales; la principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNISR sera donc une approche projet. La gestion des financements entrant dans le cadre de programmes et projets pourra rester spécifique aux procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre et des objectifs poursuivis sera systématiquement développée. Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager des appuis budgétaires.

LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR RURAL

Le dispositif de coordination du PNISR, et par conséquent de l'ensemble du secteur agricole et rural, s'articule autour d'un Comité de Pilotage (CP) appuyé par son Comité Technique (CT). Le Comité de Pilotage assure la coordination et le suivi stratégique du secteur rural. Le CP est présidé par le Ministre en charge du Plan et est composé des Ministres impliqués dans le PNISR, des représentants du secteur privé, des organisations des producteurs, des organisations de la société civile, des ONG, du Parlement et du Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP) et du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers. D'autres institutions telles que la Présidence de la République, la Primature, le Conseil Economique, Social et Culturel, sont aussi représentées.

Pour la bonne exécution de ses missions, le Comité de Pilotage disposera d'un Comité Technique (CT) qui sera chargé de la préparation des réunions du Comité de Pilotage et d'organiser la revue annuelle du PNISR. Le Comité Technique est composé des Secrétaires Généraux des ministères impliqués et placé sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture. Les SG des ministères en charge des autres sous-secteurs assureront la vice-présidence. Les autres membres du CT seront désignés par les organisations représentatives du secteur privé, des organisations des producteurs, des organisations de la société civile, des ONG et des PTF. Le CP sera doté d'un Secrétariat Technique (ST) qui sera composé d'une équipe restreinte d'experts multisectoriels.

La gestion axée sur les résultats constitue un défi majeur. Le dispositif de Suivi Evaluation Global Orienté vers les Résultats a pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur rural et d'informer les autorités nationales, les acteurs non étatiques et les partenaires au développement des mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre des interventions dans le secteur. Pour éviter une dispersion des efforts, le dispositif institutionnel de suivi évaluation est bâti sur les dispositifs nationaux existants. Il est basé sur une approche inclusive des acteurs et comprend deux niveaux distincts :

- Le niveau stratégique qui suit et évalue le cadre de planification stratégique rural (PNISR) et mesure la performance des budgets ministériels du secteur rural.
- Le niveau opérationnel qui assure le suivi et l'évaluation des performances des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain.

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution des performances du secteur rural dans son ensemble.

L'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation global orienté vers les résultats se fera de manière progressive sur plusieurs années. Elle est directement liée à l'opérationnalisation effective des chaînes PPBS dans les ministères sectoriels et nécessitera un renforcement coordonné des capacités des différentes structures sur le long terme.



1 INTRODUCTION ET ORIGINE DU PNISR

1.1. LE PROCESSUS PDDAA AU TCHAD

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), les Etats membres se sont engagés à (i) atteindre progressivement un seuil d'allocation de 10% du budget national au développement du secteur agricole, en vue d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an (ii) réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025

A l'échelle du continent africain, les Communautés Economiques Régionales ont été désignées par l'Union Africaine pour accompagner et coordonner la mise en œuvre du PDDAA au niveau des Etats membres et c'est donc la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui a été mandatée pour accompagner le Tchad. Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement du Tchad avait élaboré avec l'appui de la FAO en 2005 le Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) et un portefeuille de Profils de Projets d'Investissement Bancables. Ces efforts se poursuivent et transparaissent dans les investissements massifs que le Gouvernement ne cesse de consentir dans le secteur rural.

En septembre 2011 une lettre d'engagement du Gouvernement signée par le Ministre de l'Agriculture et de l'irrigation (MAI) consacre l'adhésion du pays à la nouvelle conception du processus PDDAA qui s'inscrit dans la vision 2025 du Gouvernement et le Plan National de Développement (PND).

L'atelier de lancement effectif du PDDAA au Tchad a eu lieu le 17 octobre 2011 sans connaître de progression notable et sans adhésion forte des parties prenantes au départ. Les activités ont été relancées avec la désignation d'un nouveau Point Focal National (PFN) du PDDAA en septembre 2012, l'installation effective de l'Equipe Pays Multisectorielle (EPM) ainsi que l'adoption d'un plan de renforcement des capacités en juin 2013. Au cours du dernier trimestre de l'année 2013, le processus de concertation de l'ensemble des partenaires techniques et des autres acteurs du secteur du développement rural s'est poursuivi.

Le processus PDDAA a été une opportunité de mettre en cohérence et de valoriser les différents processus de planification stratégiques pour (i) mieux prendre en compte la participation des acteurs du monde rural (Organisations paysannes, secteur privé, Organisations de la Société Civile) aux choix stratégiques et opérationnels définis dans le PND ; (ii) donner un fondement économique aux objectifs stratégiques et programmes d'actions prioritaires ; et (iii) arriver à des consensus sur les modalités de mise en œuvre.

1.2. LE PACTE PDDAA ET LA METHODOLOGIE DE FORMULATION DU PNISR

A la suite du lancement du processus en 2011, un groupe d'experts nationaux a procédé à une revue générale des documents de stratégie et de politique du secteur rural et à l'élaboration des brèves. Un accent particulier a été mis sur la complémentarité et l'harmonisation de cette phase documentaire avec les autres études en cours, notamment l'élaboration du PND et du PNSA, les études de l'IFPRI (Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires) sur les scénarios de taux de croissance économique et la revue des dépenses publiques par la Banque Mondiale.

Il a alors été décidé d'inscrire le PDDAA dans un exercice de planification nationale unique, dans lequel le futur Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) devra jouer le rôle de cadre stratégique de coordination et de planification du secteur rural. Après une série d'ateliers et de concertations avec les différents partenaires, cette phase pré-pacte a conduit à la rédaction du Pacte PDDAA.



Le Processus PDDAA a franchi une étape importante, le 16 décembre 2013, avec la signature du Pacte PDDAA par le Gouvernement du Tchad, la CEEAC, le NEPAD, les organisations des producteurs, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques financiers. Le Pacte permet d'officialiser les engagements de toutes les parties prenantes en faveur du secteur rural et de promouvoir une mobilisation significative d'investissements à travers la formulation et la mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR).

La phase post Pacte a démarré en janvier 2014 avec la constitution d'un secrétariat technique élargi multi-acteurs (composé des représentants des ministères techniques, des OP, de la SC et du privé) pour travailler sur les cinq programmes et composantes spécifiques du PNISR avec l'appui d'un consultant international et de cinq consultants nationaux. Un atelier de démarrage de la formulation du PNISR a été tenu en janvier 2014 et les travaux se sont poursuivis par la suite avec une série d'ateliers participatifs, qui ont abouti en avril 2014, à la rédaction d'une première version provisoire soumise à l'appréciation de l'Equipe Pays Multisectorielle et des PTF.

Par la suite, les différentes observations de l'ensemble des parties prenantes ont été intégrées dans les versions successives du document, conformément à la feuille de route détaillée prévoyant la validation nationale en mai 2014 et l'organisation de la réunion d'affaires (Business meeting) en octobre 2014, dans le prolongement de la Table ronde du PND/PNSA de juin 2014.

Le PNISR est le fruit d'un long processus participatif, avec l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires au développement, soutenu par l'ensemble des Ministères impliqués et par une expertise nationale et internationale, sous la supervision générale du Point Focal National et de l'Equipe Pays Multisectorielle.

1.3. L'ARRIMAGE DU PDDAA AU PROCESSUS NATIONAL DE PLANIFICATION

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural s'inscrit dans la droite ligne de la vision du Gouvernement qui est de faire du pays une puissance émergente à l'horizon 2025. Cette vision, qui a été réaffirmée lors du Forum national sur le développement du monde rural, cadre parfaitement également avec les engagements internationaux du pays, notamment le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le PNISR se positionne clairement au sein du processus national de planification stratégique comme une interface entre le PND et les Plans et Stratégies des ministères du secteur du développement rural (voir figure 1), notamment:

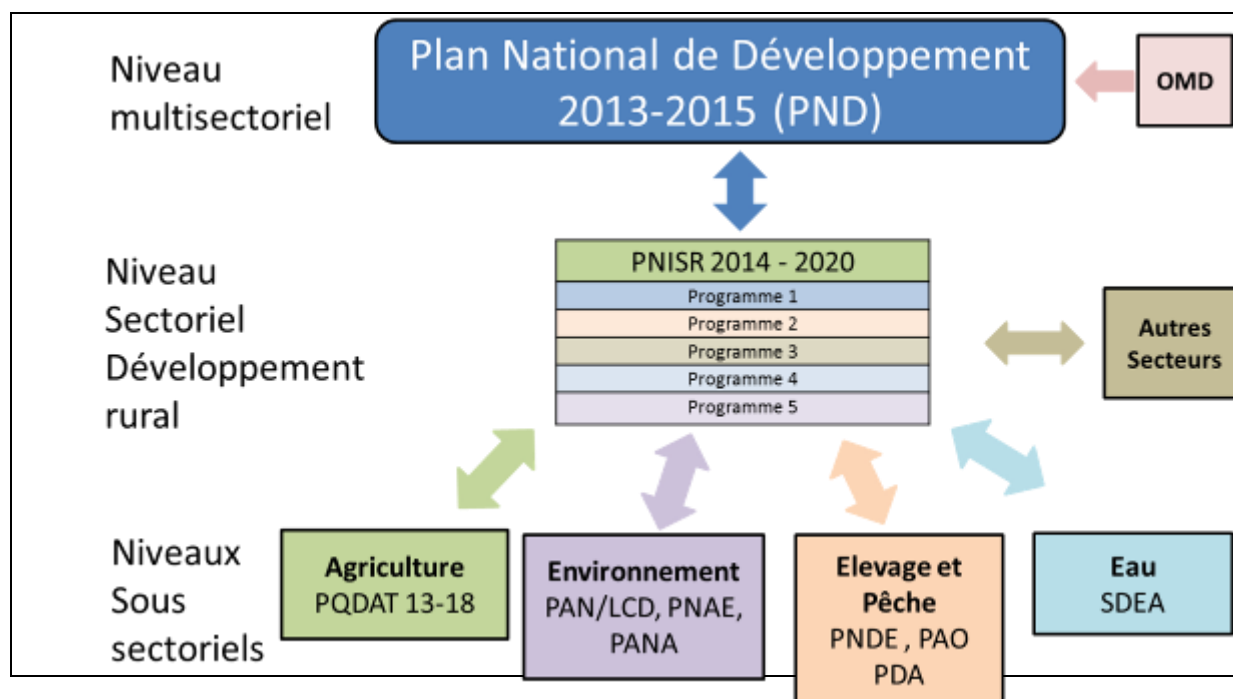
- la *Lettre de Politique Sectorielle de Développement Rural (2002)*,
- le *Plan d'intervention pour le Développement Rural (PIDR 2001)*
- le *Plan Quinquennal pour le Développement de l'Agriculture au Tchad (PQDAT 2013-2018)*,
- le *Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2010-2017)*,
- le *Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA 2003-2020)*,
- le *Schéma Directeur de développement de la Pêche et d'Aquaculture*,
- la *Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB 2010)* et
- le *Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques*.

Le PNISR n'est pas un plan figé mais une interface sectorielle évolutive qui assure la transition entre les orientations du Plan National de développement (PND) et les Plans d'action sectoriels et sous sectoriels qui sont actualisés régulièrement.



Bâti sur la base des Plans stratégiques validés par les départements techniques, le PNISR inclut également les aspects transversaux relatifs à la nutrition, au genre ainsi que les besoins spécifiques non couverts des Organisations des Producteurs, des Acteurs non Etatiques et du secteur privé.

Figure 1 : Positionnement du PNISR au sein du processus national de planification

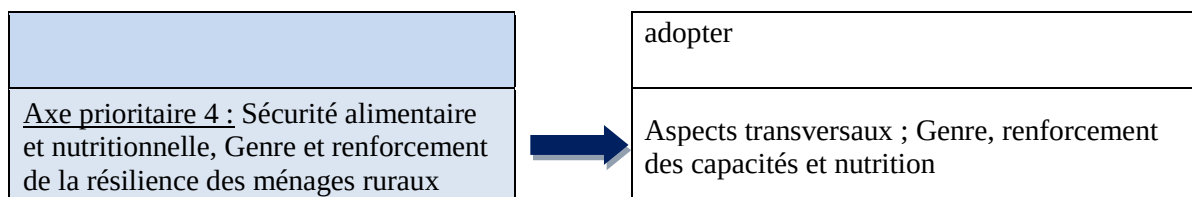


1.4. LES LIENS AVEC LES PILIERS DU PDDAA

Le PNISR en tant que cadre stratégique de coordination et de planification du secteur rural s'inscrit dans la droite ligne des piliers du PDDAA (voir tableau 1).

Tableau 24 : Concordance entre les axes prioritaires du PNISR et les piliers du PDDAA

Axes prioritaires du PNISR	Piliers du PDDAA
<u>Axe prioritaire 1:</u> Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques	<u>Pilier 1 :</u> Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau
<u>Axe prioritaire 2:</u> Développement des infrastructures et renforcement des équipements du secteur rural	<u>Pilier 2 :</u> Améliorer l'accès aux marchés à travers des infrastructures rurales améliorées et des interventions liées au commerce
<u>Axe prioritaire 3:</u> Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	<u>Pilier 3:</u> Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim à travers la région, en augmentant la productivité des petits producteurs et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires
<u>Axe prioritaire 5:</u> Recherche/diffusion des technologies et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	<u>Pilier 4 :</u> Améliorer la recherche agricole et les systèmes de diffusion de nouvelles technologies appropriées, et augmenter l'appui aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour les



1.5. L'INTEGRATION DU PNISR DANS LES PROCESSUS REGIONAUX

Le processus PDDAA du Tchad s'appuie sur la Politique Agricole Commune (PAC) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016 – 2022) du Tchad, dans ses objectifs et dans ses priorités, est en adéquation avec le document du PND, les piliers du PDDAA et les thématiques prises en compte par le Programme Régional d'Investissements pour l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de l'Afrique Centrale. Ce dernier est structuré autour de quatre objectifs :

- *Objectif Spécifique 1:* Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, pour réduire le déficit agroalimentaire régional et améliorer les revenus des producteurs ;
- *Objectif Spécifique 2:* Développer des stratégies de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- *Objectif Spécifique 3:* Promouvoir un environnement global favorable au développement agricole régional ;
- *Objectif Spécifique 4:* Favoriser l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Le PNISR intègre également les thématiques en cours dans la sous-région telles que : (i) la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au sahel, (ii) le concept d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et (iii) la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers la gestion durable des ressources naturelles, la conservation des forêts et l'augmentation du stock carbone au niveau des plantations forestières (processus REDD+).



2 CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR RURAL

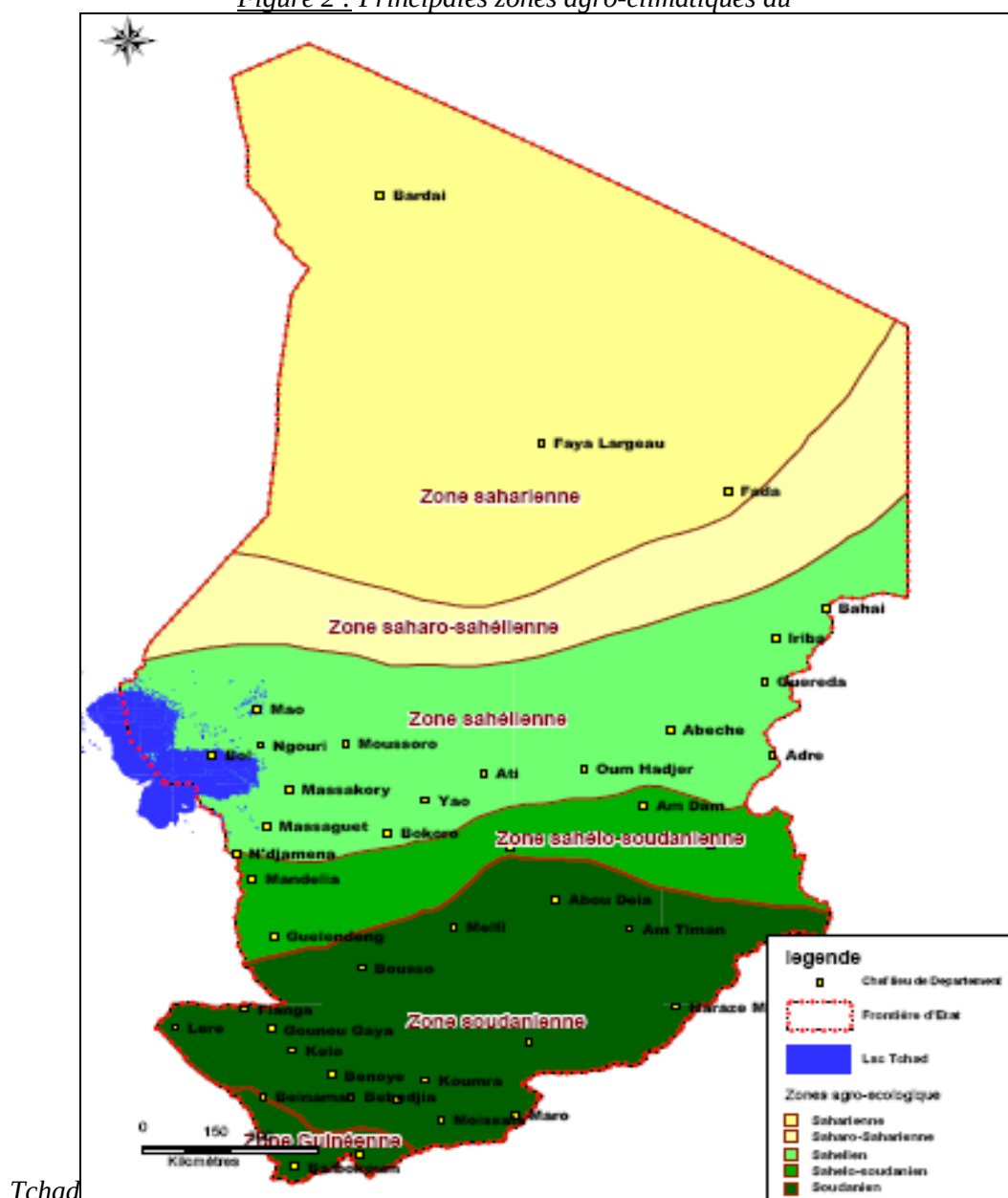
2.1 LE CADRE PHYSIQUE

Le Tchad, pays enclavé de l'Afrique centrale d'une superficie de 1 284 000 km², est divisé en trois grandes zones agro-climatiques et leur transition avec une répartition variée des ressources naturelles (figure 2).

La **zone saharienne** (47% de la superficie du pays) est caractérisée par une pluviométrie inférieure à 100 mm et un système oasien complexe associant production de dattes, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camelin transhumant. La **zone sahélienne** (43% de la superficie du pays) reçoit entre 300 et 600 mm/an. C'est une zone d'élevage par excellence, cependant l'agriculture y est largement pratiquée. La **zone soudanienne** (10% de la superficie du pays) bénéficie d'une pluviométrie supérieure à 600 mm par an. Elle est caractérisée par des systèmes de production diversifiés, associant les cultures vivrières et la culture du coton à un élevage de petits ruminants, bovins, porcins et volailles.



Figure 2 : Principales zones agro-climatiques du



Source : TCHAD-PNUD, 2002, Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement 2003-2020 du Tchad

2.2 LE CADRE POLITIQUE ET LA GOUVERNANCE

Après les différentes crises que le pays a connues, en particulier les événements de février 2008 qui ont failli ébranler les institutions de la République, la perspective d'une paix retrouvée a permis de notables progrès en matière de gouvernance économique et politique. L'environnement des affaires, qui constitue un déterminant non négligeable de l'investissement, s'améliore progressivement avec la création de l'Agence Nationale d'Investissements et d'Exportation (ANIE) et la mise en œuvre de mesures de facilitation des affaires au Tchad.

Sur le plan social, malgré les recettes générées par l'exploitation du pétrole, le Tchad demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'extrême pauvreté touchait encore 47% de la population tchadienne en 2011. L'économie ne crée pas suffisamment d'emplois pour résorber le chômage, ce qui favorise le développement d'un secteur informel faiblement encadré et peu soutenu par l'Etat.



Qu'il s'agisse de l'indice de participation citoyenne et de respect des droits de l'homme, de l'indice de sécurité et de souveraineté du droit, de l'indice du droit humain et de l'indice de développement économique durable, les performances du pays appellent encore des efforts conséquents. Ainsi la gouvernance reste un défi majeur à surmonter pour créer les bases d'une économie croissante et compétitive et réduire la mauvaise perception dans l'opinion, qui affecte négativement le risque-pays et les désirs d'investissements au Tchad.

En matière de gestion des finances publiques, l'utilisation répétée de procédures de dépenses d'urgence a entraîné des dépassements budgétaires. Les subventions aux entreprises publiques se sont fortement accrues et leur cadre réglementaire doit encore être amélioré.

2.3 LES DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

2.3.1. Les données économiques.

Selon le Fonds Monétaire international (FMI), La croissance économique est sur une trajectoire de reprise. De -0,7% en 2011, elle est passée à 7,8% en 2012, à 4,1% en 2013 et atteindrait 13,6%² en 2014 selon les prévisions. L'amélioration du budget dépendra non seulement d'une évolution favorable des cours sur le marché pétrolier mais aussi de la capacité du Gouvernement à maîtriser les dépenses publiques, à accroître les ressources hors pétrole et préserver les équilibres extérieurs.

L'exploitation du pétrole (entre 2004-2005) a entraîné un quasi doublement du Produit Intérieur Brut (PIB) qui est passé de 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005. Le PIB pétrolier représente sur la période 2003-2009 en moyenne 36% du PIB, contre 21% pour les secteurs d'agriculture et de l'élevage, 13% pour le commerce et 29% pour l'ensemble des autres secteurs.

Le taux d'inflation s'est établi à 0,4% à fin 2013 contre 7,7% en 2012. Cette décélération résulte principalement de la bonne campagne agricole enregistrée en 2012 qui a induit une baisse substantielle du prix des produits alimentaires. Le ratio de la dette publique au PIB a connu une amélioration. Il est passé de 25,8% en 2011 à 23,1% en 2013 et s'établirait à 21,2% en 2014, selon les prévisions de la Direction des Etudes et de la Prévision du Ministère des Finances et du Budget.

La situation du secteur financier s'est améliorée depuis la mission de 2011 du Programme d'évaluation du secteur financier, grâce à la recapitalisation des banques publiques, à la forte croissance de plusieurs banques privées et à des innovations technologiques telles que la banque mobile. Néanmoins, l'accès du secteur privé aux services financiers est encore difficile et la forte exposition du système bancaire à l'État représente un risque non négligeable.

Le secteur primaire (agriculture et élevage) a été le moteur de la croissance du PIB non pétrolier, avec une croissance annuelle moyenne de 4%. Le secteur rural contribue de manière globale pour environ 40% au PIB et occupe 80% de la population. Il contribue également au niveau des recettes d'exportations hors pétrole, pour 45%, pour le coton fibre, 25% pour les productions animales, 7% pour la gomme arabique et 3% pour la pêche.

2.3.2. Les données démographiques.

La population tchadienne est estimée à **12,3 millions en 2013³** dont plus de la moitié de femmes. La densité moyenne de la population est 9,5 habitants par km² avec de fortes disparités sur le territoire national. La grande majorité de cette population (80%) est constituée de ruraux vivant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de petit commerce et de l'artisanat. Avec un taux d'accroissement démographique de 3,5% par an, le Tchad comptera près de 16 millions d'habitants en 2025. Par ailleurs un Tchadien, sur deux a moins de 15 ans et deux Tchadiens sur trois ont moins de

² Direction des Etudes et de la Prévision/Ministère des Finances et du Budget

³ Source INSEED et RGPH2, 2009



25 ans. Sur cette base, il faut s'attendre à un doublement du nombre de jeunes en quête d'emploi tous les 20 ans. Quant à l'espérance de vie, elle est de 49 ans pour les femmes et 47 ans pour les hommes.

Les femmes assurent environ 75% de la production. De ce fait, elles occupent une place prépondérante dans le développement du secteur rural, notamment dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts sont en cours pour leur meilleure prise en compte dans les politiques et stratégies de développement.

2.4 LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL

Le Tchad dispose d'un potentiel considérable pour assurer une production conséquente afin de répondre aux besoins de sa population, avec:

- **39 millions d'hectares cultivables** (soit 30% du territoire), dont 19 millions d'hectares de terres arables. Les terres arables se répartissent entre 13,3 millions d'hectares défrichés propres à l'agriculture et 5,6 millions d'hectares potentiellement irrigables. Les superficies facilement irrigables sont de 435 000 ha dont 100 000 ha dans le BET;
- **84 millions d'hectares de pâturages naturels** qui alimentent un cheptel de plus de 20 millions de ruminants et 23,3 millions d'hectares de formations forestières naturelles qui abritent une faune encore abondante et variée ; le tout constitue un important patrimoine pour la biodiversité ;
- **22,4 millions d'hectares d'aires protégées** et **7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques** en année de pluviométrie normale, avec une très grande variété d'espèce de poisson ;
- **20 milliards de mètres cube d'eau souterraine** renouvelable annuellement et des aquifères exploitables estimées entre 260 et 550 milliards de mètres cube.

Avant l'ère pétrolière (juillet 2003), 80% des exportations relevaient du secteur rural et plus précisément de quatre produits: coton, gomme, arabique, bétail, cuirs et peaux et. Actuellement, l'économie du Tchad, comme celle de la plupart des pays sahéliens continue de reposer, pour une large part, sur le secteur rural avec ses sous-secteurs clés: l'agriculture, l'élevage, les ressources halieutiques, l'environnement et l'eau.

Le **sous-secteur agriculture** occupe plus de 73% de la population et sa contribution à la formation du produit intérieur brut s'élevait à 18% en 2011. La production agricole joue un rôle central dans la sécurité alimentaire et la croissance économique par la fourniture des matières premières aux industries agroalimentaires du pays. La majeure partie de la production provient des petites exploitations familiales de 2 à 5 ha pour les cultures pluviales, et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères. Des efforts importants sont réalisés depuis quelques années, avec le développement des aménagements hydro-agricoles aussi bien publics que privés et l'utilisation des semences améliorées, des engrais et le développement de la mécanisation. Les principales cultures vivrières sont le mil, le sorgho, le béré-béré, le maïs, le riz et les productions maraîchères. Les cultures de rente sont le coton, la canne à sucre, l'arachide et le sésame. Dans le domaine agricole, les cultures irriguées sont de l'ordre de 43 000 ha.

En 2010, le **sous-secteur de l'élevage** représentait 30% des exportations du Tchad. L'élevage participe pour 18% à la formation du PIB national et pour 39% au PIB du secteur rural en 2011. Il occupe 40% de la population rurale, notamment les femmes et les jeunes qui sont fortement impliqués dans l'élevage des espèces à cycle court. Le sous-secteur joue un rôle important dans l'alimentation des populations (fourniture d'œufs, de lait et de viande) et dans l'agriculture (apport de fumier et de force de traction) et dans la génération de devises (exportation du bétail vif et des cuirs et peaux). Le système d'élevage extensif utilise très peu d'intrants et constitue le mode de production dominant. A côté de ce système, il existe un système d'élevage semi-intensif qui connaît un développement



croissant en milieu péri urbain, à travers les filières avicoles, laitières et l'embouche bovine, ovine et porcine.

Le **sous-secteur des ressources halieutiques** revêt également une grande importance. La pêche contribue à l'économie nationale à hauteur de 4,5% du PIB et constitue une activité rémunératrice pour près de 171 000 pêcheurs dont 17 000 professionnels et 154 000 agro-pêcheurs avec une production estimée à 80 000 tonnes par an (DPA, 2006). Cependant l'activité demeure artisanale et est confrontée à de nombreuses menaces, au premier rang desquelles les pratiques non conventionnelles de la pêche. La pisciculture pourrait être une opportunité dans les zones rizicoles ainsi que dans les retenues d'eaux existantes. C'est ainsi que le Tchad a décidé de miser sur le développement de l'aquaculture commerciale pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique durable. Depuis 2012, un « Plan de Développement de l'Aquaculture au Tchad » a été conçu à cet effet. L'objectif de ce plan est d'assurer le développement durable d'une aquaculture commerciale et rentable. Celui-ci devrait être également capable d'évoluer dans un environnement qui promeut l'accès aux intrants, l'esprit d'entrepreneuriat et la professionnalisation de la filière.

Le **sous-secteur de l'environnement** couvre l'exploitation des ressources forestières et fauniques. Le palmier dattier, la gomme arabique, le karité et le néré génèrent des ressources qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et en particulier des femmes. La gomme arabique, qui représente 7% du PIB, constitue le quatrième produit d'exportation après le pétrole, le bétail et le coton. La faune sauvage, bien qu'ayant fortement régressé, reste encore abondante et variée. Elle constitue un important patrimoine pour la biodiversité qu'il faut protéger.

Dans le **sous-secteur de l'eau**, le Tchad dispose d'importantes ressources en eaux souterraines et en eau de surface. Le volume annuel varie entre 263 et 455 milliards de m³ avec une recharge de 26 milliards/an (SDEA, 2002). Le Tchad a réalisé des progrès importants en termes d'accès à l'eau potable au cours de ces dernières années. Le taux d'accès est passé de 23% en 2000 à 44,7% en 2010. Par ailleurs, un vaste programme de maillage des points d'eau pour l'hydraulique pastorale a été entrepris, visant à la mise en place de 4 000 points supplémentaires.

2.5 LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

L'insécurité alimentaire perdure chez les populations rurales et les couches sociales les plus démunies des grandes agglomérations. L'Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurelle de 2009 (EVST) fait ressortir que plusieurs variables ont une influence directe sur le niveau d'insécurité alimentaire, notamment : (i) la pauvreté, (ii) les sources des aliments consommés, (iii) la région de résidence, (iv) le caractère déficitaire de la production céréalière du ménage, (v) le nombre de membres du ménage exerçant une activité génératrice de revenus; (vi) la pratique de l'agriculture, (vii) les groupes de moyens d'existence; (viii) la stratégie de survie, (ix) le niveau d'éducation du chef de ménage.

Selon l'enquête menée avec l'appui du PAM en 2011 sur l'insécurité alimentaire, environ 29,5 % des ménages de la population enquêtée sont en insécurité alimentaire sévère, 21,1% en insécurité alimentaire modérée et 48,8% en sécurité alimentaire. La répartition géographique montre que la situation est plus critique dans le Kanem où 46,3% et 20,0% des ménages sont respectivement en insécurité alimentaire sévère et modérée et ensuite dans le Bahr El Ghazal avec 40,5% et 22,4% des ménages respectivement en insécurité alimentaire sévère et modérée (voir figure 3).

REPARTITION DES MENAGES PAR CLASSE D'INSECURITE ALIMENTAIRE GLOBALE - Nov 2013

Légende

- (50 - 85%) Elevé
- (30 - 49.9%) Moyen
- (15 - 29.9%) Faible
- (Moins de 15%) Très faible
- Zone non couverte

Données par région (pourcentages) :

- Wadi Kire: 64%
- Quaddai: 36%
- Sila: 25%
- Salamat: 28%
- Guera: 43%
- Barh El Gazal: 37%
- Batha: 30%
- Kanem: 39%
- Lac: 23%
- Chari Baguirmi: 4%
- Ndjamena: 4%
- Mayo Kebbi Est: 7%
- Tandjilé: 17%
- Moyen Chari: 4%
- Mandoul: 11%
- Logone Oriental: 23%
- Logone Occidental: 23%
- Mayo Kebbi Ouest: 7%
- Wadi Lamis: 4%

Les productions végétales, animales et halieutiques nationales ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins des populations. La production céréalière moyenne sur les dix dernières années connaît un déficit moyen de 20% comme le montre le tableau 2.

	Production brute	Pertes et semences	Production nette	Consommation	Ecart
2003-2004	1 617 339	279 800	1 337 539	1 385 700	- 48 161
2004-2005	1 212 905	209 832	1 003 073	1 431 747	- 428 674
2005-2006	1.743 609	301 644	1 441 965	1 479 129	- 37 164
2006-2007	1 991 122	344 464	1 646 658	1 258 101	388 557
2007-2008	1 972 035	341 162	1 630 873	1 578 393	52 480
2008-2009	1 778 825	307 736	1 471 089	1 755 339	-284 250
2009-2010	1 575 117	272 495	1 302 622	1 818 531	- 515 909
2010-2011	3 247 583	561 831	2 685 752	1 883 992	801 760
2011-2012	1 657 182	286 692	1 370 490	1 951 823	-581 333
2012-2013	3 161 244	546 895	2 614 349	2 022 088	- 592 261
2013-2014	2 622 364	453 668	2 168 696	2 094 883	- 73 813

Norme de consommation : 159 kg/personne/an



La situation est aggravée par le fait que les capacités de stockage et de conservation ne répondent que très partiellement aux besoins, tant au niveau des ménages qu'au niveau national. Face à un taux de croissance très élevé de la population (3,5%), la faible productivité et l'instabilité des productions soumettent régulièrement les producteurs ruraux les plus pauvres à l'insécurité alimentaire. La crise alimentaire mondiale de 2008 est venue exacerber le caractère pernicieux de l'insécurité alimentaire qui touche la majorité des ménages et surtout les populations vulnérables, mais qui affecte aussi l'économie tchadienne.

Pour pallier cette situation d'insécurité alimentaire, le Gouvernement avec l'appui technique et financier de ses partenaires a initié en 2005, le *Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)* qui est un programme interministériel et multisectoriel dont la mise en œuvre doit concourir à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et du Sommet mondial de l'alimentation visant à assurer une alimentation suffisante et de qualité pour tous.

La malnutrition est un problème endémique au Tchad. Entre 2000 et 2010, le taux d'insuffisance pondérale globale est passé de 28% à 30%, la malnutrition chronique globale de 28% à 39% et la malnutrition aiguë globale de 14,6% à plus de 16% (MICS 2000 et 2010). Un enfant sur cinq naît avec un petit poids (moins de 2,5 kg) et seulement 3,3% des femmes pratiquent l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois (MICS, 2010).

Les résultats de l'enquête nutritionnelle (SMART 2014) montrent que le taux de Malnutrition aiguë globale (MAG) est supérieur à quinze pourcent (seuil d'urgence) dans dix départements de la zone sahélienne. De plus, dans douze autres départements, le taux de la MAG est supérieur à dix pourcent. Ces résultats confirment une situation nutritionnelle précaire, notamment dans la zone sahélienne du pays

La situation nutritionnelle du Tchad se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. Au niveau national, la prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% au Tchad, ce qui signifie qu'une personne sur trois ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé, et mener une activité physique légère.

Selon l'EVST 2009, la prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En moyenne, plus de 35% des enfants en milieu rural contre 23,6% en milieu urbain souffrent de malnutrition chronique globale; la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 17% en milieu rural et de 10% en milieu urbain.

C'est dans ce contexte que dans un élan d'harmonie avec sa vision stratégique « Tchad, pays émergent en 2025 » le Gouvernement de la République du Tchad s'est engagé à faire du développement de la Nutrition et de l'Alimentation une priorité nationale pour contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations, en particulier les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes et allaitantes, personnes âgées).

2.6 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR

Au niveau institutionnel⁴, la gestion du secteur rural est assurée par quatre départements ministériels :

- 1) Le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI) : comprenant une Inspection générale, un Secrétariat Général, deux Directions générales (Direction générale de génie rural et de l'hydraulique agricole/DGGRHA et Direction générale de la production agricole et de la

⁴ Le remaniement ministériel du 23 août 2015 a réorganisé les domaines constitutifs du secteur rural en quatre départements : le Ministère de l'Agriculture (MA), le Ministère de l'Elevage (ME), le Ministère de l'Hydraulique pastorale et villageoise (MHPV) et le Ministère de l'Environnement et de la pêche (MEP). Celui du 26 décembre n'a pas apporté de changement dans la configuration des Ministères clés du PNISR



formation/DGPAF) et cinq directions techniques: (i) la Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC), (ii) la Direction de l'enseignement agricole, la formation et la promotion rurale (DEAFPR), (iii) la Direction des études, programmes et projet (DEPP), (iv) la Direction du génie rural et de l'hydraulique agricole (DGRHA) et (v) la Direction de la production et des statistiques agricoles (DPSA). Le MAI assure également la tutelle de quatre organismes publics : l'Office National du Développement Rural (ONDR), la Société de Développement du Lac (SODELAC), l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) et l'Institut Tchadien de Recherche Agricole pour le Développement (ITRAD) et l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA). Il est représenté au niveau régional par des délégations qui assurent la coordination des services déconcentrés.

La vulgarisation agricole est assurée par l'ONDR et ses démembrements sur l'ensemble du pays, sauf dans la région du Lac Tchad, où elle est conduite par la SODELAC. Ces deux organismes s'occupent de toutes les activités de développement rural (formation, organisation et encadrement des producteurs).

La recherche agronomique est assurée par l'ITRAD qui a pour missions principales la mise en œuvre de la politique nationale de recherche agronomique, la réalisation des programmes de recherche agricole et forestière, la production et la diffusion des semences de base. L'ITRAD dispose de trois stations et de six fermes de recherche où il conduit les activités de recherche et de multiplication des semences et plants.

Le Comité National du CILSS (Comité permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) assure la coordination de l'ensemble des activités de cette organisation sous régionale, notamment l'Alliance Globale pour Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

- 2) Le Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales (MDPPA) compte une Inspection générale, un Secrétariat Général, deux Directions générales, et huit Directions techniques: (i) la Direction des services vétérinaires, (ii) la Direction de l'organisation pastorale et de la formation des éleveurs, (iii) la Direction de la sécurisation des systèmes pastoraux, (iv) la Direction de la production animale; (v) la Direction des études, des statistiques, de la programmation et des archives, (vi) la Direction des ressources humaines et de la formation, (vii) la Direction de la formation, de la recherche vétérinaire et zootechnique et (viii) la Direction de la communication et de l'information. Des délégations régionales et leurs démembrements assurent les services administratifs et techniques de proximité.

La recherche zootechnique et vétérinaire est assurée par l'Institut de Recherches en Elevage pour le Développement (IREDE). Ses principales activités sont la production de vaccins, la recherche vétérinaire et zootechnique, le contrôle et les analyses en matière de technologie alimentaire. Le Centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires (CECOQDA) est chargé du contrôle de qualité microbiologique et physicochimique des denrées alimentaires.

- 3) Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) comprend, en plus de l'Inspection générale, du Secrétariat Général et deux Directions générales, neuf directions techniques: (i) la Direction des forêts et de la lutte contre la désertification, (ii) la Direction des parcs nationaux, réserves de faune et de la chasse, (iii) la Direction des pêches et de l'aquaculture, (iv) la Direction des évaluations environnementales et de la lutte contre les pollutions et les nuisances, (v) la Direction de l'éducation environnementale et du développement durable, (vi) la Direction de la lutte contre les changements climatiques, (vii) la Direction de la législation et du contentieux, (viii) la Direction des ressources humaines et (ix) la Direction des études, de la planification et du suivi. Des délégations régionales assurent l'action de proximité du Ministère. Les quatre organismes sous tutelles sont (i) le Fonds spécial en faveur de l'environnement, (ii) l'Agence nationale pour la grande muraille verte, (iii) l'Agence pour l'énergie domestique et l'environnement et (iv) le Comité technique national de suivi et contrôle.
- 4) Le Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale (MHUR) comprend, au niveau central, une inspection générale, un Secrétariat Général, une Direction des finances et des ressources



humaines (DFRH) et six directions techniques: (i) la Direction de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement, (ii) la Direction de l'hydraulique pastorale, (iii) la Direction de l'hydraulique villageoise, (iv) la Direction de la connaissance et de la réglementation sur l'eau ; (v) la Direction du suivi de l'exploitation des ouvrages hydrauliques (DSEOH) et (vi) la Direction des ressources en eau et de la météorologie (DREM). Au niveau régional dix délégations sont présentes dans les 23 régions mais regroupées selon l'espace géographique.

Enfin, par arrêté du Premier Ministre n° 027/PM/2003 du 25 septembre 2003, il a été institué un mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural. Ce mécanisme de suivi a pour objet de (i) piloter les programmes d'action pour le secteur rural, (ii) assurer le renforcement et la continuité du processus de programmation et de suivi/évaluation, (iii) créer et renforcer les synergies entre les différentes structures et intervenants dans le secteur rural et (iv) veiller à l'implication des ONG et Associations, des syndicats, des opérateurs privés, des représentants des producteurs, des communautés rurales et des partenaires au développement dans la programmation et le suivi des interventions.

2.7 LA STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX

Le monde rural tchadien est caractérisé par l'existence de nombreuses formes de groupements, surtout en zone soudanienne. La structuration du monde rural avait déjà été initiée avant les indépendances africaines avec pour objectif principal de *promouvoir le mouvement coopératif*. Les premières structures (Sociétés Indigènes de Prévoyance puis Sociétés Africaines de Prévoyance) vont progressivement évoluer tout en gardant les mêmes fonctions essentielles. A l'heure actuelle, l'Office National de Développement Rural (ONDR), créé après les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR), a pour but de pourvoir les paysans en intrants et en matériels agricoles, de les encadrer et les organiser.

Par ailleurs, une autre dynamique de responsabilisation des producteurs à la base a été enclenchée dès les années 1980 pour soutenir les efforts des fonctionnaires et autres acteurs en charge de l'appui aux sous-secteurs agriculture et élevage. C'est dans ce contexte que les organisations des producteurs ont pu mettre en place en 2005 le **Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad** (CNCPR). Cette structure faîtière des organisations des producteurs regroupe 56 000 Organisations des Producteurs Ruraux (OPR), exerçant dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche, de l'artisanat et de l'agroalimentaire. Ses membres sont présents dans les 23 régions du Tchad.

Pour le sous-secteur élevage, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) rentrent dans cette dynamique liée au transfert de responsabilités aux producteurs par les structures de l'Etat. Parallèlement, les organisations des producteurs des filières de l'élevage ont graduellement mis en place des structures faîtières avec le soutien de l'Etat; il s'agit de la Fédération des éleveurs, la Fédération des commerçants du bétail, la Fédération des bouchers et la Fédération des transformateurs de produits animaux. Depuis 2012, ces organisations se sont constituées en une plateforme dénommée Confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage au Tchad (CONFIFET), qui est un organe d'interface entre les organisations professionnelles de la filière Elevage et les autres acteurs nationaux et internationaux en développement.

2.8 LES AUTRES ACTEURS CLES DU SECTEUR RURAL

On distingue plusieurs catégories dont la société civile, les ONG, le secteur privé, les Partenaires Techniques et financiers (PTF) et les coopérations régionales, sous régionales et continentales.

2.8.1. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la société civile



Depuis les années 80, à côté des services publics, parapublics et des associations locales de développement, interviennent de nombreuses ONG nationales et internationales. Ces structures sont régies par l'Ordonnance 27/INT/SUR du 22 juillet 1962 et son Décret d'application 165/INT/SUR du 25 Août 1962. En 1986, un organe national de liaison (CILONG) a été créé pour promouvoir et renforcer la concertation entre les ONG, les services administratifs, les organisations bilatérales et multilatérales et l'ensemble des organisations de la société civile. Actuellement, on dénombre une centaine d'ONG dont une trentaine réunie au sein du CILONG⁵. Des cadres de concertation tels que l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) ont été mis en place pour mieux coordonner les actions des différentes structures de la société civile.

Les ONG mènent diverses actions en faveur du monde rural et en appui aux populations vulnérables en contribuant à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Si une partie des ONG mènent des actions de développement, d'autres et notamment des ONG internationales interviennent dans l'appui d'urgence aux populations vulnérables.

La CELIAF (Cellule de liaison et d'information des Associations Féminines) met en réseau plus de 700 associations et groupements féminins comptabilisant environ 14 000 adhérentes. Son objectif est de renforcer la collaboration entre les autorités, les PTF et les organisations partenaires en vue de mieux assurer la défense des intérêts particuliers des femmes.

2.8.2. Le Secteur Privé

Les opérateurs privés constituent un maillon essentiel dans le développement du secteur rural et offrent une grande opportunité pour la mise en œuvre de l'approche « chaînes de valeur ou chaînes d'approvisionnement des marchés nationaux et sous régionaux ». Ils exercent pour la plupart dans l'informel. Toutefois, ces dix dernières années, les privés s'intéressent de plus en plus aux activités rurales notamment comme, structures de fourniture de biens et services aux paysans, acteurs de la production agro sylvo pastorale et halieutique, mais surtout dans la construction de modèles d'affaires au sein filières et impliquant les petits producteurs. Le secteur privé s'investit également de façon progressive dans la gestion des aires protégées, l'écotourisme et la valorisation de la faune.

Au niveau de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA), les opérateurs économiques ont montré un intérêt grandissant pour le secteur rural en s'impliquant directement dans la recherche de solutions à l'insécurité alimentaire par la mise en place de mécanismes durables de fourniture de biens et services aux producteurs, le développement d'activités de production, de transformation et de commercialisation des produits locaux. Ils souhaitent un renforcement du partenariat avec l'Etat à travers (i) le Forum de Développement Etat Secteur Privé (FODEP) ; (ii) le développement du Partenariat Public-Privé comme mode de financement des investissements pour la promotion des filières et ; (iii) la sécurisation des investissements privé en milieu rural par l'amélioration du cadre réglementaire et juridique.

2.8.3. Les institutions de financement du monde rural

Le Tchad ne dispose pas encore d'un réseau bancaire ayant un maillage à l'échelle du pays et le secteur rural est insuffisamment pris en compte dans le programme financier des banques. La principale banque intervenant régulièrement dans le secteur est la Banque Commerciale et Agricole du Tchad qui finance les différents types de crédits (crédit de campagne, crédit d'équipement, crédit

⁵ ONG membres de CILONG : ACORD, ADIS, AFRICARE, AFVP, ALCMK, APAD, APIBASE, APR, APRODLOM, ARDEK, ASSAILD, ATAHs, BAOBAB, BASE, CARE, CESADEV, COOPI, DARNA, EIRENE, INADES, INTREMON/OXFAM, NAGDARO, SECADEV, SWISSAID, UP, WORLD VISION.

ONG membres de CILONG : ACODE, ACOPAD, ACRA, ACRENA, ACTED, ADIL, AFEDD, AGIRITCHAD, APHED, APIDO, ARDIL, ARPES/RENOVE, ATOSA, BELACD, CAGDK, CHORA, CRS, GEM, MORIJA, MOUSTAGBAL, OBADA, OFAD, OICI, OJPD, OTAID, Planète terre, ROFEDYD, SAILD AL AWIN, SAWA, SERBAD, SOS SAHEL



pour les travaux et aménagements hydro agricoles). En dehors du crédit direct, les banques procèdent au refinancement des Institutions de Micro Finance (IMF) ou au crédit relais pour des organisations fédératives et les associations villageoises.

Le crédit de proximité ou crédit informel est en plein essor dans le pays. En 2012, plus de 200 IMF sont répertoriées dans le pays dont 158 agréées. Leur intervention est plutôt concentrée dans la zone sud du pays, qui enregistre 90% des interventions. Les institutions affiliées à l'association des professionnels du secteur (APT/EMF) sont les partenaires privilégiés des projets financés par les PTF. De par sa souplesse, le système de financement décentralisé est bien adapté au contexte pour l'acquisition des intrants agricoles, des petits équipements agricoles et des matériels de transformation.

Par ailleurs, d'autres mécanismes de financement ont été mis en place en faveur de certains groupes spécifiques, notamment le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ) et le Fonds Spécial en Faveur de l'Environnement.

2.8.4. Les partenaires techniques et financiers

De nombreux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux apportent leur appui aux efforts du Gouvernement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en finançant sous forme de prêts et de dons plusieurs programmes et projets (dont la liste exhaustive est reprise en annexe). Les principaux PTF sont la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Union Européenne, les Coopération française, suisse, allemande, chinoise, japonaise et indienne. Le Gouvernement du Tchad bénéficie de l'assistance des agences des Nations Unies actives dans l'amélioration des conditions de vies des populations et la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Il existe également plusieurs institutions sous-régionales, régionales et continentales qui contribuent aux programmes de développement rural, telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens pour le Développement (CEN-SAD), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et G5 du Sahel.

2.9 LES CONTRAINTES MAJEURES ET LES GRANDS DEFIS A RELEVER

L'analyse des contraintes et défis majeurs du secteur rural a été développée en détail dans les différents documents de revue des politiques et stratégies du secteur rural dans la phase préparatoire ayant conduit au Pacte PDDAA. Les conclusions de ces études sont donc présentées succinctement:

2.9.1. Les contraintes majeures.

Outre l'enclavement du pays (qui rend coûteux les facteurs de production et les coûts de production), les principales contraintes sont liées aux aspects institutionnels, environnementaux et techniques.

Au niveau institutionnel, les Ministères en charge du secteur rural disposent de moyens relativement limités tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau des infrastructures, des équipements et du budget de fonctionnement. Les services d'appui en milieu rural sont également faiblement représentés et demeurent inefficaces. Les activités de suivi et d'encadrement des producteurs pour une utilisation adéquate des intrants (engrais et semences, produits vétérinaires, etc.) sont insuffisantes, ce qui influe négativement sur les bénéfices éventuels de l'introduction des intrants.



Le pays est aussi sujet aux chocs exogènes tels que les sécheresses répétées, les inondations, les invasions acridiennes ou encore les conflits occasionnant des mouvements internes et transfrontaliers de populations. En matière d'équipement et d'encadrement des producteurs, les contraintes sont liées au fait que les intrants adaptés à la production vivrière et les petits équipements ne sont pas toujours disponibles. Par ailleurs, ces intrants et équipements agricoles sont soumis à une taxation jugée très lourde par les producteurs ruraux.

Le sous-secteur de l'élevage est soumis également à de nombreuses contraintes qui sont d'ordre écologique, socio-économique, démographique, organisationnel et technique. Ainsi, la dégradation des ressources pastorales et la colonisation agricole des espaces pastoraux sont générées par des contraintes démographiques. Cette mutation s'accompagne d'une dynamique foncière très forte occasionnant des conflits entre les différents usagers des ressources naturelles.

Les sous-secteurs forêts, faune et des productions halieutiques sont confrontés à la contrainte majeure de la dégradation des écosystèmes, soumis à une pression humaine grandissante et aux effets des changements climatiques. La disparition progressive de la végétation, la dégradation des sols, l'avancée progressive du désert (à une vitesse de 3 km par an), l'envasement, l'ensablement voire l'assèchement des cours d'eau et des lacs, la perturbation des cycles de saisons et la disparition de certaines espèces animales et végétales, sont les manifestations tangibles de cette dégradation de l'environnement et des écosystèmes. A ces phénomènes, on peut ajouter la persistance de la sécheresse, les pressions anthropiques et les pratiques culturelles inadaptées.

2.9.2. Les grands défis à relever.

Le principal défi pour le secteur rural est de pouvoir mettre en valeur l'important potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique pour résorber le déficit en produits vivriers et garantir la souveraineté alimentaire du pays, tout en préservant durablement les ressources naturelles. Il s'agira aussi de (i) consacrer une part conséquente des investissements pour stimuler la production mais également pour la transformation et la commercialisation des productions végétales et animales, dans une logique de chaînes de valeurs ; (ii) mobiliser l'investissement privé pour accompagner le pack d'investissement public pour au moins 75 % des réalisations du public.

En plus de la satisfaction des besoins intérieurs, la demande des pays limitrophes (Cameroun, Nigéria, Gabon etc.) en produits agricoles de qualité constitue une opportunité pour de nombreux producteurs tchadiens, qui devront s'attacher à conférer plus de valeur ajoutée à leurs productions.

A l'heure actuelle, le climat des affaires défavorable est perçu comme une entrave majeure au développement des investissements internationaux. S'il est encourageant de constater que les opérateurs privés locaux et les autorités sont conscientes du problème, les efforts à déployer pour y remédier sont encore considérables.

Bien que le Tchad dispose d'énormes potentialités, il existe des défis majeurs à relever pour permettre au secteur rural de jouer pleinement son rôle dans le développement de l'économie nationale et assurer une production diversifiée et compétitive :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le renforcement de la résilience des ménages ruraux ;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles de l'ensemble des acteurs du secteur ;
- La gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Le développement des infrastructures et la facilitation de l'accès aux financements ; et
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.



3 CHAMP COUVERT ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

3.1 LE CHAMP COUVERT PAR LE PNISR ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROGRAMMES

Le terme secteur rural couvre les sous-secteurs de l'agriculture (productions végétales), de l'élevage (productions animales), de la foresterie et des services environnementaux, de la pêche et l'aquaculture (ressources halieutiques), de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que les aspects transversaux tels que l'adaptation aux changements climatiques, la nutrition, le genre, l'aménagement de l'espace rural.

Le Plan National d'Investissement du Secteur rural (PNISR) est défini comme étant l'unique cadre de coordination et de planification sectorielle pour le développement rural sur la période 2016 – 2022. Il fédère l'ensemble des projets et programmes en cours de financement et définit les coûts, les acquis et les besoins additionnels de financement (gaps) pour le fonctionnement et les investissements dans le secteur. Le PNISR est en conformité avec les objectifs du PDDAA. Il s'inscrit notamment dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Le PNISR couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les cultures, l'élevage, la pêche et l'environnement. Il a pour cinq objectifs stratégiques, à savoir : (i) promouvoir un développement durable du monde rural à travers l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux, une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques ; (ii) développer les infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terres et en eau et l'amélioration de l'accès aux marchés, aux matériels, aux équipements et aux financements ; (iii) développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques pour apporter plus de valeur ajoutée aux produits tchadiens et les rendre plus compétitifs ; (iv) améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production et renforcer la résilience des ménages ruraux et ; (v) créer les conditions favorables au développement du secteur rural en améliorant la Gouvernance et en renforçant la recherche, la formation, la vulgarisation et une participation effective de l'ensemble des acteurs.

Ces différents objectifs stratégiques correspondent à des programmes déclinés en sous programmes. Ainsi :

Le programme «Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques » regroupe ses différentes interventions autour des priorités/sous programmes suivantes : (i) prévention et gestion des conséquences des changements climatiques et inversion de la dégradation des milieux naturels; (ii) Sécurisation et gestion concertée des ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et sylvicoles ; (iii) Amélioration du cadre de vie des populations et de la salubrité périurbaine et rurale.

Le programme «Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural» structure ses interventions autour de sous programmes ci-après : (i). Développement et gestion des aménagements hydro agricoles ; (ii) Développement de l'hydraulique villageoise et pastorale ; (iii) Renforcement des infrastructures socioéconomique et de désenclavement des zones de production ; (iv) Renforcement de la mécanisation agricole ; (v) Développement du Partenariat Public-Privé pour le financement de infrastructures et des équipements

Le programme « Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques» comporte cinq sous-programmes à savoir : (i) Développement des filières de productions végétales ; (ii)



Développement des filières de productions animales ; (iii) Développement des filières de productions aquacoles et halieutiques ; (iv) Développement des filières de productions forestières et fauniques ; (v) Normes et contrôle de qualité des intrants et des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques

Le programme «Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux » comprend quatre sous programmes : (i) Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes ; (ii) Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux ; (iii) Intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement rural ; (iv) Amélioration de la résilience des ménages vulnérables en milieu rural

Le programme «Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles » s'articule autour de sept sous programmes : (i) Appui et renforcement des capacités des institutions nationales de recherche ; (ii) Formation et conseil agricole et rural ; (iii) : Renforcement des capacités des structures étatiques du Secteur rural ; (iv) Renforcement des capacités des producteurs ruraux et de leurs organisations ; (v) Appui et renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et de la société civile ; (vi) Appui à la Gouvernance du secteur rural et amélioration de l'environnement politique et législatif ;(vii) Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural.

3.2 LES TENDANCES POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Durant la période 2008-2011 (SNRP 2), la contribution du secteur agricole au PIB national se situait en moyenne à 24,5%. Si cette tendance se maintient jusqu'en 2020, la dynamique de l'économie nationale et du secteur agricole devraient se résumer comme suit :

- Le taux de croissance annuel moyen du PIB se situerait autour de 5,0% pour l'ensemble de l'économie pour un taux de croissance par tête de 2,4%. La création de richesse projetée au niveau national amènerait le PIB agricole à progresser à un taux annuel de 5,1% en moyenne.
- Le taux de croissance se situerait à 3,2% en moyenne pour le sous-secteur de l'agriculture vivrière ; 5,0% pour le sous-secteur de l'agriculture de rente ; 8,0% pour le sous-secteur de l'élevage et chasse ; 4,1% pour le sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière ; et 4,0% pour le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Le secteur non agricole évoluerait également au taux de 5,0%.

La tendance actuelle induit un taux de croissance de 5,1% du secteur agricole, inférieur à l'objectif d'au moins 6 % du Pacte PDDAA. Cette tendance actuelle permettrait une réduction de l'incidence de la pauvreté dans tous les milieux entre 1990 et 2020 de 17,6%.

Dans l'hypothèse d'une continuation de la tendance actuelle et malgré le recul de l'incidence de la pauvreté, le nombre absolu de pauvres augmenterait avec la croissance démographique. Le nombre d'individus vivant sous le seuil de pauvreté augmenterait de 819 416 entre 2011 et 2020 au niveau national, et de 146 670 et 672 746 en milieux urbain et rural.

3.3 LE BESOIN D'UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

Le secteur rural joue un rôle capital dans l'économie tchadienne. Au début des années 2000, avant l'ère pétrolière, le secteur produisait environ 36% du PIB total et la quasi-totalité des exportations du pays. Même si la part de l'agriculture et de l'élevage dans le produit national est



appelée à diminuer avec l'exploitation du pétrole, le secteur rural restera pour longtemps l'un des principaux facteurs de la croissance de l'économie du Tchad et source de revenu pour les populations. En effet, **près de 80% de la population tchadienne vit en milieu rural** et tire l'essentiel de ses revenus des activités du secteur primaire.

Le Tchad, qui s'est formellement engagé sur la voie d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté, doit passer par une phase de transformation, pendant laquelle le rôle de chaque secteur dans le processus de la croissance est redéfini. Depuis les années 2000, la production du pétrole a entraîné une transformation structurelle de l'économie nationale. La croissance a été surtout tirée par les investissements dans le secteur pétrolier et ensuite par la production pétrolière. Les exportations qui étaient avant l'exploitation du pétrole, dominées par les produits agropastoraux, notamment le bétail (51% des exportations), le coton-fibre (30% des exportations) et la gomme arabique (4% des exportations), sont aujourd'hui supplantées par le pétrole, dont la part s'établit à 88%, contre (6%) pour le bétail, (2%) pour le coton-fibre et (4%) pour les autres produits. Toutefois, conscient du rôle que joue le secteur rural dans l'économie nationale, le Gouvernement a opté pour la modernisation de ce secteur en vue d'accroître sa contribution à l'économie du pays.

3.4 LES SCENARIOS POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE

L'agriculture reste la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté en milieu rural et au niveau national. Cependant, sa dynamique **devrait être associée à celle du secteur non agricole** pour tirer un plus grand nombre de tchadien de la pauvreté. Malgré l'atteinte de l'objectif de croissance agricole du PDDAA, 43% de la population tchadienne seraient encore sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar des Etats Unis en 2020. Le défi de la réduction de la pauvreté présente des particularités spécifique au Tchad dont il faudra tenir compte: une population rurale dominante (80%), une forte croissance démographique (3,5% par an), une faible productivité agricole et, par conséquent, un faible niveau de revenu par personne en milieu rural, et une importante contribution des ruraux à la pauvreté nationale (90,3%). Dans ce contexte, amener l'incidence de la pauvreté à 26,5% en 2020, en particulier la pauvreté rurale qui s'établissait à 54,0% en 2011, demanderait un effort considérable au secteur rural et à l'ensemble de l'économie.

Le défi de la réduction de la pauvreté présente des particularités spécifique au Tchad dont il faudra tenir compte: (i) une population rurale dominante (80%), (ii) une forte croissance démographique (3,5% par an), (iii) une faible productivité agricole et, par conséquent, un faible niveau de revenu par personne en milieu rural, et (iv) une importante contribution des ruraux à la pauvreté nationale (90,3%). Dans ce contexte, amener l'incidence de la pauvreté à 26,5% en 2020, en particulier la pauvreté rurale qui s'établissait à 54,0% en 2011, demanderait un effort considérable au secteur rural et à l'ensemble de l'économie.

Le passage d'un taux de croissance agricole annuel de 5,1% (projection de la tendance actuelle) à un taux de 6% (cible du PDDAA) nécessite des dépenses agricoles qui augmentent à un taux annuel de 8,0%. L'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté requiert un taux plus important de 18,6%. Les besoins de financement du secteur agricole sont donc étroitement liés : i) au niveau initial de financement du secteur, ii) à l'écart de croissance et réduction de la pauvreté entre la tendance actuelle et les cibles du PDDAA et de l'OMD1 et iii) au niveau de l'efficacité des dépenses d'investissements agricoles mesuré par l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles.

L'objectif de réduction de la pauvreté exigerait un taux de croissance annuel de 15,5% de l'économie nationale en moyenne au cours de la période 2011-2025. Le taux de croissance de l'agriculture serait de 17,5% en moyenne annuelle au cours de la même période.

Par ailleurs, le document du Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad (2013-2018) a opté pour un scénario de croissance de la production (15%) qui repose sur une augmentation modérée du rendement (10 %), qui peut être obtenu par une adoption d'itinéraires



techniques plus performants et des investissements en matière de maîtrise de l'eau et d'intensification pour résorber le déficit céréalier dès la campagne 2016-2017.

3.5 3.5. LES ENSEIGNEMENTS DE LA REVUE DES STRATEGIES DE PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES

Les faiblesses des politiques et stratégies mises en œuvre par le TCHAD, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, expliquent les faibles performances (au regard des potentialités du pays) enregistrées en matière de développement des filières et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, si dans l'ensemble, les interventions accordent une grande importance au développement des filières agricoles, elles présentent les lacunes suivantes : (i) une faible hiérarchisation des filières à promouvoir, au regard des critères économique, social, financier, de sécurité alimentaire et nutritionnelle,; (ii) des stratégies de promotion des filières agricoles très peu lisibles sur les mesures incitatives à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux intrants, booster les productions et faciliter l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux ; (iii) des instruments financiers reposant quasi exclusivement sur les subventions des intrants (engrais, semences améliorées), le financement des aménagements sommaires et du petit matériel agricole, le financement des infrastructures de stockage, qui ne sont pas orientés pour soutenir une approche chaînes de valeur impliquant systématiquement le secteur privé et assurant une coordination/gouvernance efficace des filières. En dépit de ces faiblesses, le PDDAA représente un cadre de référence unique et une opportunité pour transformer le secteur du développement rural en vue d'éradiquer la faim et la malnutrition. Récemment à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du PDDAA en 2014, son cadre logique a été révisé et certaines améliorations suggérées, notamment la prise en compte effective de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Au regard de ces résultats, les leçons apprises dans la mise en œuvre des interventions directes de l'Etat et dans l'exécution des programmes/projets d'appui à la production des quatre secteurs Agriculture, Élevage, Pêche et Environnement peuvent se résumer comme suit :

Stratégies d'intervention orientées vers le marché et initiées par le secteur privé. Les interventions passées montrent que les investissements pour appuyer le secteur privé y compris les OP et le développement d'une agriculture commerciale sont plus efficaces si elles sont basées sur l'identification et l'évaluation des opportunités de marchés, et orientent les activités au niveau de la production et l'appui à la construction de chaînes de valeur.

Approche intégrée vers le développement de chaînes d'approvisionnement. Les enseignements montrent que résoudre un problème sur un segment spécifique de filière n'aboutit pas nécessairement à l'amélioration des performances de cette filière si d'autres blocages persistent. Les interventions doivent donc être structurées sur la base d'un diagnostic intégré, permettant d'analyser tous les maillons des chaînes d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la commercialisation, dans le but d'identifier les contraintes spécifiques et les goulots d'étranglement à leur développement.

Sécurisation des investissements dans les filières comme facteur clé de succès. Les préoccupations du secteur privé pour son implication dans la promotion des filières rurales reposent sur la nécessité d'une fonction d'arbitrage et d'encadrement des relations au sein des filières.

Approche basée sur le développement des services intégrés. Quelques expériences en cours dans la filière horticole et laitière au TCHAD montrent que la fourniture de biens et services par le secteur privé aux OP est un signe d'engagement, facilite l'accès aux facteurs de production, aux conseils et améliore la productivité. Cette expérience devra guider la mise œuvre du PNISR

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est un moyen efficace pour encourager l'investissement du secteur privé dans les filières si les investissements des programmes/projets sont bien ciblés. L'expérience du TCHAD en matière de financement du secteur rural montre que les investissements réalisés par le gouvernement n'ont pas encouragé la mise en place de programme commun



d'investissement public-privé comme stratégie de mobilisation du secteur privé pour le financement des filières.

3.6 LES ENSEIGNEMENTS DE LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

La revue diagnostique des dépenses publiques dans le secteur agricole, de développement rural relève une augmentation constante des allocations budgétaires dans le secteur du développement rural sur la période 2004-2012 au taux moyen annuel de 23,3% en prix courants. La progression s'est infléchiée en 2009 à cause de (i) la crise économique mondiale qui a eu un impact négatif sur le volume des ressources pétrolières tchadiennes ; et (ii) les troubles socio-politiques qui ont affecté le pays et ont conduit à un fléchissement général des ressources économiques du pays. Ces deux facteurs se sont traduits par une baisse du volume des investissements, notamment des investissements sous financement extérieur.

Le taux d'exécution moyen des dépenses du secteur de développement rural a été de plus de 90% (90,8%) sur la période 2004-2012. Il a été en progression constante de 2004 à 2010 dû à une meilleure gestion budgétaire du secteur. Cette progression moyenne cache cependant des variations importantes d'une année sur l'autre. Il a dépassé les 80% en 2007, mais a connu un fléchissement très prononcé en 2011 (43%) dû à une baisse relative des dépenses du secteur par rapport au budget national.

Les dépenses en développement rural représentent en moyenne 9,1% des dépenses nationales et 6,4% du PIB agricole sur la période 2004-2012. Depuis 2008, la part relative des dépenses de développement rural par rapport au budget national a fléchi à 7 % malgré une croissance absolue des dépenses budgétaire dans le secteur. Les dépenses de développement rural représentent 1,7% du PIB national.

3.7 LES PREVISIONS DE CROISSANCE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR RURAL

Après une année 2012 marquée par une reprise, l'économie tchadienne a nettement ralenti en 2013. La croissance du PIB a atteint 4,8% en 2013 contre 8,3% en 2012. Ce ralentissement de la croissance s'explique par la contre-performance du secteur agricole qui a enregistré une croissance négative de 23,1% suite aux mauvaises conditions climatiques.

En termes de prévision, l'économie tchadienne devrait reprendre son élan en 2014 avec une croissance du PIB qui atteindrait 10,6%. La croissance serait tirée par le secteur primaire grâce notamment à l'élevage et à l'agriculture industrielle et vivrière. Elle serait également stimulée par les activités du secteur pétrolier et du bâtiment et aux travaux publics, la construction des industries de transformation des produits d'origine animale, végétale et la relance de la filière coton.

Le gouvernement a affiché une volonté manifeste de faire du secteur rural, le moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural ; cette volonté s'illustre par : (i) l'engagement pris par le Chef de l'Etat de consacrer les trois premières années de son mandat actuel au secteur rural, (ii) l'organisation du Forum sur le développement du Monde Rural et (iii) les énormes investissements consacrés au secteur ces dernières années à travers les programmes et les projets notamment le Programme National de Sécurité Alimentaire.

3.8 LE CHOIX D'UNE OPTION STRATEGIQUE POUR LE PNISR

Pour apporter une solution durable à la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire et stimuler la croissance économique, un choix particulier doit porter sur les productions vivrières (taux



de croissance annuel 3,2%) par l'agriculture familiale tout en assurant la promotion des cultures industrielles et de rente (taux de croissance annuel 8,0%). Les autres sous-secteurs (l'élevage et chasse avec 4,1%; la sylviculture, l'exploitation forestière et la pêche avec 4,0%) doivent également être soutenus pour accroître leur rôle stratégique dans le PNISR.

Parmi les scénarios de croissance étudiées, le PNISR fait donc le choix d'une croissance du secteur rural d'au moins 6 %, afin de soutenir la croissance économique du Pays et de se rapprocher des objectifs de réduction de la pauvreté (OMD1) de manière accélérée.

4. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNISR

4.1. JUSTIFICATION

L'émergence du secteur pétrolier au Tchad a offert de grandes opportunités de diversification et de développement à tous les secteurs de croissance. Mais le pétrole n'étant pas une ressource pérenne, il ne peut garantir de manière durable le développement économique du pays et la satisfaction des besoins alimentaires importants des populations tchadiennes.

Au TCHAD, le secteur agricole et rural conserve encore une grande importance sociale et économique malgré l'avènement des ressources pétrolières. Il occupe une grande partie de la population active, mais sa contribution à la croissance économique est encore limitée, avec de fortes contraintes endogènes et exogènes. Il est donc impératif de poursuivre les efforts en faveur du développement de l'agriculture pour favoriser la croissance du pays et lutter contre la pauvreté.

Au cours de la décennie 2002-2012, plusieurs documents de politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural, précisant les priorités du pays et susceptibles d'assurer la relance des activités de productions agricoles ont été élaborées. Si la pertinence de toutes ces stratégies pour un pays comme le Tchad ne souffre d'aucune ambiguïté, leur mise en œuvre n'a pas toujours fait l'objet d'une bonne planification et d'une bonne coordination des actions ainsi que d'une évaluation exhaustive pour en mesurer l'impact. Par ailleurs, la diversité d'intervenants dans le secteur agricole et rural nécessite la mise en place de cadres de concertation et de coordination multi-acteurs pour favoriser les synergies et maximiser les impacts.

Ces constats démontrent donc que des stratégies isolées seraient peu efficaces pour atteindre les objectifs de développement prioritaires, qui sont la réduction de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la génération d'emplois et de revenus.

Face à ces enjeux, la vision du Tchad, à l'horizon 2025, préconise l'orientation des efforts d'investissement vers le secteur agricole et pastoral qui dispose d'un important potentiel de développement pouvant assurer l'émergence d'une économie diversifiée et compétitive et garantir au pays une croissance durable. Cette vision, réaffirmée lors du Forum national sur le développement du monde rural tenu en janvier 2012, cadre parfaitement avec les engagements internationaux du pays, notamment le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) et les Objectifs de développement Durable (ODD).

Par ailleurs, l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2013-2015, par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale en substitution des cadres de référence que furent les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP I et SNRP II), qui ne sont plus en phase avec les ambitions du pays de devenir un pays émergent à l'horizon 2025, mérite également d'être soulignée.



Seule donc une stratégie globale orientée sur la croissance des secteurs agricoles et non-agricoles, s'appuyant sur le développement des chaînes de valeurs au sein de chaque filière, est susceptible de réaliser les résultats escomptés d'ici l'horizon 2020.

C'est dans ce cadre que le Pacte PDDAA a été signé pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan National d'Investissement du Secteur Rural en soutien aux actes du forum sur le développement rural et au PND.

Le Pacte permet d'officialiser les engagements de toutes les parties prenantes en faveur du secteur rural et de promouvoir une mobilisation significative d'investissements à travers la formulation et la mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR).

4.2. OBJECTIFS

Le Plan National d'Investissement pour le Secteur Rural a pour **objectif global** de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.

Afin de répondre aux grands défis du secteur et couvrir les domaines prioritaires, le PNISR s'est assigné **cinq objectifs spécifiques** :

1. Promouvoir un développement durable du monde rural à travers l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux, une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques.
2. Développer les infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terres et en eau et l'amélioration de l'accès aux marchés, aux matériels, aux équipements et aux financements.
3. Développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques pour apporter plus de valeur ajoutée aux produits tchadiens et les rendre plus compétitifs.
4. Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production et renforcer la résilience des ménages ruraux.
5. Créer les conditions favorables au développement du secteur rural en améliorant la Gouvernance et en renforçant la recherche, la formation, la vulgarisation et une participation effective de l'ensemble des acteurs.

Les cinq domaines thématiques prioritaires du secteur rural sont développés dans le PNISR à travers trois programmes opérationnels, un programme transversal et un programme support.

4.3. CADRE DE RESULTATS

Le Cadre de Résultats (CR) du PNISR spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2020. Le CR du PNISR offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2015 – 2025⁶, qui identifie trois niveaux de résultats :

- Le niveau 1 qui détermine l'impact du secteur Agricole sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesse, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emploi, résilience des ménages ruraux). Ce niveau correspond à l'objectif général du PNISR.

⁶ Sustaining the CAADP Momentum: 2015– 2025; The CAADP 10-Year Results Framework



- Le niveau 2 qui mesure la modernisation du secteur dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond aux trois premiers domaines thématiques du Pacte et au PNISR.
- Le niveau 3 qui concerne le renforcement systémique des capacités de l'ensemble des acteurs et des institutions du secteur rural (recherche et formation, amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, mise en place de dispositifs de suivi évaluation sectoriels, capacités d'inclusion des acteurs non étatiques etc.). Ce troisième niveau correspond au cinquième domaine thématique.

Le nombre d'indicateurs du Cadre de Résultats (tableau 3) est volontairement restreint à une vingtaine d'indicateurs clés pour la majorité desquels une situation de référence existe et qui pourront être renseignés annuellement.

Le CR sera l'outil central utilisé par le secrétariat technique du comité de pilotage du PNISR pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur rural (voir chapitre 9 : Dispositif Global de Suivi Evaluation du secteur). Par ailleurs, un cadre logique complet devra également être formulé ultérieurement afin de définir les indicateurs correspondants aux niveaux des sous-programmes et des composantes.

Tableau 43 : Cadre de résultats du PNISR du Tchad

Objectif global : Faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.		
Indicateurs PDDAA de niveau 1	Situation de référence	Cible 2022
Croissance annuelle du PIBA	5,1 %	> 6%
Incidence de la pauvreté en milieu rural	54 %	26.5 %
Taux de malnutrition chronique globale	39 %	<20 %
Nombre net de nouveaux emplois créés	ND*	75 000 par an

Objectif spécifique 1 : Promouvoir un développement durable du monde rural à travers l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux, une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques		
Indicateurs PDDAA de niveau 2	Situation de référence	Cible 2022
Superficie des forêts naturelles	10 millions ha	14,5 millions ha
Nombre de parc nationaux	3	8
Superficie des aires protégées	10 % du territoire national	17 % du territoire national
Superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de gestion de la fertilité	ND*	>25%



Objectif spécifique 2 : Développer les infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terres et en eau et l'amélioration de l'accès aux marchés, aux matériels, aux équipements et aux financements.

Indicateurs PDDAA de niveau 2	Situation de référence	Cible 2022
Superficies totales de terres agricoles irriguées/drainées sans distinction de niveau de maîtrise	43 000 ha	84 000 ha Réhabilitation 10 000 ha
Hydraulique pastorale	2 363 points d'eau pastoraux (2002)	5 150 points d'eau pastoraux
Nombre de kilomètres de pistes rurales construits/réhabilités annuellement	< 400 km/an	>800 km/an

Objectif spécifique 3 : Développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques pour apporter plus de valeur ajoutée aux produits tchadiens et les rendre plus compétitif

Indicateurs PDDAA de niveau 2	Situation de référence	Cible 2022
Production céréalière brute	2 437 119 tonnes	3 541 137 tonnes
Production de viande	220 570 tonnes	319 171 tonnes
Production halieutique	108 000 tonnes	172 800 tonnes
Principales cultures d'exportation	Coton 82 000 t Gomme arabique 25 000 t	Coton 300 000 t Gomme arabique 50 000 t
Pourcentage des produits agro-sylvo-pastoraux transformés localement	50%	70%
Pourcentage des produits agro-sylvo-pastoraux transformés localement et exportés	20%	50%

Objectif spécifique 4 : Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production et renforcer la résilience des ménages ruraux.

Indicateurs PDDAA de niveau 2	Situation de référence	Cible 2022
Proportion des jeunes, femmes et/ou groupes vulnérables ayant bénéficiés des aides et ayant créé des projets agricoles viables	< 10 %	>25 %
Prévalence de l'insécurité alimentaire	48,8 %	24,4 %

Objectif spécifique 5 : Créer les conditions favorables au développement du secteur rural en améliorant la Gouvernance et en renforçant la recherche, la formation, la vulgarisation et une participation effective de l'ensemble des acteurs.

Indicateurs PDDAA de niveau 3	Situation de référence	Cible 2022
-------------------------------	------------------------	------------



<i>Pourcentage de thèmes de recherche ayant généré des résultats adoptés</i>	<i>ND*</i>	<i>> 70%</i>
<i>Taux de personnes ayant bénéficié d'une formation et mettant en application la formation reçue</i>	<i>A établir</i>	<i>> 50 %</i>
<i>Nombre de revues annuelles au niveau national tenues</i>	<i>Aucune revue nationale</i>	<i>Une revue sectorielle nationale conjointe par an (dès 2017)</i>

** Ces données sont Non Disponibles ou insuffisamment documentées et devront faire l'objet d'études complémentaires*

4.4. APPROCHE STRATEGIQUE

L'approche stratégique se fonde sur des principes directeurs identifiés pour garantir une mise en œuvre harmonieuse des activités issues du PNISR. Il s'agit notamment de :

- **La participation de tous les acteurs :** Ce principe directeur a trait au caractère multidimensionnel et multi acteurs du développement rural, d'où la nécessité d'une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés depuis la conception jusqu'à la réalisation.
- **La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat :** Ce principe appelle un renforcement des compétences et la mise à disposition des moyens conséquents en vue de permettre à chaque acteur d'assumer pleinement son mandat. Il est étroitement lié au recentrage de l'Etat dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation.
- **Le partenariat public-privé pour le développement d'un Dialogue Public-Privé efficace et comme mode de financement du secteur rural.** Il s'agit de promouvoir les associations effectives d'acteurs privés et publics sur différents sujets présentant un intérêt pour les deux parties, dans le respect de leurs missions respectives. Ce Partenariat Public-Privé pourra être bâti autour des actions relatives à : (i) l'amélioration de la productivité et de la production, (ii) l'accès au marché, (iii) le renforcement des infrastructures et des équipements de production, (iv) la gestion durable des terres et (v) l'amélioration du climat des affaires.
- **Le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises** afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNISR.
- **L'approche de développement des chaînes de valeurs :** Le PNISR prend en compte les aspects relatifs au développement de l'agri business, à la transformation, à la mise en marché, à l'accès durable aux ressources productives et à la sécurité alimentaire, sous l'angle de la disponibilité des produits alimentaires, de la stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et de l'innocuité avec des aspects de nutrition.
- **La prise en compte des questions transversales** comme l'accès au crédit rural, la sécurisation foncière, le renforcement institutionnel des acteurs publics, privés et de la société civile, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la recherche et le conseil-agricole sans oublier la mise en place de mécanisme de coordination entre les acteurs.
- **L'intégration des principes clés de la dimension genre, environnementale et sociale** est essentielle pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources du pays.



Enfin, l'évaluation institutionnelle de la performance ne peut se faire sans le principe de la reddition des comptes . Il s'agit de l'obligation pour chaque acteur qui se voit confier une mission dans le cadre de la mise en œuvre du PNISR de rendre compte des résultats de cette mission. La gestion axée sur les résultats constitue un défi majeur pour la performance du secteur rural ; ce qui requiert l'application de la reddition des comptes à travers, entre autres, la revue annuelle du secteur et la bonne gouvernance.



5 DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PNISR

Le Plan National d'Investissement du Secteur rural (PNISR) est défini comme étant l'unique cadre de coordination et de planification sectorielle pour le développement rural sur la période 2016 – 2022. Il fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et définit les coûts, les acquis et les besoins additionnels de financement (gaps) pour le fonctionnement et les investissements dans le secteur.

Le PNISR opérationnalise le Plan National de Développement dans les cinq domaines thématiques prioritaires du secteur rural, définis dans le Pacte à travers trois programmes opérationnels, un programme transversal et un programme support. Les cinq programmes se déclinent en 27 sous-programmes et 106 composantes (tableau 4).

Tableau 54 : Structure détaillée du PNISR

PROGRAMME 1 : Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques
Sous-programme 1.1 : Prévention et gestion des conséquences des changements climatiques et inversion de la dégradation des milieux naturels
Composante 1.1.1 : Gestion durable des eaux et résilience des écosystèmes aquatiques
Composante 1.1.2 : Gestion durable des terres et résilience des écosystèmes terrestres
Composante 1.1.3 : Gestion durable de la biodiversité et résilience des aires protégées
Composante 1.1.4 : Gestion durable des ressources halieutiques et résilience des pêcheries
Sous-programme 1.2 : Sécurisation et gestion concertée des ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et sylvicoles
Composante 1.2.1 : Suivi du climat et prévision météorologique
Composante 1.2.2 : Prévention et lutte contre les organismes bio-agresseurs
Composante 1.2.3 : Sécurisation du foncier rural et gestion des conflits entre usagers
Sous-programme 1.3 : Amélioration du cadre de vie des populations et de la salubrité périurbaine et rurale
Composante 1.3.1 : Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural
Composante 1.3.2 : Promotion des énergies propres en milieu rural
Composante 1.3.3 : Réduction des pollutions et nuisances
PROGRAMME 2 : Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural
Sous-programme 2.1 : Développement et gestion des aménagements hydro agricoles
Composante 2.1.1: Réalisation des aménagements pour les cultures de décrue et pluviales et l'abreuvement du bétail
Composante 2.1.2 : Développement des grands aménagements hydro agricoles
Composante 2.1.3 : Développement de la petite et moyenne irrigation
Composante 2.1.4 : Aménagement des chenaux pour faciliter le transport et alimenter les périmètres des polders du Lac Tchad
Composante 2.1.5 : Réhabilitation et entretien des grands aménagements hydro agricoles
Sous-programme 2.2 : Développement de l'hydraulique villageoise et pastorale
Composante 2.2.1 : Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique villageoise
Composante 2.2.2 : Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique pastorale
Sous-programme 2.3 : Renforcement des infrastructures socioéconomique et de désenclavement des zones de production
Composante 2.3.1 : Désenclavement des zones de production et des marchés
Composante 2.3.2 : Développement des infrastructures de transhumance et de santé animale
Composante 2.3.3 : Développement des infrastructures aquacoles et halieutiques
Composante 2.3.4 : Développement des industries agroalimentaires
Composante 2.3.5 : Développement des infrastructures de transformation, de stockage, de conservation et de commercialisation



Composante 2.3.6 : Développement des infrastructures rurales de base
Composante 2.3.7 : Développement de l'électrification rurale et des énergies renouvelables
Composante 2.3.8 : Gestion et maintenance des infrastructures
Sous-programme 2.4 : Renforcement de la mécanisation agricole
Composante 2.4.1 : Développement de la traction animale
Composante 2.4.2 : Développement de la motorisation
Composante 2.4.3 : Création des unités régionales de maintenance des matériels agricoles et des moteurs hors-bords
Sous-programme 2.5 : Développement du Partenariat Public-Privé pour le financement des infrastructures et des équipements du secteur rural
Composante 2.5.1 : Elaboration d'un programme d'investissements en infrastructures d'appui aux filières
Composante 2.5.2 : Formalisation des pratiques de PPP pour le financement des infrastructures
PROGRAMME 3 : Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques
Sous-programme 3.1 : Développement des filières de productions végétales
Composante 3.1.1 : Accès aux intrants et petits équipements agricoles
Composante 3.1.2 : Valorisation économique des produits végétaux
Composante 3.1.3 : Conservation et valorisation de la diversité des espèces cultivées
Composante 3.1.4 : Appui à la relance de la filière coton et au développement des filières porteuses
Sous-programme 3.2 : Développement des filières de productions animales
Composante 3.2.1 : Accès aux intrants et petits équipements d'élevage
Composante 3.2.2 : Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels
Composante 3.2.3 : Protection et valorisation des races domestiques autochtones
Composante 3.2.4 : Promotion des petites unités de transformation, de conservation, de stockage et de mise en marché des produits d'élevage
Composante 3.2.5 : Développement de la filière cameline et aux filières émergentes
Sous-programme 3.3 : Développement des filières de productions aquacoles et halieutiques
Composante 3.3.1 Accès aux intrants et petits équipements de pêche et d'aquaculture
Composante 3.3.2 Transformation, conservation et stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture
Composante 3.3.3 Amélioration de l'hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation
Composante 3.3.4 Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché
Composante 3.3.5 Diversification des productions piscicoles et aquacoles
Sous-programme 3.4. Développement des filières de productions forestières et fauniques
Composante 3.4.1 : Accès aux intrants forestiers et fauniques
Composante 3.4.2 : Promotion de petites et moyennes unités de transformation, de conservation, de séchage, de stockage et commercialisation
Composante 3.4.3 : Valorisation économique des produits forestiers et fauniques
Composante 3.4.4 : Promotion des services éco touristiques et environnementaux
Composante 3.4.5 : Intensification et diversification des filières émergentes
Sous-programme 3.5 : Normes et contrôle de qualité des intrants et des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques
Composante 3.5.1 : Elaboration et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les textes sous régionaux et internationaux
Composante 3.5.2 : Labellisation et certification des produits nationaux
Composante 3.5.3 : Inspection et contrôle de qualité des intrants et des produits
Composante 3.5.4 : Renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants et des produits



agro sylvo pastoraux
Sous programme 3.6. facilitation de l'accès aux services financiers
Composante 3.6.1. Appui aux institutions existantes (micro finance, coopératives financières agricoles etc.) et aux institutions financières spécialisées (banques agricoles)
Composante 3.6.2. Mise en place d'un mécanisme innovant de financement du monde rural
Composante 3.6.3. Mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés
Sous programme 3.7. Facilitation du pilotage des filières
Composante 3.7.1. Appui à la mise en place et au fonctionnement des interprofessions
PROGRAMME 4 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux
Sous-programme 4.1 : Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes
Composante 4.1.1 : Renforcement du dispositif de centralisation et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau central et local
Composante 4.1.2 : Appui aux mécanismes institutionnels de coordination entre les acteurs nationaux et les partenaires extérieurs
Composante 4.1.3 : Organisation et renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et développement du stockage communautaire
Composante 4.1.4 : Mise en place d'un dispositif d'assurance des risques agricoles et d'un fonds de compensation des calamités
Composante 4.1.5. Contribution à la réalisation de l'étude de faisabilité de la bourse régionale des produits agricoles
Sous-programme 4.2 : Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux
Composante 4.2.1 : Analyse et organisation du suivi périodique de la situation nutritionnelle
Composante 4.2.2 : Amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation nutritionnelle
Composante 4.2.3 : Intégration des produits locaux dans les systèmes de restauration collective dans les écoles
Composante 4.2.4 : Amélioration de la qualité de l'eau d'arrosage dans les périmètres maraîchers en zones périurbaines
Composante 4.2.5 : Contribution à l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition
Sous-programme 4.3 : Intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement rural
Composante 4.3.1 : Appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural
Composante 4.3.2 : Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives
Composante 4.3.3 : Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre
Sous-programme 4.4 : Amélioration de la résilience des ménages vulnérables en milieu rural
Composante 4.4.1 : Mise en place de mécanismes de protection sociale
Composante 4.4.2 : Appui au développement d'activités non agricoles génératrices de revenus
Composante 4.4.3 : Développement de stratégies post-crise de réhabilitation et de réintégration économique des populations affectées
PROGRAMME 5 : Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles
Sous-programme 5.1 : Appui et renforcement des capacités des institutions nationales de recherche
Composante 5.1.1 : Renforcement des structures de recherche (cadre de travail et fonctionnement)
Composante 5.1.2 : Appui à l'opérationnalisation et au financement du Système National de la Recherche Agronomique (SNRA)



Composante 5.1.3 : Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances
Composante 5.1.4 : Appui au développement des technologies et innovations en milieu rural
Composante 5.1.5 : Création et opérationnalisation d'un cadre d'échange entre les Institutions de recherche, les Universités, les opérateurs privés et les utilisateurs des résultats de la recherche.
Sous-programme 5.2 : Formation et conseil agricole et rural
Composante 5.2.1 : Amélioration et renforcement du dispositif de formation agricole et rurale
Composante 5.2.2 : Réorganisation et renforcement des capacités des structures de Conseil agricole et rural
Sous-programme 5.3 : Renforcement des capacités des structures étatiques du Secteur rural
Composante 5.3.1 : Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'agriculture au niveau central et régional
Composante 5.3.2 : Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère en charge de l'agriculture au niveau central et régional
Composante 5.3.3 : Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'élevage au niveau central et régional
Composante 5.3.4 : Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère en charge de l'élevage au niveau central et régional
Composante 5.3.5 : Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques au niveau central et régional
Composante 5.3.6 : Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques au niveau central et régional
Composante 5.3.7 : Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'hydraulique au niveau central et régional
Composante 5.3.8 : Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère en charge de l'hydraulique au niveau central et régional
Sous-programme 5.4 : Renforcement des capacités des producteurs ruraux et de leurs organisations
Composante 5.4.1 : Appui à la structuration à la base et renforcement des capacités organisationnelles des producteurs au niveau local, régional et national
Composante 5.4.2 : Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes
Composante 5.4.3 : Renforcement des capacités techniques des producteurs ruraux
Sous-programme 5.5 : Appui et renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et de la société civile
Composante 5.5.1 : Renforcement des capacités humaines et matérielles des Chambres de Commerce, Industrie, Agriculture, des Mines et Artisanat (CCIAMA)
Composante 5.5.2 : Amélioration du cadre de travail et du renforcement des capacités
Composante 5.5.3. Mise en place d'une base de données sur les opérateurs de marché et les OP
Composante 5.5.4 : Appui au développement de partenariat public privé (PPP)
Composante 5.5.5 : Promotion du secteur privé agricole en milieu rural
Composante 5.5.6. Informations aux acteurs sur les opportunités de marché, d'investissement et sur les modèles d'affaires innovants
Composante 5.5.7. Mise en place d'une base de données sur les projets de PPP dans les régions
Composante 5.5.8. Mise en place de projets démonstratifs/projets pilotes de construction de CVA
Composante 5.5.9. Appui à la généralisation de l'agrégation agricole
Composante 5.5.10. Promotion du commerce sous régional
Sous-programme 5.6 : Appui à la Gouvernance du secteur rural et amélioration de l'environnement politique et législatif
Composante 5.6.1 : Amélioration du climat des affaires (réformes, lois, règlements, fiscalité)
Composante 5.6.2 : Elaboration ou actualisation des politiques et des différentes stratégies nationales du secteur rural et des sous-secteurs



Composante 5.6.3 : Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées
Sous-programme 5.7 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural
Composante 5.7.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi
Composante 5.7.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services
Composante 5.7.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances
Composante 5.7.4 : Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des statistiques agricoles et de l'élevage

Les sous-programmes et composantes décrites dans les paragraphes suivants sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution des orientations des stratégies et des politiques sectorielles et sous-sectorielles. Les activités développées dans le PNISR seront précisées et décomposées en tâches lors de la formulation des programmes et projets.

5.1. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La situation climatique et les pratiques actuelles engendrent une tendance à la baisse des débits des principaux cours d'eau et un rétrécissement des superficies des lacs et des principaux points d'eau ainsi que la baisse de la recharge des aquifères. De même, la dégradation des terres dans les différents systèmes de production agro-sylvo-pastorale est généralement préoccupante. De nombreux sols contaminés par des polluants d'origine agricole et industrielle sont lessivés par les pluies entraînant ces produits dans le cycle de l'eau.

La protection et la mise en valeur durable des ressources naturelles sont confrontées à des aléas climatiques de plus en plus fréquents marqués par les variations pluviométriques en dents de scies. Ces perturbations affectent la circulation générale de l'atmosphère et ont des répercussions sur les précipitations (pluies faibles, aléatoires et mal réparties). Les conséquences en sont multiples : désertification, érosion des sols, inondations, perturbation du réseau hydrographique, destruction des habitats naturels de plusieurs espèces animales et végétales et donc perte de la biodiversité.

Les symptômes de dégradation de la pêche comprennent, entre autres, la disparition des espèces prisées, l'assèchement des zones d'alevinage et de pêche, l'utilisation d'engins prohibés de pêche, la prise des alevins et la disparition des pratiques de gestion traditionnelle au profit des pratiques modernes non respectueuses des équilibres écologiques.

Par ailleurs, le Tchad présente une grande diversité de paysages et de milieux naturels, depuis les oasis et les sommets volcaniques du Nord, jusqu'aux savanes arborées et forêts claires du Sud, en passant par les plaines inondables et les lacs. A cette diversité, s'associe une diversité spécifique très remarquable. Pour assurer la conservation de ces patrimoines biologiques, le Tchad a historiquement misé sur les aires protégées.

L'objectif spécifique du Programme est d'assurer une croissance soutenue et promouvoir un développement durable du monde rural à travers une gestion rationnelle des ressources naturelles et une adaptation judicieuse des économies locales aux aléas climatiques. Plus spécifiquement, il sera question d'inverser la tendance de la dégradation des milieux physiques, de sécuriser et de gérer de façon concertée les ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et sylvoles et d'améliorer le cadre de vie des populations, notamment par la promotion de l'hygiène, la salubrité et l'assainissement en zone périurbaine et rurale. La réalisation des objectifs se fait à travers trois sous-programmes :



Sous-programme 1.1.: Prévention et Gestion des conséquences des changements climatiques et inversion de la dégradation des milieux naturels

Dans le cadre de la promotion des pratiques de *l'agriculture intelligente et réactive face aux changements climatiques*, le sous-programme vise à (i) maîtriser durablement la gestion de l'eau pour s'adapter aux changements climatiques, sécuriser les productions agro-sylvo-pastorales et satisfaire les besoins en eau potable des populations, (ii) inverser la tendance à la dégradation des terres agricoles, des pâturages et des forêts, en vue d'assurer une production optimale et soutenue dans un environnement préservé, (iii) gérer durablement la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques et améliorer les conditions de vie en milieu rural et (iv) promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et améliorer les moyens d'existence des communautés des pêcheurs. Le sous-programme est développé à travers quatre composantes :

Composante 1.1.1. Gestion Durable des Eaux et Résilience des Ecosystèmes Aquatiques

Il est envisagé de réaliser cette composante par les actions prioritaires telles que (i) la gestion des pénuries (sécheresses) et des excès d'eau (inondations), (ii) la lutte contre les pollutions et le tarissement, l'ensablement ou l'envasement des principaux cours d'eau, lacs et oasis, (iii) l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des grands aquifères et (iv) le renforcement des mécanismes de concertation avec les pays partageant avec le Tchad, les mêmes ressources en eau.

Composante 1.1.2. Gestion Durable des Terres et Résilience des Ecosystèmes Terrestres

Cette composante sera réalisée à travers le déploiement de quatre actions prioritaires, à savoir, (i) le soutien à la gestion intégrée de la fertilité des sols, (ii) la gestion durable des feux de brousse, (iii) l'aménagement et la gestion des ressources pastorales et (iv) le développement du couvert forestier national.

Composante 1.1.3. Gestion durable de la Biodiversité et Résilience des Aires Protégées.

Cette composante sera réalisée à travers les actions prioritaires suivantes : (i) l'amélioration de la connaissance du patrimoine biologique national, (ii) le renforcement du réseau national des aires protégées (faire passer le nombre des parcs nationaux de 3 à 8 et accroître la superficie des aires protégées de 10 % à 17 % du territoire national) et, (iii) le renforcement de la lutte anti-braconnage, (iv) la réintroduction des espèces disparues (rhinocéros et l'oryx) et le sauvetage de celles menacées de disparition (gazelle Ndama, autruche, éléphants etc.), (v) la gestion des conflits homme-faune sauvage et (vi) la conservation de l'agro biodiversité.

Composante 1.1.4. Gestion Durable des Ressources Halieutiques et Résilience des Pêcheries

La composante sera réalisée à travers le déploiement des actions prioritaires (i) pour la promotion de la gestion durable des ressources halieutiques (instaurer des nouveaux modes de gouvernance des ressources halieutiques) et (ii) pour l'amélioration des moyens d'existence des pêcheurs afin de réduire leur dépendance face aux changements climatiques (promouvoir l'aquaculture et des méthodes plus sélectives de pêche et développer des sources alternatives de revenus et l'adoption de moyens d'existence durables).

Sous-programme 1.2. : Sécurisation et Gestion concertée des ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et sylvicoles

Le sous-programme permettra de (i) fournir en temps réel aux producteurs ruraux, des prévisions météorologiques et des conseils sur des phénomènes météorologiques et climatiques, (ii) consolider les pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures, du bétail et des ressources forestières, (iii) harmoniser et consolider les mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'exploitation des ressources naturelles. Le sous-programme couvre trois composantes :

Composante 1.2.1. Suivi du Climat et Prévision Météorologique

Les actions prioritaires envisagées sont (i) le renforcement du réseau national d'observation et des mesures du climat et de la météorologie (réhabilitation des stations agro-météorologiques et



climatologiques, création de nouvelles stations et des postes pluviométriques) et (ii) l'amélioration de la gouvernance du climat par la mise en place d'une Equipe Pays Multisectorielle sur le Climat (EPMC), la promotion du réseautage de la société civile sur le climat et la création d'un pacte national sur le climat.

Composante 1.2.2. Prévention et Lutte Contre les Organismes Bio-agresseurs des cultures, des plantations forestières et du bétail

Les actions envisagées concernent (i) l'information et la sensibilisation de tous les acteurs, (ii) la structuration et la formation des acteurs à la base pour renforcer les capacités d'action et de gestion, (iii) la conception et l'exécution d'un dispositif de lutte intégrée assorti des mesures d'urgence et des incitations nécessaires et (iv) la recherche action pour mieux comprendre les différentes manifestations et mieux accompagner les acteurs dans la lutte contre les organismes bio agresseurs.

Composante 1.2.3., Prévention et Gestion des Conflits d'Exploitation des Ressources Naturelles et sécurisation du foncier rural

Les actions prioritaires envisagées sont (i) la finalisation et la vulgarisation du code foncier en tant que mécanisme national légal d'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre des conventions et plans locaux de développement qui favorisent les concertations et le dialogue multi-acteurs sur les questions de développement local et la gestion des ressources naturelles et (iii) la promotion de la négociation et de la culture de la paix, (iv) vulgarisation du Code Pastoral.. Dans le domaine de la promotion de la sécurité foncière et de sécurisation des investissements dans le secteur rural, le PNISR envisage de conduire les actions suivantes : (i) la redynamisation de l'observatoire sur le foncier rural ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs des politiques foncières, l'élaboration des fiches pédagogiques et leur diffusion et (iii) la régulation des marchés fonciers sur la base des expériences réussies en Afrique. A cet effet, il est envisagé de réaliser une étude de capitalisation sur les marchés fonciers en Afrique. Enfin, un programme pour l'établissement de Zones d'Investissement Agricoles sera conçue et mise en œuvre pour faciliter l'accès au foncier pour les investisseurs potentiels intéressés par le développement des chaînes de valeur prioritaires et d'autres activités économiques.

Sous-programme 1.3. : Amélioration du cadre de vie de la population et de la salubrité péri-urbaine et rurale.

Le sous-programme vise spécifiquement à (i) améliorer le taux d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural, (ii) réduire les risques de pollutions en milieu rural et (iii) améliorer le taux d'accès à l'énergie de la population, tout en préservant l'environnement. Le sous-programme comporte trois composantes :

Composante 1.3.1. Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural

Les actions prioritaires envisagées sont (i) la promotion des structures locales (associations villageoises) et (ii) l'amélioration de la gouvernance locale du secteur pour faire prendre conscience des effets des mauvais comportements en matière d'hygiène et d'assainissement.

Composante 1.3.2. Promotion des énergies propres en milieu rural

Les actions prioritaires envisagées sont (i) la promotion des énergies renouvelables (reboisements pour rationaliser les usages de bois de chauffe ; développement du potentiel solaire, éolien et de biomasse) et (ii) la promotion de la gouvernance locale du secteur de l'énergie par la sensibilisation, l'organisation et le renforcement des communautés concernées.

Composante 1.3.3. Réduction des pollutions et des nuisances

Les actions prioritaires envisagées sont (i) la lutte contre les déversements accidentels des hydrocarbures, (ii) la gestion intégrée des déchets en milieu rural et (iii) l'appui à la structuration et la responsabilisation des structures locales.



5.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS DU SECTEUR RURAL

La partie soudanienne des bassins du Chari et du Logone renferme des bas-fonds, faiblement mis en valeur, et régulièrement submergés par les crues et les eaux de ruissellement. Dans les plaines situées entre les fleuves Chari et Logone, se développent de grands aménagements à submersion contrôlée (maîtrise partielle de l'eau) ou à maîtrise totale de l'eau avec pompage. Ces aménagements communautaires sont utilisés majoritairement pour la riziculture. Dans les régions montagneuses du Ouaddaï, Wadi Fira, Sila, Guéra et Mayo-Kebbi Ouest, sensibles à l'érosion hydrique, les aménagements réalisés visent à améliorer la rétention de l'eau et à ralentir l'érosion (micro barrages, digues filtrantes et seuils d'épandages). Le but de ces ouvrages est de valoriser les eaux de ruissellement par la création de retenues d'eau à buts multiples pour l'agriculture, l'abreuvement du bétail et la recharge de la nappe phréatique afin de prolonger la durée d'utilisation des points d'eau. Les ressources en eau sont considérables et les prélèvements prévus restent modestes, y compris pour le développement hydro-agricole⁷ (volume annuel compris entre 263 et 455 milliards de m³ avec un taux de recharge de 26 milliards de m³ par an). Les prélèvements de ces ressources, pour satisfaire les différents usages, sont de l'ordre d'un milliard 269 millions de m³ ; ce qui représente 2,8 % des ressources renouvelables.

Le développement des infrastructures est un facteur décisif de l'amélioration de la communication entre les producteurs et les consommateurs, entre les exportateurs et les importateurs, et constitue un déterminant essentiel de la compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux en permettant la livraison des biens et services à temps et en toute sécurité.

Le renforcement des équipements pour la production, la protection, la transformation et la conservation des produits, est un gage de la productivité du secteur rural et partant, un concours essentiel d'offres de produits de qualité aux consommateurs tout comme de revenus aux producteurs et autres parties prenantes.

L'objectif du programme consiste à développer les infrastructures rurales de production, de transformation et de commercialisation agro-sylvo-pastorales et halieutiques et à renforcer la capacité d'adaptation des exploitations agricoles du pays tout en préservant l'environnement. Ce programme prend également en compte la facilitation de l'accès au financement du monde rural à travers cinq sous-programmes :

Sous-programme 2.1 : Développement et gestion des aménagements hydro agricoles

Le sous-programme vise à améliorer la maîtrise et la gestion de l'eau pour l'agriculture et l'élevage afin d'atténuer l'impact des aléas climatiques, d'améliorer les rendements et d'étendre la production sur une grande partie de l'année, tout en limitant les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Le sous-programme comporte cinq composantes :

Composante 2.1.1. Réalisation des aménagements pour les cultures de décrue et pluviales et l'abreuvement du bétail

Les actions concerneront (i) les aménagements pour la culture pluviale et de décrue, (ii) la réalisation de micro barrages ou digues de retenue, (iii) la réalisation de seuils d'épandage et (iv) la réalisation de cordons pierreux.

Composante 2.1.2. Développement des grands aménagements hydro agricoles

Les actions de cette composante portent sur l'aménagement de 35 000 ha sans distinction de niveau de maîtrise de l'eau.

Composante 2.1.3. Développement de la petite et moyenne irrigation

⁷Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA, 2002)



Cette composante vise à développer les cultures maraîchères de contre saison, arboricoles et même céréalières pour améliorer la résilience des populations des villages concernés. Les actions de cette composante porteront sur l'aménagement de 6 000 ha pour la petite et moyenne irrigation.

Composante 2.1.4. Aménagement des chenaux pour faciliter le transport et alimenter les périmètres des polders du Lac Tchad

Le creusement du chenal, reliant la ville de Bol aux eaux libres du Lac, vise à améliorer l'alimentation en eau des polders existants (Mamdi, Berim et Guini), mais aussi à faciliter l'évacuation des productions agricoles par le transport fluvial. Les actions de cette composante porteront sur la réalisation de 36 km de chenal.

Composante 2.1.5. Réhabilitation et entretien des grands aménagements hydro agricoles

Cette composante vise à réhabiliter et entretenir partiellement les grands aménagements hydro agricoles réalisés au Tchad. Les actions envisagées portent sur la réhabilitation et l'entretien de 10 000 ha.

Sous-programme 2.2. : Développement de l'hydraulique villageoise et pastorale

Le sous-programme vise d'une part à réduire la pression sur les ressources en eau des villages de transit des troupeaux transhumants et des villages faiblement équipés en accès à l'eau potable, et d'autre part à améliorer l'alimentation du bétail en créant des points d'eau. Le sous-programme se développe à travers deux composantes :

Composante 2.2.1. Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique villageoise

Cette composante, basée sur les éléments du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA), prend en compte les actions portant sur la réalisation de 130 puits en béton en zone saharienne, la réalisation de 8 310 forages équipés de pompe à motricité humaine et la réhabilitation de 2 078 forages.

Composante 2.2.2. Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique pastorale

La mise en œuvre des aménagements pastoraux se fera par l'inventaire des ouvrages existants, l'identification des zones de concentration des animaux et les zones de pâture inexploitées par manque de points d'eau. Le SDEA prévoit l'installation de ces équipements le long des axes des pistes commerciales et des couloirs de transhumance. Cette composante envisage les actions portant sur la réalisation de 1 500 points d'eau pastoraux (mares aménagées, puits neufs, puits réhabilités, stations de pompage construites, stations de pompage réhabilitées).

Sous-programme 2.3. : Renforcement des infrastructures socio-économiques et de désenclavement des zones de production

L'objectif du sous-programme est d'améliorer les infrastructures rurales indispensables pour favoriser les échanges et la commercialisation des produits. Le sous-programme est réalisé à travers huit composantes :

Composante 2.3.1. Désenclavement des zones de production et des marchés

Le désenclavement des zones rurales est une des conditions prioritaires à l'émergence d'un développement rural durable basé sur la commercialisation des produits ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie des populations. Le Tchad connaît un déficit considérable en matière d'infrastructures routières. L'Etat a réhabilité et entretenu entre 2005 et 2013 : 3 615 km de routes secondaires et pistes rurales. Les actions envisagées portent sur la réalisation annuelle de 800 km de pistes de désenclavement de zones de production et des marchés.

Composante 2.3.2. Développement des infrastructures de transhumance et de santé animale

Les actions envisagées porteront sur la construction de 15 ouvrages de franchissement de cours d'eau, de 140 parcs de vaccination, de 27 postes vétérinaires et le balisage de 5 000 Km de couloirs de transhumance dotés d'aires de stationnement.



Composante 2.3.3. Développement des infrastructures aquacoles et halieutiques

Les actions envisagées porteront sur (i) la réalisation de deux stations d'alevinage, (ii) la création de deux laboratoires de pisciculture, (iii) l'exploitation de 15 carrières pour la gestion améliorée de la pisciculture, (iv) la réalisation de 85 étangs de production d'Oreochromis, (v) la création de fermes de production d'Oreochromis et de Clarias et (vi) l'exploitation de 15 ouadis de production de spiruline en bassins.

Composante 2.3.4. Développement des Infrastructures Agro industrielles

Les actions envisagées porteront (i) sur la construction d'un complexe industriel d'exploitation des ruminant à Djermaya, (ii) la construction de deux complexes industriels laitiers, (iii) la mise en place d'une usine d'aliments pour bétail, (iv) la construction de deux grandes rizeries pouvant traiter jusqu'à 20 000 tonnes de paddy par an et (v) la mise en place d'une unité industrielle de transformation de la tomate en purée, de concentré et de jus.

Composante 2.3.5. Développement des Infrastructures de transformation et de commercialisation

Le développement des infrastructures de transformation permet de promouvoir le commerce par la mise à disposition des communautés rurales des petites infrastructures telles que les aires de séchage, les magasins de stockage, les marchés, les entrepôts. Les actions porteront sur (i) la construction de quatre unités de transformation de céréales locales pour la fabrication de farine et brisures, de produits roulés (couscous), de biscuits, d'aliments de sevrage et de produits extrudés, (ii) la construction de 500 entrepôts de stockage, (iii) la mise en place de 200 unités de séchage de fruits et légumes, (iv) la construction de six abattoirs et de 1 200 étals de boucherie et; (v) la construction de 77 aires d'abattage.

Composante 2.3.6. Développement des infrastructures rurales de base

La faiblesse des infrastructures et des services de base en milieu rural est un frein important au développement économique et social des populations rurales. Les actions porteront sur l'amélioration de l'habitat rural, des salles de classes et des centres de santé.

Composante 2.3.7. Développement de l'électrification rurale et des énergies renouvelables

Les actions envisagées porteront sur (i) l'installation de générateurs pour électrifier les centres secondaires, (ii) l'équipement des villages en panneaux solaires et (iii) l'installation dans les fermes de digesteurs à biogaz avec possibilité de mise en bouteille des excédents de gaz.

Composante 2.3.8. Gestion et maintenance des infrastructures

La promotion des infrastructures rurales de base doit être sous-tendue par un appui à la gestion et à la maintenance. Les actions envisagées porteront sur (i) l'appui aux mécaniciens et leur équipement en outillage de réparation pour les unités régionales de maintenance, (ii) l'appui aux groupements de pisciculteurs à l'entretien des mares et étangs piscicoles, (iii) l'appui aux groupements de petits périmètres à l'utilisation des kits d'irrigation à moindre coût et (iv) l'appui à la maintenance des périmètres hydro agricoles.

Sous-programme 2.4. : Renforcement de la mécanisation agricole

L'objectif du sous-programme est l'amélioration du niveau général d'équipement des producteurs par l'adoption de la mécanisation à travers les composantes suivantes :

Composante 2.4.1. Développement de la traction animale

La promotion de la traction animale permet de prendre en compte les différents aspects de la mécanisation agricole. Les actions envisagées porteront sur la création d'un centre d'approvisionnement en matériels agricoles et l'appui aux artisans locaux pour la fabrication et la maintenance du petit matériel agricole.



Composante 2.4.2. Développement de la motorisation

Les actions envisagées porteront sur l'acquisition de 5 000 tracteurs et autres unités de motorisation (moissonneuse-batteuse, motoculteurs) y compris les accessoires, la création d'un centre de formation des tractoristes et la création d'un centre d'essai.

Composante 2.4.3. Création des unités de maintenance des matériels agricoles et des moteurs hors-bord

La mécanisation nécessite un nombre d'actions de soutien indispensables telles que les stations de carburant, les ateliers de réparation et les unités de maintenance de matériels agricoles.

Sous programme 2.5. Développement du Partenariat public privé pour le financement des infrastructures et équipements

Le sous-programme vise à mettre en place une série d'interventions pour remédier en milieu rural, à l'insuffisance d'infrastructures de production, de transformation, de conservation et de mise en marché. Compte tenu du coût élevé de ce type d'investissement, le PNISR envisage développer des PPP pour leur réalisation, à travers les actions suivantes :

Composante 2.5.1. . Elaboration d'un programme d'investissement en infrastructures d'appui aux filières. Cette composante vise l'accroissement de l'accès aux moyens productifs et la facilitation de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux à travers la réalisation d'une étude d'orientation pour la réalisation d'infrastructures d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques

Composante 2.5.2. Formalisation de la pratique du PPP pour le financement des infrastructures d'appui aux filières. Elle vise à encadrer les pratiques en matière de cofinancement public-privé des infrastructures en milieu rural. L'activité consistera à la mobilisation d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel sur les PPP pour le financement des infrastructures.

5.3. DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRO-SYLVO-PASTORALES, HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES

Un essor plus important des productions animales, halieutiques, forestières et végétales dont les potentialités sont considérables au Tchad est possible aussi bien en qualité qu'en quantité. En effet, développer les filières est essentiel pour les 80% de la population tchadienne vivant directement du secteur rural. Nourrir la population et assurer la souveraineté alimentaire du pays supposent une capacité de réponses conséquentes en termes de production et de valorisation des produits agricoles. Actuellement, la plupart des productions ne répondent pas aux besoins du marché national en toutes saisons. Bien que le coton, la gomme arabique et le bétail sur pied fassent l'objet d'exportation, il n'y a pas encore suffisamment d'industries de transformation et de conservation des produits pour fournir le marché régional et international.

L'objectif du programme est d'intensifier et développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques dans une logique de chaîne de valeur. Plus spécifiquement, il s'agira de:

- développer des exploitations familiales performantes pour créer des emplois décents, augmenter les revenus en milieu rural et satisfaire à un coût raisonnable la demande intérieure ;
- soutenir les exploitations agropastorales et halieutiques intensives pour fournir le marché intérieur en produits alimentaires bon marché ;
- développer l'agro-industrie pour la transformation locale et l'exportation dans le respect des normes (qualité, traçabilité, légalité, hygiène, etc.) ;
- promouvoir les activités cynégétiques et de mise en valeur de la faune sauvage et
- promouvoir la qualité de l'ensemble des productions agro-sylvo-pastorales.



Ce programme se développe à travers cinq sous-programmes :

Sous-programme 3.1. : Développement des filières de productions végétales

Un accent particulier sera mis sur le développement d'une agriculture plus intensive et plus durable dans les filières porteuses de croissance et créatrices d'emplois. Les objectifs visés sont indiqués dans le tableau 5.

Tableau 65 : Objectifs de rendement (en kg/ha) et de production (en tonnes) pour les filières végétales

Cultures	Rendement 2016	Rendement 2022	Production 2016	Productions 2022	Taux d'augmentation
Mil	531	610	574 981	706 799,00	22%
Sorgho	706	812	808 197	1 052 410,00	30,2%
Maïs	911	1,048	625 272	862 152,00	37,9%
Riz	1,452	1,67	176 299	272 083,00	54,3%
Berbéré	821	944	568413	647 693,00	13,9%
Sous total céréales	-	-	2 753 162	3 541 137,00	28,6%
Arachide	956	1,099	442 268	512 896,00	16%
Sésame	379	436	73 189	89 968,00	22,9%
Niébé	198	228	62 967	77 403,00	22,9%
Sous total légumineuses	-	-	578 424,00	680 267,00	17,6%
Manioc	4,085	5 525	318335	426 600,00	34%
Patate	5,902	6 787	39 675	50 202,00	26,5%
Taro	5,6	6 440	35153	40 056,00	13,9%
Sous total tubercules	-	-	393 163,00	516 858,00	31,5%
Total productions végétales			3 724 749,00	4 738 262,00	27,2%

Source : données de la DPSA (Direction de la Production et des Statistiques agricoles) - 2014

Le sous-programme vise d'une part à augmenter et à diversifier les productions végétales et d'autre part à accroître l'efficacité des circuits de commercialisation en vue d'assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers et d'en exporter le surplus.

La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce sous-programme permettront d'améliorer le niveau des rendements et des productions des principales cultures céréalières (mil, maïs, sorgho pluvial, Berbéré, riz) avec **plus de trois millions de tonnes de céréales** produites annuellement en 2020, des plantes à tubercules (manioc, patate, taro etc.), des légumineuses (arachide, sésame, niébé) ainsi que des cultures maraichères.

Pour atteindre ces objectifs, le sous-programme est structuré en cinq composantes :

Composante 3.1.1. Accès aux intrants et petits équipements agricoles

Les actions de cette composante porteront sur (i) l'appui à l'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, etc.), (ii) la multiplication des centres semenciers de base et de pré base, (iii)



l'appui à l'approvisionnement en semences (graines) et en matériel végétal amélioré (plants, boutures, etc.), (iv) l'appui à l'approvisionnement en petit équipement agricole (charrue, semoir, motopompe, arrosoir, motoculteur, etc.) et (v) la création des centres d'achat de proximité. A cet effet, le PNISR encouragera la mise en place de mécanismes autonomes et durables de fourniture d'intrants et équipement aux producteurs en développant des PPP avec le secteur privé.

Composante 3.1.2. Réduction des pertes post-récolte

Les actions envisagées porteront sur (i) l'appui à la construction et à la réhabilitation des structures et équipements de séchage (aires de séchage, bâche, etc.), (ii) l'appui à l'approvisionnement en matériel de conditionnement (emballages traités) et (iii) l'appui à l'approvisionnement en produits et équipements de traitement phytosanitaire.

Composante 3.1.3. Valorisation économique des produits végétaux

Elle vise à conférer plus de valeur ajoutée aux productions végétales à travers des actions de (i) promotion des technologies de transformation de produits agricoles adaptés au milieu rural et (ii) facilitation d'accès aux OP d'équipements appropriés de conservation et de transformation.

Composante 3.1.4. Conservation et valorisation de la diversité des espèces cultivées

Elle vise à conserver la biodiversité des espèces végétales à travers (i) l'élaboration d'un programme participatif de conservation *in situ* des variétés végétales cultivées, (ii) l'introduction des nouvelles souches des variétés cultivées, (iii) la mise en place d'un programme d'amélioration variétale des espèces les plus cultivées ou émergentes, (iv) le recensement et la valorisation du savoir-faire local sur la conservation des variétés végétales, (v) la création des banques de gènes des plantes cultivées et (vi) l'appui à la caractérisation des semences de plantes cultivées et des productions de plants autochtones.

Composante 3.1.5. Appui à la relance de la filière coton et au développement des filières porteuses

Il s'agit d'une part de contribuer à la redynamisation de la filière coton et d'autre part de promouvoir ou de développer les filières porteuses comme le maraîchage, l'arboriculture fruitière, les cultures céréalières émergentes et les oléagineuses/protéagineuses.

Du fait de l'importance de la filière coton, les différentes actions ont été regroupées au sein d'une seule composante spécifique ; il s'agira essentiellement d'actions concernant (i) l'appui à l'approvisionnement en intrants (semence, engrais, pesticides, etc.) et au petit équipement agricole, (ii) l'appui à la gestion du crédit de campagne agricole, en collaboration avec les institutions de crédit, (iii) l'appui à la commercialisation du coton fibre et de ses sous-produits, (iv) l'appui au financement de la recherche cotonnière, (v) l'appui à la structuration des acteurs de la filière coton, et (vi) l'appui à l'industrialisation de la filière coton et ses deux sous-composantes (transformation industrielle et traditionnelle). Les objectifs de la filière coton sont de porter la production nationale à 300 000 tonnes à l'horizon 2022.

En ce qui concerne les nouvelles filières porteuses, les actions envisagées porteront sur (i) le maraîchage (introduction et diffusion des variétés adaptées, promotion des unités de fabrication de compost), (ii) de l'arboriculture et (iii) la promotion de la diversification des cultures céréalières, oléagineuses/protéagineuses et des plantes à racines et tubercules.

Sous- programme 3.2. : Développement des filières de productions animales

Ce sous-programme a pour objectif d'augmenter durablement la production animale et l'efficacité des circuits de commercialisation des produits animaux en vue de satisfaire les besoins nationaux et sous régionaux. En l'absence de données de base fiables pour les autres productions (œufs, lait et produits laitiers) les objectifs de production pour la période 2016-2022 ne sont indiqués que pour la viande des principales espèces élevées dans le tableau suivant.



Tableau 76 : Objectifs de production pour les filières animales

Espèces	Taux d'exploitation (%)		Poids carcasse (kg)		Productions de viande (tonnes)		Augmentation (en %)
	2016	2022	2016	2 022	2016	2022	2016-2022
Bovins	13	14	128	141	187 387	219 283	22,517%
Ovins/caprins	27	30	15	19	46 577	60 376	30,5%
Camelins	6	8	136	143	16 146	24 918	54,3%
Porcins	50	80	48	53	3757	6 717	78,8%
Volaille	80	90	0,7	1	4 308	7 876	82,8%
Total	-	-	-	-	248 875	319 171	28,2%

Source : D'après les données de la DESPA du MDPPA.

Pour atteindre ces objectifs, le sous-programme soutiendra l'ensemble des filières de l'élevage (filières bovines, filières avicoles villageoises et industrielles, filières ovines et caprines, filières camélines, filières porcines etc.) à travers cinq composantes :

Composante 3.2.1. L'accès aux intrants et petits équipements d'élevage

Cette composante sera mise en œuvre à travers (i) l'appui à l'approvisionnement et à la création d'un centre de conservation de semences pour l'insémination artificielle, (ii) l'appui à l'approvisionnement en médicaments vétérinaires, (iii) l'appui à l'approvisionnement en aliments bétail et provendes, (iv) l'appui à l'approvisionnement et à la création d'unités de production de poussins d'un jour et (v) l'appui à l'approvisionnement en petit matériel d'élevage (mangeoires, abreuvoirs, etc.). A cet effet, le PNISR encouragera la mise en place de mécanismes autonomes et durables de fourniture d'intrants et d'équipements aux producteurs en développant des PPP avec le secteur privé

Composante 3.2.2. Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel

La composante vise à lutter contre les épizooties, notamment les maladies émergentes et les zoonoses majeures en vue d'améliorer la productivité du cheptel. Les actions à mettre en œuvre sont (i) l'appui à l'épidémio-surveillance des maladies animales, (ii) l'appui à la production et à la diversification des vaccins, (iii) l'appui à l'organisation de la prophylaxie (y compris les campagnes de vaccination) et de traitement des maladies, (iv) le renforcement des mandataires de santé animale et (v) l'appui à la création de pharmacies villageoises.

Composante 3.2.3. Protection et valorisation des races domestiques autochtones

Elle vise à contribuer à la conservation de la biodiversité animale à travers (i) la caractérisation génétique des races animales autochtones, (ii) le recensement des races locales d'animaux domestiques menacées d'extinction, (iii) l'élaboration d'un programme participatif de conservation *in situ* des races animales menacées de disparition, (iv) la mise en place de programmes d'amélioration génétique de certaines races locales, (v) le recensement et la valorisation du savoir sur la conservation des races animales locales et (vi) la création des centres de conservation des races autochtones.



Composante 3.2.4. La valorisation économique des produits de l'élevage

Elle vise à apporter de la valeur ajoutée aux produits animaux par leur transformation et par l'amélioration de leur qualité sanitaire et hygiénique. Les actions envisagées concernent (i) la promotion des technologies de transformation de produits animaux, (ii) la facilitation d'accès aux organisations d'éleveurs d'équipements appropriés de conservation et de transformation des produits et (iii) l'appui à la valorisation des déchets d'abattage sous forme de compost, de biogaz, etc.

Composante 3.2.5. Développement de la filière cameline et appui aux filières émergentes

Il s'agit de développer ou de promouvoir (i) la filière cameline (appui à la mise en place de noyaux d'élevage, appui à la conduite améliorée des élevages et appui à l'organisation des éleveurs), (ii) la cuniculture (appui à la création des centres de multiplication et de diffusion de races performantes, appui à la création des ateliers d'élevage de lapins et de structures légères de transformation et de commercialisation), (iii) l'appui à la diversification de l'aviculture villageoise (élevage de pintades, canards, cailles etc.) et (iv) l'apiculture (identification des sites mellifères, appui à l'équipement des apiculteurs en ruches et autres matériels de récolte et de traitement du miel).

Sous-programme 3.3. : Développement des filières des productions halieutiques⁸

Ce sous-programme vise une augmentation durable des productions halieutiques et une meilleure efficacité des circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture en vue de satisfaire les besoins nationaux et sous régionaux. La mise en place effective des actions prévues dans le cadre du sous-programme va permettre une augmentation de la production. Les projections sur la période 2016-2022 sont indiquées dans le tableau 7.

Tableau 87 : Objectifs de production (en tonnes) pour les filières halieutiques

<i>Productions halieutiques</i>	2016	2022	Taux d'accroissement
Production brute (lacs et fleuves)	114 480	164 528	43,7%
Pertes après capture (de 25 à 15 %)	11 448	8 226	-28,1%
Apport pisciculture (de 0,04 à 0,2 %)	6869	16 453	139,5%
Total	109 901	172 754	57,2%

Source : D'après les données du PRODEPECHE

Cette hausse de la production (56% sur 7 ans) résultera d'une amélioration des conditions de pêche et d'un gain pondéral occasionné par l'augmentation des espèces de grande taille issues des captures mais également du développement très significatif de la pisciculture. En outre, grâce au désenclavement des zones de pêche, à l'encadrement des pêcheurs et à l'amélioration de la chaîne de froid et des modes de transformation, les pertes après capture seront réduites de 25 à 15%. Pour atteindre ces objectifs, le sous-programme s'articule autour de cinq composantes :

Composante 3.3.1. Accès aux intrants et petits équipements de pêche et d'aquaculture

⁸La production halieutique est l'exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche et aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).



Cette composante sera mise en œuvre à travers (i) l'appui à l'approvisionnement et à la création d'un centre de production et de distributions d'alevins, (ii) l'appui à l'approvisionnement en aliments pour poisson et (iii) l'appui à l'approvisionnement régulier en petits matériels de pêche et d'aquaculture (pirogues, moteurs hors-bord, engins de pêche, caisses isothermes, etc.). A cet effet, le PNISR encouragera la mise en place de mécanismes autonomes et durables de fourniture d'intrants et équipements aux producteurs en développant des PPP avec le secteur privé

Composante 3.3.2. Valorisation économique des produits halieutiques

L'objectif de la composante est de créer davantage de valeur ajoutée au sein des différentes filières de la pêche et de l'aquaculture, notamment par (i) la mise en place des programmes de démonstration sur les fours de fumage améliorés, (ii) l'appui à l'amélioration des techniques de transformation utilisées (fumage, salage et séchage) et (iii) le développement d'emballages adaptés de produits transformés (emballages plastiques et en aluminium, etc.).

Composante 3.3.3. Amélioration de l'hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation

Les actions suivantes pourront être mise en œuvre: (i) l'introduction et la vulgarisation de produits chimiques homologués pour lutter contre les insectes ichtyophages, (ii) l'amélioration de l'hygiène générale et la vulgarisation de tablettes de préparation du poisson et (iii) l'appui à l'information et à la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité.

Composante 3.3.4. Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché

Cette composante vise une meilleure valorisation commerciale des produits halieutiques à travers (i) l'appui à l'aménagement des sites de débarquement, (ii) l'appui à la construction et à l'équipement des marchés aux poissons, (iii) l'appui à la construction et à l'équipement des poissonneries et (iv) l'entretien des pistes des débarcadères aux centres d'écoulement des produits de pêche.

Composante 3.3.5. Diversification des productions piscicoles et aquacoles

Cette composante sera mise en œuvre à travers (i) la prise en compte effective de l'aquaculture dans les aménagements hydro-agricoles (rizipisciculture), (ii) la diversification des espèces élevées, principalement de haute valeur commerciale et (iii) l'appui à l'exploitation des ressources végétales aquatiques (spiruline).

Sous-programme 3.4. : Développement des filières de productions forestières et fauniques

Ce sous-programme a pour objectif d'augmenter durablement les productions forestières et fauniques et l'efficacité des circuits de commercialisation des produits forestiers et fauniques en vue de satisfaire les besoins nationaux et sous régionaux. Les objectifs visés à terme sont :

- Faire du Tchad, le premier producteur mondial de la gomme arabique (25 000 tonnes actuels à plus de 50 000 par an) ;
- Accroître la superficie des forêts naturelles productives de 10 millions d'ha actuellement à 14,5 millions en 2020 ; et
- Accroître les opportunités de valorisation de la faune sauvage.

Pour atteindre ces objectifs, le sous-programme s'articule autour de cinq composantes :

Composante 3.4.1. Accès aux intrants et petits équipements forestiers et fauniques

Cette composante sera mise en œuvre à travers les actions suivantes : (i) l'appui à la production et à l'approvisionnement en semences et plants, (ii) l'appui à l'approvisionnement régulier en matériels de foresterie (motopompe, arrosoir, scie etc.) et (iii) l'appui à l'approvisionnement en fours de fumage améliorés. A cet effet, le PNISR encouragera la mise en place de mécanismes



autonomes et durables de fourniture d'intrants et équipement aux producteurs en développant des PPP avec le secteur privé

Composante 3.4.2. Valorisation économique des produits forestiers et fauniques

Les actions suivantes pourront être mise en œuvre: (i) l'appui à la promotion de PME de transformation et de commercialisation, (ii) l'amélioration du traitement et du stockage de la gomme arabique, des amandes, du beurre de karité et des produits cosmétiques, (iii) la mise en place et l'équipement des centres de collecte et de transformation, (iv) le développement des circuits de commercialisation, (v) la valorisation des produits fauniques (viandes de brousse et peaux) et (vi) et la promotion des produits sur les marchés locaux et extérieurs.

Composante 3.4.3. Préservation de la biodiversité

Cette composante sera mise en œuvre à travers (i) l'élaboration de plans de reboisement des sites en exploitation (gommeraies, zones de défriches, etc.), (ii) l'introduction de variétés améliorées et (iii) la domestication des espèces forestières (plantations commerciales; arbres en champs paysans, etc.).

Composante 3.4.4. Promotion des services éco touristiques et environnementaux

Il s'agit de favoriser le développement des activités éco touristiques par (i) la sensibilisation du public et des partenaires sur l'intérêt du secteur éco touristique, (ii) la production d'un répertoire des sites éco touristiques et cynégétiques majeurs et (iii) le développement des structures écotouristiques nationales.

Composante 3.4.5. Intensification et diversification des filières émergentes

Cette composante vise à intensifier et à diversifier les filières émergentes, notamment (i) des produits forestiers ligneux (bois de chauffe, bois d'œuvre) et non ligneux (gomme arabique, karité, miel, néré, datte, jujubier, tamarin, etc.) à travers la diversification de la gamme de produits commercialisables (gommes non arabiques, plantes médicinales et aromatiques) et (ii) des produits fauniques à travers la réalisation de l'état des lieux de la filière faunique, la mise en place d'une réglementation et d'une stratégie d'intégration de la filière faune dans l'économie nationale et la sécurisation des zones cynégétiques. La stratégie de ciblage des filières se basera sur les compétences traditionnelles des groupes vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec le VIH etc.

Les capacités organisationnelles, techniques et juridiques des différents opérateurs de l'ensemble des filières devront nécessairement être renforcées à tous les niveaux. Cependant, pour des raisons de visibilité, ces besoins sont pris en compte dans le programme support Recherche/Adoption et Diffusion des Technologies, et Renforcement des Capacités humaines et institutionnelles

Sous-programme 3.5. : Normes et contrôle de qualité des intrants et des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques

Ce sous-programme a pour objectif d'élaborer des normes de qualité, de mettre en place un processus de labellisation et un cadre d'inspection des produits en vue de renforcer leur compétitivité. Pour atteindre les objectifs visés, le sous-programme s'articule autour de quatre composantes :

Composante 3.5.1. Elaboration et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les textes sous régionaux et internationaux

Cette composante couvrira (i) l'édition des normes et l'élaboration des textes en matière de qualité des produits agricoles, (ii) l'élaboration des fiches techniques et modules de formation en vue de leur vulgarisation et (iii) la mise en place d'un mécanisme d'information des consommateurs.



Composante 3.5.2. Processus de labellisation et de certification

Les actions envisagées concernent (i) la création d'un cadre de concertation (Etat, OP et privés) sur les mécanismes de protection et de reconnaissance de la qualité (labels, marques, etc.), (ii) la définition des critères et des procédures d'attribution d'un label ou d'un certificat, (iii) la promotion de l'utilisation des normes par les professionnels du secteur rural, (iv) l'organisation des foires agricoles et (v) l'encouragement de l'organisation des prix-qualité (trophées de qualité).

Composante 3.5.3. Inspection et contrôle de qualité des intrants et produits

Cette composante sera mise en œuvre à travers (i) le renforcement des capacités des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, services d'inspection), (ii) la détermination des modalités de mise en œuvre de contrôle de qualité des produits agricoles et (iii) le renforcement d'un système national de normalisation et de contrôle de qualité.

Composante 3.5.4. Renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants et des produits agricoles, animaux, forestiers et fauniques

Cette composante vise à déconcentrer les laboratoires de contrôle de la qualité des intrants et des produits agricoles, animaux, forestiers et fauniques. Les actions concernent essentiellement la construction des laboratoires régionaux et leur équipement.

Sous-programme 3.6 : Facilitation de l'accès au financement

L'objectif du sous-programme est de faciliter l'accès des producteurs et des opérateurs du secteur aux moyens financiers nécessaires à l'augmentation de leurs productions et à l'accroissement de leurs revenus. Elle sera mise en œuvre à travers les composantes suivantes :

Composante 3.6.1. Appui aux institutions existantes (micro finance, coopératives financières agricoles etc.) et aux institutions financières spécialisées (banques agricoles)

Le développement du micro crédit à travers l'épargne rurale connaît une progression, mais reste limité au regard des besoins en crédit des populations. Les actions envisagées porteront sur la facilitation de l'établissement des systèmes de financement décentralisé adaptés à chaque groupe d'acteurs des différentes filières et la mise en place des lignes de crédits à moyen et long termes. Pour le segment des PME/PMI du secteur rural et le secteur privé qui peinent souvent à trouver des financements adaptés à la taille de leurs entreprises, il est envisagé des appuis à la descente en gamme des banques commerciales.

Composante 3.6.2. Mise en place de mécanismes innovants de financement du monde rural

Le PNDE a prévu un mécanisme de financement du développement de l'élevage à travers les questions liées aux redevances des activités de l'élevage, notamment l'utilisation de ces ressources aux bénéfices des éleveurs et de ce sous-secteur de développement. Il a été institué également au Tchad une nouvelle taxe dénommée Taxe pour la Protection de l'Environnement (TPE) par la Loi de Finances 2010. Le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) ainsi créé, a pour objectif de contribuer à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Les actions envisagées porteront sur la promotion et la facilitation de l'accès aux crédits permettant le financement des activités du monde rural, la réalisation d'études et d'opérations pilotes pour un mécanisme innovant de financement du monde rural. Il peut également être envisagé la mise en place de produits de crédits et de fonds de garantie, la création de mécanismes de bonification des taux d'intérêts, la mise en place d'incitations fiscales.

Composante 3.6.3. Mise en place de mécanismes de financement à coût partagé en faveur des petits producteurs

Pour mieux répondre aux besoins des acteurs du maillon production des filières agropastorales et de pêche, et afin de faciliter l'amélioration de la productivité, de la qualité et de la capacité de production et de transformation des producteurs au sein des filières cibles, le PNISR mettra en



place un mécanisme de financement à coûts partagés qui sera utilisé à la demande, sur présentation de sous-projets élaborés par les promoteurs. Il s'agit d'un mécanisme d'appui à l'innovation qui vise essentiellement les investissements, équipements et innovation en matière de développement de la capacité de production, de conservation et de transformation à la ferme. Ces appuis sont destinés à compléter les appuis techniques et permettront aux bénéficiaires éligibles d'accéder à de nouveaux marchés, d'introduire de nouvelles méthodes pour augmenter la productivité et la qualité des produits, et d'améliorer les activités de transformation et de stockage/conditionnement. L'activité consistera à la mobilisation d'un consultant pour l'élaboration du manuel sur le mécanisme à mettre en place.

Sous-programme 3.7 : Facilitation du pilotage des filières de productions

L'objectif de sous programme est de faciliter la mise en place d'interprofessions interprofessions et d'assurer leur fonctionnement

Composante 3.7.1. Assistance technique pour la mise en place des interprofessions

Le PNISR appuiera les acteurs des filières (assistance technique et financière), à la mise en place de 6 interprofessions, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés (y compris les OP) concernés. Les travaux de ces interprofessions permettront de proposer et de faire le plaidoyer pour la mise en œuvre de mesures visant à lever les obstacles réglementaires, techniques et financiers à la création et à la croissance des exploitations et entreprises agricoles performantes.

Composante 3.7.2. Appui au fonctionnement des interprofessions

En vue d'assurer l'opérationnalisation des interprofessions, le PNISR contribuera à (i) la tenue de leur réunions périodiques et (ii) la mise en œuvre d'activités spécifiques inclus dans leurs plan d'actions.

5.4. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, GENRE ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MENAGES RURAUX

Ce programme aborde trois problématiques majeures fortement liées : la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'aspect genre avec un accent particulier sur l'intégration de la femme et des jeunes dans le développement économique rural et la résilience des ménages ruraux.

Le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes s'articule autour du Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises et des Catastrophes (CASAGC) et de ses démembrements, les Comités Régionaux, Départementaux et Locaux d'Action (CRA, CDA et CLA). Un dispositif de suivi de la campagne agricole a été mis en place et le Système d'Information durable sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP) vise à doter le pays d'un système d'information fonctionnel et durable pour la gouvernance de la sécurité alimentaire.

Concernant le stock de sécurité alimentaire, le Tchad dispose d'un Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), qui est chargé de la constitution et de la gestion du stock national des céréales pour intervenir dans les zones les plus vulnérables en cas de nécessité. Les stocks communautaires (Banques de Soudure et les Greniers de Sécurité Alimentaire) mis en place en milieu rural avec l'appui des projets et des ONG ont connu un réel succès, notamment dans le Guéra.

La population tchadienne reste néanmoins confrontée de façon récurrente aux conséquences de la sécheresse, la désertification, du changement climatique et récemment des inondations, qui aggravent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le renforcement de la résilience des ménages



ruraux (surtout les plus vulnérables) devient par conséquent un préalable à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le renforcement de la résilience des ménages ruraux s'inscrit aussi dans un contexte régional plus vaste. Le Tchad à l'instar des autres pays sahéliens demeure structurellement fragile et exposé aux chocs. Cette situation appelle la mise en œuvre d'approches intégrées et inclusives mettant plus en avant la dimension régionale des enjeux alimentaires. C'est pourquoi, il est partie prenante de l'Alliance Globale pour la Résilience – AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest. Ce programme transversal s'appuie sur quatre axes (piliers) stratégiques de AGIR. En effet, AGIR est un cadre stratégique de programmation ayant pour objectif global de « réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest africaines. Pour atteindre cet objectif, L'Alliance s'appuie sur quatre objectifs spécifiques ou piliers : (i) améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence ;(ii) renforcer la nutrition des ménages vulnérables ; (iii) améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments, et (iv) renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Sous-programme 4.1. : Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes

Le sous-programme est développé à travers cinq composantes :

Composante 4.1.1. Renforcement du dispositif de centralisation et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau central et local

Cette composante sera accomplie à travers (i) le renforcement du système d'information durable sur la Sécurité Alimentaire et d'alerte Précoce (SISAAP), (ii) l'élaboration d'un mécanisme de pérennisation des acquis du SISAAP, (iii) l'harmonisation des outils d'évaluation de la vulnérabilité/cadre harmonisé, (iv) l'évaluation annuelle de la campagne agricole, (v) l'établissement de bilans alimentaires annuels à la fin de chaque campagne et (vi) la préparation d'un plan national de contingence.

Composante 4.1.2. Appui aux mécanismes institutionnels de coordination entre les acteurs nationaux et les partenaires extérieurs :

Les actions envisagées porteront sur (i) la clarification des rôles de chaque acteur pour une meilleure synergie d'action, (ii) l'appui technique au CASAGC et de ses démembrements (CRA, CDA et CLA), (iii) la tenue de rencontres régulières entre les acteurs nationaux et partenaires extérieurs et (iv) la création d'un cadre approprié d'échange et de diffusion d'information.

Composante 4.1.3. Organisation et renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et développement du stockage communautaire

Les actions prévues dans le cadre de cette composante portent sur ; (i) le relèvement du niveau de stock de sécurité alimentaire, (ii) la mise en place d'un système rigoureux de gestion de stocks alimentaires, (iii) la mise en place d'un mécanisme pour le développement des stocks communautaires décentralisés, (iv) l'appui aux gestionnaires de stocks de sécurité alimentaire et (v) le renforcement des capacités de stockage, surtout dans les régions de la bande sahélienne.

Composante 4.1.4. Mise en place d'un dispositif d'assurance des risques agricoles et d'un fonds de compensation des calamités

Cette composante s'appuiera sur les actions suivantes: (i) l'étude pour la mise en place d'une assurance des risques agricoles, (ii) la définition d'un cadre législatif et réglementaire de gestion et de compensation des crises et calamités, (iii) l'élaboration d'un mécanisme de gestion et de compensation des risques et crises et (iv) la mise en place d'un fonds spécial de compensation des calamités.



Composante 4.1.5. Réalisation de l'étude de faisabilité d'une bourse régionale des produits vivriers de l'Afrique centrale

La Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV) apparaît comme l'instrument privilégié de la rencontre de l'offre et de la demande de produits agricoles, permettant d'aboutir à des prix de marché rémunérateurs (pour les producteurs) et accessibles (aux consommateurs). Sa mise en place, vise à offrir aux opérateurs des filières agricoles un cadre de transaction sécurisé et moderne au niveau régional, susceptible d'améliorer l'échange d'informations commerciales et la formation des prix, de réduire les coûts de transactions et les risques grâce à une plus grande transparence des opérations, d'accroître la professionnalisation des filières, et d'élever la qualité des produits, de manière à favoriser les échanges intracommunautaires et l'insertion dans les marchés internationaux.

Les actions qui entrent dans le cadre de cette composante sont entre autres : (i) la contribution financière, sur ressources du PNISR, à la réalisation de l'étude et ; (ii) la participation à l'atelier de validation.

Sous – programme 4.2. : Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux

L'investissement dans la nutrition et dans l'alimentation doit être une priorité de développement, basée sur la volonté d'édifier un capital humain productif, garant d'une économie forte. De ce fait, investir dans des interventions de nutrition et d'alimentation bien éprouvées, peu coûteuses et efficaces constitue l'une des manières les plus efficaces de soutenir le développement économique et social des populations rurales. Le sous-programme se développe à travers cinq composantes :

Composante 4.2.1. Analyse et organisation du suivi périodique de la situation nutritionnelle

Les actions identifiées concernent (i) la contribution aux enquêtes de suivi de l'état nutritionnel des enfants en milieu rural, (ii) la mise en place d'un système d'information sur la nutrition en milieu rural et (iii) la publication des données sur la nutrition en milieu rural.

Composante 4.2.2. Amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation nutritionnelle

Les actions qui entrent dans le cadre de cette composante sont entre autres : (i) l'organisation des ateliers d'information et de sensibilisation, (ii) la formation des enseignants sur l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire, (iii) la promotion de la consommation des aliments sains, riches et/ou enrichis en micronutriments (Vitamine A, Sel iodé, Fer) et (iv) la promotion de la biofortification des plats préparés dans les cantines scolaires dans les zones où le taux de carence en micro nutriments est élevé.

Composante 4.2.3. Intégration des produits locaux dans les systèmes de restauration collective dans les écoles

Les actions porteront essentiellement sur (i) la valorisation d'aliments enrichis par la Spiruline et le Moringa, (ii) l'appui aux écoles en produits locaux de haute valeur nutritive pour les cantines scolaires ;(iii) la formation des enseignants sur l'importance des produits locaux dans les systèmes de restauration collective dans les écoles ; (iv) l'appui au développement de jardins maraichers dans les écoles

Composante 4.2.4. Amélioration de la qualité de l'eau d'arrosage dans les périmètres maraîchers en zones périurbaines :

La composante sera exécutée à travers les actions suivantes : (i) la sensibilisation des usagers sur les conséquences liées à l'utilisation des eaux usées pour l'arrosage dans les périmètres maraichers, (ii) l'appui pour l'accès à d'autres système d'exhaure et (iii) l'élaboration d'un schéma Directeur d'assainissement des eaux usées.

Composante 4.2.5. Contribution à l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition



Les actions principales porteront sur (i) l'élaboration d'une table de composition des aliments, (ii) la diversification de la production alimentaire et l'amélioration de la valeur nutritionnelle et (iii) la supplémentation et la fortification en micronutriments d'aliments locaux et importés.

En ce qui concerne les questions liées à la lutte contre la malnutrition, le PNISR préconise une prise en compte de ces activités dans chaque nouvelle intervention, à travers l'inclusion systématique des indicateurs nutrition (assortis de valeurs cibles) dans la logique d'intervention des nouveaux projets et programmes. Le Sous-programme « Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux » du PNISR est en parfaite adéquation et cohérence avec les orientations et le contenu de la politique nationale de nutrition et de l'alimentation (PNNA) adoptée en septembre 2015.

Sous-programme 4.3 : Intégration de l'approche genre dans les programmes et les projets

Le genre est une approche de développement qui vise la réduction des inégalités et disparités entre homme et femme, fille et garçon, ceci sur le plan des rapports sociaux, mais aussi de l'acquisition et de la répartition des ressources ainsi que sur le plan des prises de décisions. Au Tchad, les femmes sont des acteurs de premier plan dans le secteur rural, dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles. L'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural est un élément essentiel de la solution pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. Le Gouvernement a élaboré en 2011, la Politique Nationale Genre et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre (SNVBG) qui font suite aux engagements internationaux du Tchad relatifs aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes. Cette stratégie permet de mieux structurer les interventions menées dans les secteurs clés en vue d'atteindre l'OMD 3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme. Le sous-programme va s'articuler autour de trois composantes :

Composante 4.3.1. Appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural

La composante intégrera les actions liées à (i) l'élaboration d'un programme d'appui aux activités économiques des femmes rurales, (ii) le renforcement des capacités des femmes et des jeunes ruraux en leadership, lobbying et négociation, (iii) l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) l'étude sur les créneaux porteurs d'emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural et (v) l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des jeunes et des femmes sur l'offre d'emplois en milieu rural.

Composante 4.3.2. Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives

Les principales actions de cette composante porteront sur (i) la définition d'un cadre juridique garantissant l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives (terres, capital, crédit), (ii) l'appui aux femmes rurales à s'organiser en groupements, associations, réseaux pour faciliter leur accès aux ressources productives et (iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux mécanismes de financement pour accroître leur capacité d'investissement.

Composante 4.3.3. Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre au Tchad

La composante va s'appuyer sur (i) la promotion de la participation des femmes rurales aux instances de prise de décision, (ii) la définition d'un cadre national de partenariat pour la promotion de l'approche Genre, (iii) l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques et stratégies, les programmes et projets de développement au niveau national, régional et (iv) la sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits civiques et le concept de genre.

Sous – programme 4.4. : Amélioration de la résilience des ménages vulnérables en milieu rural

La forte dépendance des activités de production à la pluviométrie ainsi que les faibles capacités techniques et financières des ménages ruraux les rendent très vulnérables aux changements climatiques. La maîtrise par les producteurs, même de manière empirique, du cycle de la sécheresse (une année tous les quatre à cinq ans) doit leur permettre de développer des stratégies endogènes



d'atténuation et d'adaptation. Afin de les renforcer dans cette approche, le sous-programme s'articule autour de trois composantes :

Composante 4.4.1. Mise en place de mécanismes de protection sociale et de droit à l'alimentation

Cette composante sera exécutée à travers (i) les distributions gratuites de denrées aux groupes vulnérables dans les régions à insécurité alimentaire élevée, (ii) la mise en place des filets sociaux (« cash transfer », « food for work », « cash for work ») et (iii) la vente subventionnée des produits alimentaires en faveur des ménages vulnérables.

Concernant le droit à l'alimentation, le PNISR appuiera le processus de dialogue, afin de : (i) intégrer la protection sociale des couches vulnérables et le droit à l'alimentation dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté ; (ii) accorder une attention spéciale aux enfants, aux petits producteurs (agriculteurs, pasteurs et pêcheurs), aux personnes âgées et aux handicapés ; (iii) introduire le droit à l'alimentation et à la protection sociale dans le cadre légal national et mettre en place des procédures qui clarifient les rôles et responsabilités des agences d'exécution et les rend redevables ; (iv) rendre l'information sur la protection sociale et le droit à l'alimentation, accessible pour tous ; (v) former tous les acteurs concernés (publics, privés, producteurs et productrices...) sur le droit à l'alimentation et à la protection sociale ; (vi) intégrer le genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes de protection sociale ; (vii) mettre en place des mécanismes de reddition des comptes, et de recours administratifs et judiciaires facilement accessibles aux couches vulnérables ; (viii) mettre en place des mesures fiscales et budgétaires pour assurer le financement régulier de la politique de protection sociale

Composante 4.4.2. Appui au développement d'activités non agricoles génératrices de revenus

L'objectif de cette composante est de diversifier les sources de revenus des ménages agricoles, notamment par (i) l'appui aux ménages pour les activités non agricoles génératrices de revenus et (ii) l'appui aux initiatives locales (microprojets).

Composante 4.4.3. Développement des stratégies post-crisis de réhabilitation et de réintégration économique des populations affectées

Les actions identifiées portent sur (i) l'élaboration d'un plan national de réhabilitation et de réintégration économique des populations affectées et (ii) la création d'un fonds spécial de réhabilitation et réinsertion économique des populations affectées.

5.5. RECHERCHE, ADOPTION ET DIFFUSION DES TECHNOLOGIES, ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES

Le programme couvre la gouvernance agricole et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des acteurs publics et parapublics, des Communautés Territoriales Décentralisées, des Organisations Paysannes, des Acteurs Non Etatiques (ANE) et du secteur privé. Son objectif est de créer les conditions favorables au développement du secteur rural en améliorant la Gouvernance et en renforçant la recherche, la formation et la vulgarisation pour une participation effective de l'ensemble des acteurs. Plus spécifiquement, ce programme support vise à appuyer et renforcer :

- les capacités des institutions nationales de recherche;
- la formation et le conseil agricole et rural ;
- les structures étatiques du secteur rural;
- les capacités des producteurs et de leurs organisations;
- les capacités du secteur privé et de la société civile;
- la gouvernance du secteur rural et l'amélioration de l'environnement politique et législatif; et
- les capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural.



Le programme s'appuie sur sept sous-programmes dont les activités seront mises en œuvre concomitamment avec celles des autres programmes.

Sous-programme 5.1. : Appui et renforcement des capacités des institutions nationales de recherche

Le pays dispose d'un Système National de Recherche Agricole (SNRA) dont la mission principale est de fédérer l'ensemble des institutions de recherches existantes (ITRAD, IRED, Universités et Instituts d'enseignement supérieur) et créer une synergie entre les chercheurs dans l'optique d'une recherche multidisciplinaire. Il est confronté à de nombreux défis pour jouer pleinement son rôle dans le développement du secteur rural qui requiert une dynamique de recherche de proximité et une diffusion efficace des technologies adaptées à chaque zone agro-climatique.

Le sous-programme s'articule autour de cinq composantes :

Composante 5.1.1. Renforcement des structures de recherche

Cette composante sera réalisée à travers : (i) la construction et la réhabilitation des bâtiments des structures de recherche aux niveaux central et régional, (ii) la formation diplômante et la formation continue de l'ensemble du personnel du système de recherche, (iii) la facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement, (iv) la construction et/ou la réhabilitation des laboratoires ainsi que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse (pédologie, technologie alimentaire, nutrition, ressources génétiques, etc.), (v) la mise en réseau des laboratoires et stations de recherche, (vi) le développement des mécanismes de communication et de transfert des innovations, (vii) le développement des partenariats avec les autres systèmes de recherche agronomique au niveau international et (viii) l'instauration d'un cadre d'échanges entre les utilisateurs de la recherche et la recherche elle-même.

Composante 5.1.2. Appui à l'opérationnalisation et au financement du Système National de Recherche Agronomique (SNRA)

Les actions à développer porteront sur (i) la mise en œuvre du fonds national d'appui à la recherche scientifique et technique (FONAREST), (ii) la dotation du FONAREST d'un statut de société parapublique de gestion et financement de la recherche et (iii) l'alimentation financière régulière du FONAREST par l'Etat, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les utilisateurs des résultats de la recherche.

Composante 5.1.3. Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances

Dans la plupart des institutions nationales de recherche, il n'existe pas de banques des données issues des activités de recherche. Les actions permettant de pérenniser les acquis de la recherche porteront sur (i) l'appui à la constitution d'une mémoire institutionnelle dans les institutions de recherche, (ii) l'appui à la mise en place des bases de données dans les institutions, (iii) la dotation des responsables des structures de gestion des connaissances, des capacités techniques et professionnelles pour les rendre opérationnelles et (iv) l'ouverture des sites web dans les institutions pour une diffusion large et efficace des résultats de la recherche agricole.

Composante 5.1.4. Appui au développement des technologies et innovations en milieu rural

Les actions à mener porteront sur (i) l'établissement de l'état des lieux sur les différentes technologies existantes, (ii) la réalisation de tests sur les méthodes de transformation améliorée des produits végétaux et animaux, (iii) la réalisation de tests d'amélioration du conditionnement et de conservation des produits agricoles, laitiers, maraichers et halieutiques, (iv) la réalisation de tests sur les méthodes de lutte contre les ravageurs des stocks, (v) la recherche sur la nutrition, les technologies alimentaires, la qualité des produits, l'hygiène et l'alimentation des ménages, (vi) la réalisation de tests sur les méthodes de lutte contre les mauvaises herbes, les insectes, et les maladies des espèces végétales et animales, (vii) la recherche sur les maladies animales émergentes, (viii) la recherche sur les méthodes de lutte contre les plantes envahissantes des cours



d'eau et (ix) les recherches dans les domaines de la gestion intégrée des sols et de la protection phytosanitaire et zoo sanitaire.

Composante 5.1.5. Création et opérationnalisation d'un cadre d'échanges entre les institutions de recherche, les universités/instituts, les opérateurs privés et les utilisateurs des résultats de la recherche au niveau national et régional

Cette composante se réalisera à travers (i) l'institutionnalisation des journées scientifiques de la recherche agricole, (ii) la revitalisation et l'appui technique et financier de la Revue Scientifique du Tchad, (iii) l'institutionnalisation des forums des utilisateurs des résultats de la recherche, (iv) l'implication effective des producteurs et leurs organisations dans la définition, l'élaboration et l'exécution des thèmes de recherche, (v) l'instauration périodique des journées portes ouvertes sur les résultats de la recherche agricole, (vi) le partage de connaissances avec la facilitation des institutions régionales de recherche.

Sous-programme 5.2. : Formation et conseil agricole et rural

Ce sous-programme a pour objectif de faciliter la diffusion et l'adoption des technologies nouvelles à travers la réorganisation et le renforcement des capacités des structures de formation et de conseil agricole et rural. Le sous-programme se développe à travers deux composantes :

Composante 5.2.1. Amélioration et renforcement du dispositif de formation et conseil agricole et rural

Les actions porteront sur (i) la réhabilitation et le renforcement technique, matériel et financier des structures de formations existantes (Ecole des Techniques d'Agriculture de Bâ-illi et Ecole Nationale des Techniciens d'Elevage de Ndjamena), l'Institut de l'agronomie et de l'environnement de Sarh) (ii) la création de centres de formation agricole et rurale dans d'autres régions, (iii) le renforcement des capacités techniques, humaines, matérielles et financières des écoles et instituts techniques agricoles, (iv) l'élaboration et la mise à la disposition des programmes adaptés d'enseignements techniques et agricoles, (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de recyclage permanents des enseignants et (vi) la dotation des nouvelles structures en moyens humains, matériels et logistiques.

Composante 5.2.2. Réorganisation et renforcement des capacités des structures de conseil agricole et rural

Ce renforcement se fera à travers les actions suivantes : (i) renforcement des capacités humaines, matérielles et logistiques des structures de vulgarisation et de conseil agricole et de formation (secteurs ONDR et Elevage, les CFPR, les sous-secteurs ONDR, postes vétérinaires, etc.), (ii) le renforcement des capacités humaines et logistiques des services de suivi-évaluation (des secteurs ONDR et élevage); (iii) l'établissement d'un plan annuel de formation et de mise à niveau des agents d'animation, de vulgarisation et conseil agricole et rural, (iv) la mise en place d'un cadre de concertation périodique entre la recherche et les structures de vulgarisation afin de faciliter le transfert des informations sur les technologies et innovations disponibles dans les institutions de recherche aux structures de vulgarisation et de conseil agricole.

Sous-programme 5.3. : Appui et renforcement des capacités des structures étatiques du Secteur rural

Ce sous-programme a pour objectif de (i) renforcer les capacités des différents ministères en charge du développement agricole et du monde rural, (ii) renforcer les directions centrales sur leurs fonctions de conception et de maîtrise d'ouvrage des politiques et celles des services déconcentrés sur les fonctions de coordination, d'information, de supervision et de suivi et (iii) doter les services de l'Etat des moyens de leurs missions. Le sous-programme vise également à améliorer l'efficacité des services publics et soutenir une évolution des modes de gestion, notamment des ressources humaines afin de répondre aux besoins exprimés par les opérateurs des secteurs privés et associatifs, et particulièrement



des producteurs ruraux et leurs organisations. Ce sous-programme s'accomplit à travers huit composantes.

Composante 5.3.1. Amélioration du cadre de travail du Ministère en charge de l'agriculture au niveau central et régional

Les actions portent sur (i) la construction, réhabilitation et équipement des structures publiques agricoles (délégations régionales, fermes agricoles, secteurs et sous-secteurs) au niveau central et régional, (ii) les rémunérations (salaires) et fonctionnement des structures du niveau central et régional, (iii) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos) et (iv) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques et autres mobiliers.

Composante 5.3.2. Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du Ministère en charge de l'agriculture au niveau central et régional

Cet appui se fera à travers (i) l'opérationnalisation du nouvel organigramme du ministère, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des ressources humaines, (iii) la mise en œuvre d'un plan de formation continue, (iv) le renforcement des capacités des structures chargées de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi évaluation, (v) l'opérationnalisation des directives de la CEMAC sur la gestion axée sur les performances, (vi) la réalisation des audits réguliers pour suivre et évaluer les performances des services publics et (vii) l'informatisation des services.

Composante 5.3.3. Amélioration du cadre de travail du Ministère en charge de l'élevage au niveau central et régional

Les actions porteront sur : (i) la réhabilitation et l'équipement des structures publiques d'élevage (délégations régionales, fermes d'élevage, secteurs et postes vétérinaires) au niveau central et régional, (ii) les rémunérations (salaires) et fonctionnement des structures, (iii) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos) et (iv) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques et autres mobiliers.

Composante 5.3.4. Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du Ministère en charge de l'élevage au niveau central et régional

Cet appui se fera à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des ressources humaines, (ii) la mise à niveau technique des agents par la mise en œuvre d'un plan de recyclage permanent, (iii) la mise en œuvre d'un plan de formation continue des agents, (iv) le renforcement des capacités des structures chargées de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi évaluation, (v) l'opérationnalisation des directives de la CEMAC sur la gestion axée sur les performances, (vi) la réalisation des audits réguliers pour suivre et évaluer les performances des services publics et (vii) l'informatisation des services.

Composante 5.3.5. Amélioration du cadre de travail du Ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques au niveau central et régional

Les actions porteront sur (i) la construction, réhabilitation et équipement des structures publiques (délégations et campements forestiers, etc.) au niveau central et régional, (ii) l'organisation et la mise en place des délégations régionales, (iii) les rémunérations (salaires) et fonctionnement des structures, (iv) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos) et (v) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques et autres mobiliers.

Composante 5.3.6. Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du Ministère en charge de l'environnement et des ressources au niveau central et régional

Cet appui se fera à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des ressources humaines, (ii) la mise à niveau technique des agents par la mise en œuvre d'un plan de recyclage permanent, (iii) la mise en œuvre d'un plan de formation continue des agents, (iv) le renforcement des capacités des structures chargées de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi évaluation, (v) l'opérationnalisation des directives de la CEMAC sur la gestion axée sur les performances, (vi) la réalisation des audits réguliers pour suivre et évaluer les performances des services publics et (vii) l'informatisation des services.



Composante 5.3.7. Amélioration du cadre de travail du Ministère en charge de l'hydraulique au niveau central et régional

L'amélioration du cadre de travail doit être réalisée à travers la mise en application des recommandations issues de l'audit organisationnel et fonctionnel du ministère (rapport définitif, juillet 2013). Les activités concernent (i) l'organisation de l'Administration Centrale du Ministère, (ii) les rémunérations (salaires) et fonctionnement des structures, (iii) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos) et (iv) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques et autres mobiliers.

Composante 5.3.8. Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du Ministère en charge de l'hydraulique au niveau central et régional

Cet appui se fera à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et de formation des ressources humaines, (ii) la mise à niveau technique des agents par la mise en œuvre d'un plan de recyclage permanent, (iii) la mise en œuvre d'un plan de formation continue des agents, (iv) le renforcement des capacités des structures chargées de la planification, de la programmation, de la budgétisation et du suivi évaluation, (v) l'opérationnalisation des directives de la CEMAC sur la gestion axée sur les performances, (vi) la réalisation des audits réguliers pour suivre et évaluer les performances des services publics et (vii) l'informatisation des services.

Sous-programme 5.4. : Renforcement des capacités des producteurs ruraux et de leurs organisations

Ce sous-programme vise à professionnaliser les producteurs ruraux et leurs organisations afin de leur permettre de participer de manière active et efficiente au développement du monde rural. Le sous-programme est développé à travers trois composantes.

Composante 5.4.1. Appui à la structuration à la base et au renforcement des capacités organisationnelles des producteurs au niveau local, régional et national

Les actions porteront sur (i) la poursuite de la structuration des organisations des producteurs à tous les niveaux et leur responsabilisation, (ii) le renforcement des capacités des producteurs et leurs organisations pour la maîtrise des productions agricoles et rurales, (iii) la responsabilisation des producteurs et leurs organisations dans le cadre du désengagement de l'Etat des secteurs ruraux productifs, (iv) l'élaboration des projets productifs, (v) l'appui à l'élaboration et l'exécution des plans de développement local.

Composante 5.4.2. Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des OP

Cette amélioration se fera à travers (i) l'appui pour élaborer leurs textes de base (statut, règlement intérieur), (ii) la formation des responsables des OP à la gestion matérielle, humaine et financière, (iii) l'appui pour obtenir leur reconnaissance administrative et juridique, (iv) le renforcement des capacités de plaidoyer et (v) la formation des responsables aux principes de la bonne gouvernance et d'une gestion saine de leurs organisations.

Composante 5.4.3. Renforcement des capacités techniques des producteurs ruraux

Les activités envisagées concernent (i) la formation des producteurs ruraux sur les divers thèmes techniques de production, (ii) l'information des producteurs ruraux sur les innovations et les technologies nouvelles par la mise à leur disposition des fiches techniques issues des recherches agricoles et (iii) l'organisation périodique des voyages d'échange d'expériences à l'intention des producteurs ruraux au niveau national et sous régional.

Sous-programme 5.5. : Appui et renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile

Le secteur privé est considéré comme étant la source essentielle d'emplois productifs et de croissance économique. Il englobe les entreprises transnationales, les petites et moyennes entreprises et le secteur informel. Son développement est entravé par l'insuffisance d'infrastructures et les coûts élevés des transactions que subissent les opérateurs économiques. Les organisations de la société civile ont pour



objectif de défendre les intérêts des différents groupes socio-économiques et des consommateurs. Les Organisations Non Gouvernementales sont également très actives dans les domaines de la sécurité alimentaires et nutritionnelle des populations rurales. Aussi ce sous-programme se fixe pour objectif de rendre plus performants et opérationnels les acteurs du secteur privé et de la société civile à travers l'appui et le renforcement de leurs capacités techniques, structurelles et humaines. Le sous-programme couvre quatre composantes.

Composante 5.5.1. Renforcement des capacités humaines et matérielles de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat

Etablissement public doté d'une personnalité civile et de l'autonomie financière, la Chambre a pour attributions de donner aux pouvoirs publics les avis et renseignements sur les questions diverses sur le secteur privé, de suggérer les moyens pour accroître la prospérité des activités économiques ; d'être le représentant officiel des intérêts des différents acteurs du secteur privé et de participer aux côtés des autorités aux conférences et négociations inter-Etats ou internationales pour défendre les intérêts des acteurs du secteur privé.

Les actions d'appui à la Chambre porteront sur (i) le renforcement des capacités techniques, humaines et matérielles des structures existantes au niveau national, (ii) la mise en œuvre d'un programme de formations des responsables, (iii) le renforcement des capacités de plaidoyer et de lobbying des responsables et (iv) la construction, la réhabilitation et le fonctionnement des structures au niveau central et régional, (v) l'appui à la mise en place d'une base de données sur les opérateurs de marchés et les organisations de producteurs ; (vi) la facilitation des activités de prospections commerciales sur les marchés sous régionaux et internationaux .

Composante 5.5.2. Amélioration du cadre de travail et renforcement des capacités

Les actions concerneront (i) la création et le renforcement des infrastructures d'appuis aux PME/PMI, (ii) le développement et la gestion des infrastructures d'appui au commerce, à l'industrie et aux services, (iii) le renforcement des capacités techniques et stratégiques des acteurs du secteur privé et de la société civile, (iv) l'amélioration du contrôle citoyen par une meilleure implication de la société civile et des organisations des producteurs dans les prises de décisions et (v) le renforcement de la communication entre le secteur privé et les organisations socioprofessionnelles du secteur rural.

Composante 5.5.3. Mise en place d'une base de données sur les opérateurs de marché et les OP

Les actions concerneront : (i) la mobilisation d'un consultant pour la mise en place de la base de données sur l'offre et la demande des produits et ; (ii) la formation des cadres des CCIAMA à son utilisation et sa mise à jour.

Composante 5.5.4. Appui au développement de partenariat public-privé (PPP)

Cet appui se fera à travers (i) l'instauration d'un cadre de dialogue public-privé dans l'élaboration des politiques et textes juridiques et réglementaires du développement rural et (ii) l'implication du privé dans le financement des actions de développement du secteur agricole et secteur rural.

Composante 5.5.5. Promotion du secteur privé agricole en milieu rural

Les activités envisagées concernent (i) l'appui à la promotion des produits agricoles et agro-industriels, à travers notamment les foires régionales, nationales et internationales et (ii) l'instauration périodique des journées portes ouvertes sur les industries agro-alimentaires du Tchad, (iii) l'appui à l'émergence de partenariats entre le secteur privé et les organisations de producteur comme moyen pour la construction et/ou l'approfondissement des chaînes d'approvisionnement.

Composante 5.5.6. Informations aux acteurs des filières sur les opportunités de marché, d'investissements, de création de revenu et d'emplois et sur les modèles d'affaire innovants



Les activités envisagées concernent: (i) la réalisation d'une étude sur les opportunités de marché, d'investissement, de création de revenus et d'emplois dans le secteur rural, (ii) la capitalisation sur les bonnes pratiques en matière de construction de chaînes de valeur ; (iii) l'organisation des voyages d'étude sur des thèmes précis tels l'organisation des chaînes de valeur, le financement des chaînes de valeur, cadre juridique, réglementaire d'encadrement des relations au sein des filières (loi sur l'agrégation agricole au Maroc) l'élaboration de cahiers de l'investisseur précisant par filière et par maillons les données techniques et économiques visant à fournir aux investisseurs potentiels des paramètres décisionnels qualitatifs et quantitatifs pour l'évaluation et la planification de leur projets d'investissement sur la base d'exemples concrets et chiffrés et (iv) la diffusion de l'information.

Composante 5.5.7. Mise en place d'une banque de projet de Partenariats Public- Privé dans les régions

Cet appui se fera à travers (i) l'élaboration d'une base de données sur les projets de partenariat public privé ; (ii) l'appui à l'animation de la base de données et à la diffusion de l'information. Cette base de données fournira des informations sur (i) les statistiques de production, (ii) les opportunités d'accroissement des productions, (iii) l'environnement des filières, (iv) les contraintes au développement des filières, (v) le pack d'investissement public prévu pour lever les contraintes, (vi) le pack d'investissement privé attendu (y compris les données sur leur rentabilité), (vii) les objectifs minimums des PPP (production, nombre de producteurs inséré au marché etc.,(viii) les données économiques et financiers par type d'investissement.

Composante 5.5.8. Mise en place de projets démonstratifs/projets pilotes au sein des filières

Le PNISR soutiendra la mise en œuvre de projets démonstratifs de développement des filières prioritaires, basés sur le partenariat mutuellement bénéfique entre les producteurs et les opérateurs privés. Ces opérations seront lancées au cours des premières années du PNISR. L'appui consistera à la mobilisation d'expertises pour le montage technique des projets (appel à proposition, Appel à manifestation d'intérêt, préparation des APS et APDS etc.)

Composante 5.5.9. Appui à la généralisation de l'agrégation agricole / approche chaîne de valeur

Les activités envisagées concernent (i) la mise à disposition des acteurs,, de compétences pour l'appui à la formalisation des chaînes de valeurs (appui à l'élaboration des modèles d'affaire, élaboration des Avant Projets Sommaires et des Avant Projets Détaillés, aspects juridiques) ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de subvention forfaitaire pour soutenir les projets d'insertion des petits producteurs, les jeunes, les femmes et autres personnes vulnérables dans les chaînes d'approvisionnement à travers la promotion des projets d'agrégation.



Définition de l'agrégation agricole

L'agrégation est un partenariat volontaire entre les différents acteurs d'une ou plusieurs filières prioritaires pour la réalisation d'un objectif commun. Ce système repose sur le fait d'intégrer un certain nombre de producteurs (agregés) autour d'un acteur (agregateur) disposant d'une forte capacité managériale, financière et technique lui permettant d'optimiser le processus de production. Cet agregateur pouvant être un agro-industriel, une grande exploitation agricole, une coopérative, un acteur clé d'une chaîne d'approvisionnement spécifique, etc. Cette intervention peut également concerner les filières non conventionnelles ou permettre la reconversion des petits producteurs.

Fonctionnement de la subvention forfaitaire aux acteurs du secteur privé pour encourager l'agrégation agricole

La subvention forfaitaire a pour vocation d'aider les groupes vulnérables à s'insérer progressivement dans l'économie de marché à travers leur participation à la vie des filières agricoles. Il vise à soutenir tout acteur des filières agricoles dont l'initiative vise à aider les groupes vulnérables à produire et/ou à les connecter au marché. En d'autres termes, cette subvention vise à appuyer les intervenants à adopter (i) **l'agrégation** comme mode d'organisation des filières pro-pauvres; (ii) **le Partenariat Public-Privé** comme mécanisme de financement des filières pro-pauvres; (iii) **la connexion des petits producteurs au marché** comme levier pour améliorer leur résilience;

. La subvention forfaitaire d'encouragement à l'agrégation permet de contribuer au financement des actions entreprises par l'agregateur au profit des agregés et liés notamment à l'organisation professionnelle, l'encadrement et l'accès aux nouvelles technologies agricoles, aux intrants etc. . Cette subvention forfaitaire est accordée par hectare, par tête de bétail, par agriculteur agregé etc. sous condition de l'atteinte des objectifs minimaux du projet d'agrégation (quantités produites, valeur de la production, augmentation du prix d'achat aux producteurs, pourcentage de marge réinvesti dans la filière, développement de nouveaux services aux petits producteurs etc.).

Composante 5.5.10. Promotion du commerce sous régional

En vue de promouvoir les exportations et atteindre l'objectif d'accroître le pourcentage des produits agro-sylvo- pastoraux transformés localement et exportés (de 20 à 50%), le PNISR renforcera la performance économique des filières à travers les actions suivantes : (i) la connaissance et l'information des filières et des marchés sous régionaux , la conception et le développement de stratégies d'intervention pour des produits sélectionnés, la conduite de tests de commercialisation et autres activités de prospection des marchés, (ii) la concertation interprofessionnelle par le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour les organisations professionnelles et les opérateurs impliqués dans les chaînes d'approvisionnement sélectionnées,

Sous-programme 5.6. : Appui à la Gouvernance du secteur rural et amélioration de l'environnement politique et législatif

L'enjeu de ce sous-programme est de rendre le secteur agricole et rural plus attractif pour les investisseurs à travers l'amélioration de l'environnement politique et législatif. Le sous-programme se développe à travers trois composantes.

Composante 5.6.1. Amélioration du climat des affaires (réformes, lois, règlements, fiscalité)

Cette composante se réalisera à travers (i) l'instauration d'un environnement des affaires plus favorable aux opérateurs économiques, (ii) le renforcement des capacités techniques des institutions locales de passation des marchés, (iii) l'élaboration et la mise à disposition d'un nouveau code des marchés publics conformes au cadre réglementaire et juridique de la CEMAC.



Composante 5.6.2. Elaboration et/ou actualisation des Politiques et des différentes stratégies nationales du secteur rural et des sous-secteurs

Les actions envisagées concernent (i) l'actualisation des politiques et stratégies nationales sur la réduction de la pauvreté, (ii) l'actualisation des documents de politique sectorielle et sous-sectorielle et des Plan d'Action des différents ministères du secteur rural et (iii) l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies d'intégration socio-économique des femmes et la jeunesse.

Composante 5.6.3. Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées

Les actions porteront sur (i) la poursuite et le renforcement de la décentralisation des services publics, (ii) le renforcement de la gouvernance administrative au niveau central et décentralisé et (iii) la mise en œuvre d'une politique de décentralisation

Sous-programme 5.7. : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural

Ce sous-programme vise le renforcement des capacités techniques, humaines et logistiques des structures de contrôle de l'Etat intervenant dans le secteur rural. Le sous-programme couvre quatre composantes.

Composante 5.7.1. Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi (chaînes PBBS)

Le suivi-évaluation du PNISR sera conçu pour assurer les fonctions suivantes (i) promouvoir des échanges entre les parties prenantes du secteur rural à travers une veille technologique et économique ; (ii) analyser les performances des politiques et stratégies de développement agricole et les perspectives du PNISR ; (iii) assurer le suivi de la mise en œuvre du PNISR ; (iv) renforcer les capacités des systèmes d'information de planification de suivi évaluation existants

Pour faciliter l'animation de ces fonctions, la composante sera accomplie à travers (i) le diagnostic du dispositif actuel de suivi-évaluation en lien avec les fonctions principales et l'élaboration d'un plan de mise à niveau des différents acteurs (ii) la formation et le recyclage des cadres supérieurs et techniciens en techniques d'élaboration des politiques et stratégies, de programmation et de suivi-évaluation des projets et programmes et (iii) la mise en place du dispositif performant de suivi évaluation des projets et programmes (revue annuelle des projets et programmes et évaluation orientée vers les résultats) (iv) le renforcement des capacités des cadres des ministères dans le domaine de l'élaboration des programmes détaillés et y compris les cadres de résultats et l'élaboration des indicateurs

Composante 5.7.2. Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services.

Les activités concernent (i) l'évaluation du système actuel de contrôle et d'inspection des services des ministères en charge du développement rural et l'élaboration de plan de renforcement des capacités ; (ii) la formation et le recyclage des cadres des structures de contrôle et d'inspection des services des ministères en charge du développement rural et (iii) l'appui à la mise en œuvre effective d'un plan de gestion des services publics orientée vers les performances.

Composante 5.7.3. Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue, de gestion des connaissances et des perspectives

Les activités envisagées concerneront (i) l'évaluation du système actuel de gestion des connaissances, (ii) le développement et la diffusion des outils de planification et de programmation sectorielles performants, (iii) la mise en place des cadres de concertation intra sectoriels et intersectoriels, ainsi que l'appui à leur fonctionnement et (iv) l'évaluation périodique de la performance du secteur et la conduite de revues annuelles conjointes du secteur (Etat, PTF, OP, secteur privé, société civile).



Composante 5.7.4. Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des statistiques sectorielles

Cette composante s'exécutera à travers (i) l'évaluation du dispositif actuel de collecte, de traitement et de diffusion, (ii) la mise en place des technologies adaptées à faibles coûts pour l'équipement de collecte et de transmission des données primaires, (iii) la réalisation d'une étude sur les bases de projection annuelle des statistiques du secteur, (iv) la mise en œuvre d'un plan de formation spécifique des différents acteurs en charge de la collecte, du traitement et d'analyse des données, (v) la mise en place et l'appui au fonctionnement d'un système permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de suivi des statistiques agricoles et alimentaires, (vi) la mise en place d'un système informatisé de stockage, de gestion et de diffusion de la documentation Agricole et (vii) la réalisation des recensements de l'Agriculture et de l'Elevage et des inventaires forestiers.

6. SYNERGIE ENTRE PROGRAMMES

Le PNISR repose sur le principe de la recherche d'une complémentarité très forte entre les différents programmes qui le composent. La cohérence et les synergies entre eux se reflètent dans les axes suivants qui ont sous-tendu leur élaboration. Une approche holistique du développement agricole a permis de prendre en compte les cultures, l'élevage, la pêche continentale et, l'environnement et les politiques. Une congruence est recherchée entre les composantes du PNISR et les objectifs du PDDAA, comme en témoigne la description détaillée des programmes qui indique, pour chacun d'eux, les objectifs / stratégies du PDDAA auxquels il contribue à la réalisation.

Un choix stratégique qui sous-tend l'élaboration du PNISR est l'accroissement rapide des productions pour combattre la faim, accroître les revenus des producteurs et assurer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. C'est le programme 3 «Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques » qui permet d'atteindre ces objectifs à la base du PDDAA. Les programmes «Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques » et «Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural » fournissent les conditions physiques favorables au développement des cultures, du bétail et des ressources halieutiques recherché par le programme 3, leur transformation pour ajout de valeur et leur mise en marché. En effet, les produits qui périssent aux champs faute de routes pour les évacuer ou du fait du manque de structures de stockage, la faible valorisation des produits qui induit une faible demande et une baisse marquée des prix aux producteurs dès que l'offre augmente sensiblement, constituent de sérieux obstacles à l'investissement privé dans le secteur agricole. Le programme 2 en élargissant les débouchés des productions du programme 3 créent des conditions favorables à la forte expansion de ses productions. De même, le programme 5 «Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles» devra contribuer à l'amélioration des rendements à travers la mise au point de nouvelles variétés semencières et de nouvelles races pour la production laitière et de viande, la réduction des pertes post récoltes, etc. Les innovations technologiques contribueront aussi à l'amélioration de la qualité des produits. Ce programme permettra également la mise en place de « pilotes » sur les modèles d'affaire et leur mise en échelle comme vecteur pour la transformation profonde du secteur, la recherche de changement systémique étant un objectif recherché. Il vise également le renforcement des capacités des acteurs en diffusant de nouveaux savoirs et savoir-faire du niveau central aux producteurs, en dotant les administrations et les organisations de producteurs de nouveaux moyens de travail qui agiront positivement sur la productivité du travail dans tous les domaines et améliorera l'efficacité dans l'utilisation des différents facteurs de production.

Enfin une analyse par secteur, et dans l'agriculture par sous-secteur, met en relief une autre dimension de la forte synergie entre les composantes du PNISR. Celles relevant de l'environnement, améliorent le potentiel de production, protègent les écosystèmes et créent ainsi



les conditions favorables au développement des cultures et de l'élevage. L'augmentation des productions agricoles renforcera les disponibilités en aliments de bétail. L'expansion de la production halieutique, en plus d'être une source de revenus additionnels pour les producteurs ruraux, améliorera la nutrition et favorisera l'intégration des activités rurales. Les relations entre le secteur agricole et les secteurs de l'industrie et des services seront renforcées car les branches de l'agriculture sont en amont et en aval de nombreuses branches industrielles et de services. En effet, l'accroissement considérable de la consommation d'engrais, et de produits phytosanitaires par les cultures va constituer un marché important pour les industries de la branche « produits chimiques », tandis que le développement des activités de transformation constituera des débouchés pour les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

7. COUTS ET BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT

L'évaluation des coûts a été réalisée grâce à l'implication des différentes directions de la planification des ministères sectoriels et du MEPCI ainsi qu'aux contributions directes des principaux acteurs non étatiques, dont les besoins de financement ont été intégrés dans le PNISR. Le chiffrage s'est effectué en trois phases successives : (i) la définition des coûts de mise en œuvre, (ii) l'estimation et la répartition des financements acquis (extérieurs et intérieurs) et (iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels.

7.1. ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN OEUVRE DU PNISR

La méthode retenue pour le chiffrage du PNISR a été la planification par objectif sans contrainte budgétaire. L'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre des composantes identifiées dans le PNISR a été réalisée par l'ensemble des structures impliquées lors d'un atelier organisé au cours du premier trimestre 2014.

La première étape a consisté à définir des coûts unitaires moyens annuels pour chaque composante sur base des coûts détaillés correspondants, déjà mentionnés dans les différents documents stratégiques des structures concernées (PND, PQDAT, PNDE, PANA, Stratégie nationale biodiversité, Plan national GIRE, SCDE, PANLCD, PNDA, SDEA, Actes du Forum et la Loi des Finances Révisées 2013). Certains éléments manquants ont été estimés lors de l'atelier de chiffrage par les directions centrales directement impliquées sur base des coûts utilisés lors de formulations récentes de projets.

Sur cette base, des cibles ont ensuite été planifiées jusqu'en 2022 pour chaque composante afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur. Enfin, les calculs ont été réalisés année par année pour agréger les composantes en sous-programmes et définir le coût estimatif des cinq programmes du PNISR.

Le coût total du PNISR pour la période 2016 - 2022 a ainsi été estimé à 2.431,743 milliards de FCFA (tableau 8).



Tableau 98 : Coûts détaillés en milliards de FCFA du PNISR 2016 - 2022

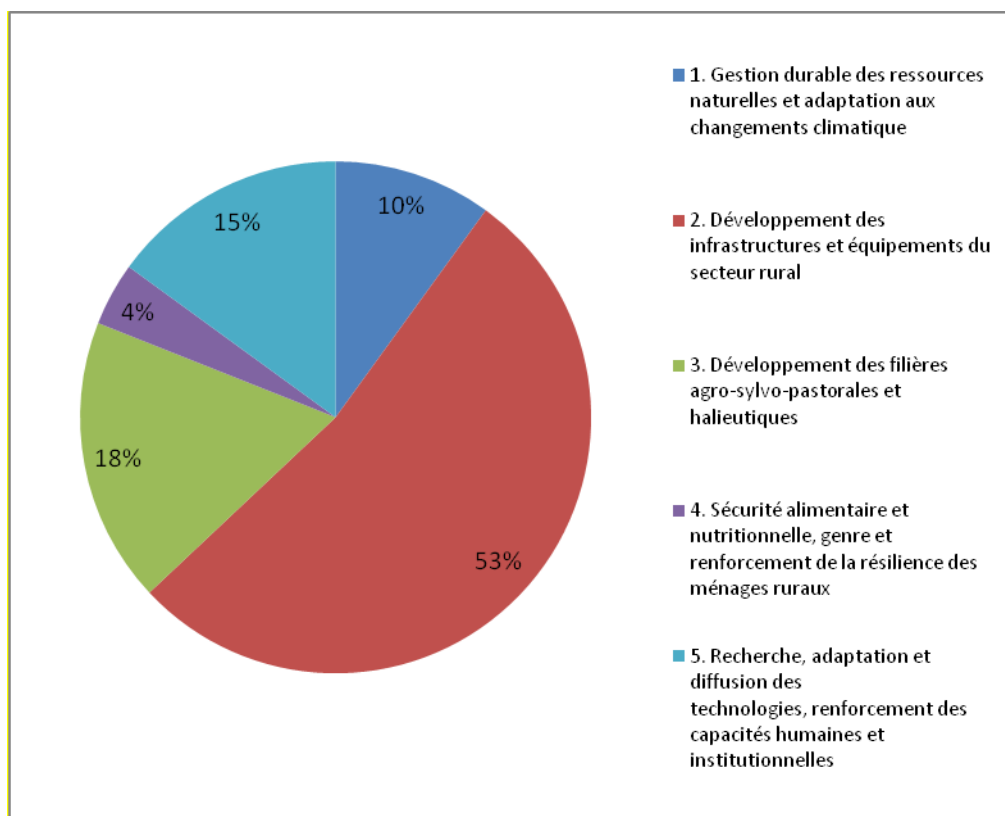
Programmes	Couts
1. Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatique	258 848 058 500
2. Développement des infrastructures et équipements du secteur rural	1 281 334 792 000
3. Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	435 036 313 400
4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	102 409 737 800
5. Recherche, adaptation et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles	354 114 845 219
Total PNISR	2 431 743 746 919

La répartition des coûts du PNISR (figure 4) montre que l'essentiel des coûts (53%) correspond au développement des infrastructures et des équipements. Ceci s'explique aisément du fait de l'ampleur des besoins d'investissement pour les infrastructures structurantes au bénéfice de l'ensemble des opérateurs. Il s'agit notamment des grands aménagements hydro-agricoles, des infrastructures de transformation et de commercialisation, des infrastructures et aménagements pastoraux, de l'hydraulique rurale et des pistes de désenclavement des zones de production.

Le programme 5 « Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles » représente 15 % du coût total, ce qui reste modeste malgré la comptabilisation des budgets de fonctionnement (salaires, équipements etc.) des ministères du secteur.

On observe ensuite les programmes 3 et 1 avec respectivement 18 et 10 % pour le développement des filières et la gestion durable des ressources naturelles.

Figure 4 : Répartition des coûts de mise en œuvre du PNISR par programme



Le coût total de plus de 2.431,743 milliards de FCFA peut paraître important, néanmoins, s'il est réparti sur la population totale (16 millions d'habitants à l'horizon 2022), il ne représente que 151.984 FCFA/habitant soit 21.712FCFA par personne et par an.

Les coûts de mise en œuvre doivent être interprétés comme des estimations donnant un ordre de grandeur réaliste, mais qui devront être précisés et actualisés lors de la formulation détaillée des projets et programmes.

7.2. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS

Les sources de données exploitées ont été les plans d'action des différentes stratégies sectorielles adoptées au niveau des différents ministères impliqués et la Loi Budgétaire 2013 pour le financement de l'Etat.

7.2.1. Estimation des financements extérieurs des projets et programmes

Le recensement des projets et programmes s'est essentiellement basé sur le Programme triennal d'investissements publics (PTIP 2014-2016) de la Direction générale de la coopération internationale (Septembre 2013), sur l'exploitation des documents de projets ainsi que sur les rencontres avec les responsables des DEP, des projets et programmes.



L'analyse des objectifs, résultats et activités des projets de développement en cours a permis d'affecter aux programmes et sous-programmes du PNISR les montants des financements disponibles. Il en résulte que les financements sur les ressources externes à affecter au PNISR à partir de 2016, s'élève à **478,307 FCFA** et les ressources nationale à **1.610,508.FCFA**. soit un total de 2088,815 FCFA

L'analyse de la répartition des financements acquis sur la période d'exécution du PNISR indique que les investissements couvrent essentiellement le programme relatif aux infrastructures et équipements, avec près de 53 % des financements. Il est également à remarquer que la gestion des ressources naturelles couvre 11 % des financements en cours. La recherche et le renforcement des capacités occupent également une part non négligeable avec 15 % des financements en cours (figure 4 9 et figure 5).

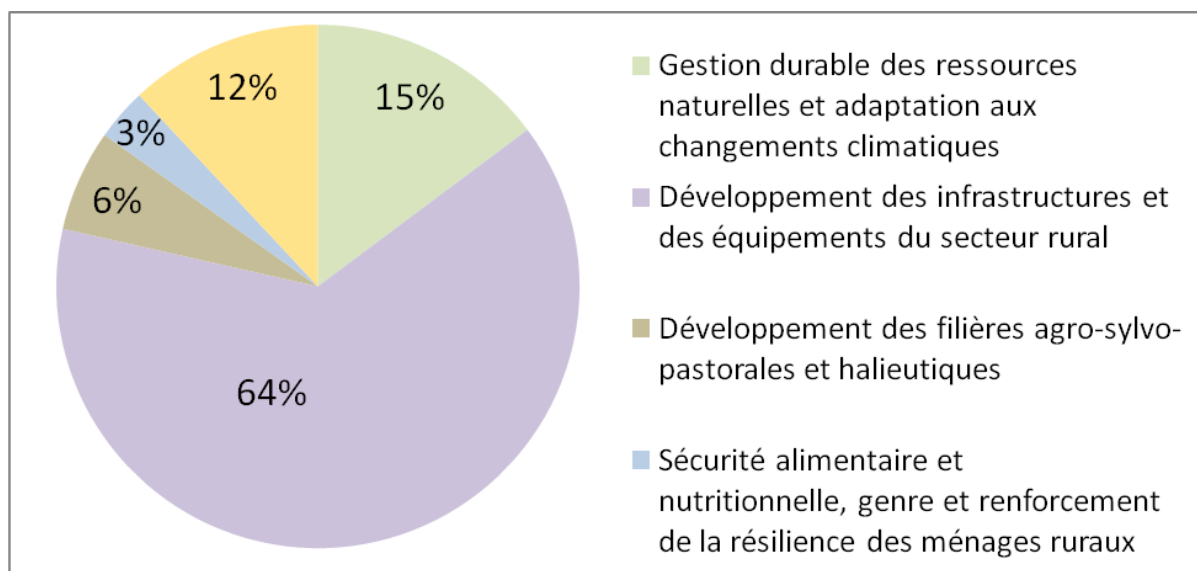
Cette répartition entre les différents programmes du PNISR doit être interprétée de manière indicative et il ne peut s'agir de chiffres exacts et précis du fait de l'extrême variabilité des logiques d'intervention des 49 projets en cours.

Tableau 109 : Répartition des financements extérieurs acquis par programme (en milliards de FCFA)

Programme PNISR	Disponible estimation (2013)	NLLES CONVENTIONS	DISPONIBLE 2016
Gestion durable des RN et adaptation aux changements climatiques	75,114		75,114
Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural	323,964	59,2	383,164
Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	31,917	5,7	37,617
SAN, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	16,322	35,3	51,622
Recherche, adoption et diffusion des technologies, R des Capacités	60,79		60,79
TOTAL ACQUIS DES PROJETS sur 2016 - 2022	508,107	100,2	608,307
Estimation des Budgets exécutés en 2014 et 2015 (65% de budgets annuels)	130		-130
Montant net disponible à affecté au PNISR à partir de 2016	378,107	100,2	478,307



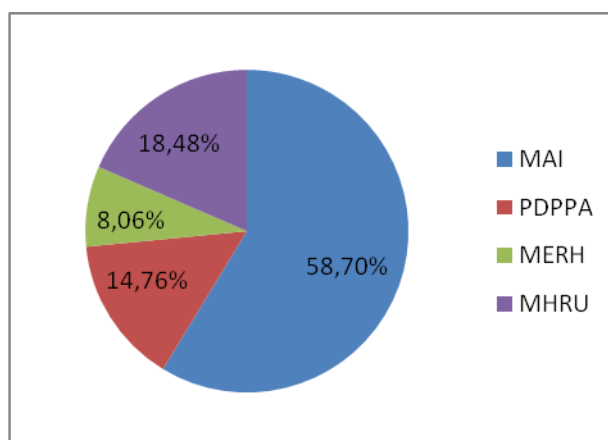
Figure 5 : Répartition du volume de financement extérieur par programme du PNISR



7.2.2. Répartition et projection des engagements du financement intérieur (budget national)

La détermination de la contribution du Gouvernement aux différents ministères directement concernés a été calculée sur la base des données fournies par la Loi des Finances Rectificative (LFR) 2013. La répartition des budgets actuellement alloués aux quatre principaux ministères fait apparaître que l'essentiel des financements sont consacrés au Ministère de l'Agriculture et de l'irrigation (MAI) avec près de 59% % de l'enveloppe globale. Viennent ensuite, le Ministère de l'Hydraulique (MHUR, 18 %), le Ministère en charge de l'Elevage (MDPPA, 15%) et le Ministère de l'Environnement (MERH, 8%).

Figure 6 : Répartition du budget national entre les principaux ministères du secteur rural





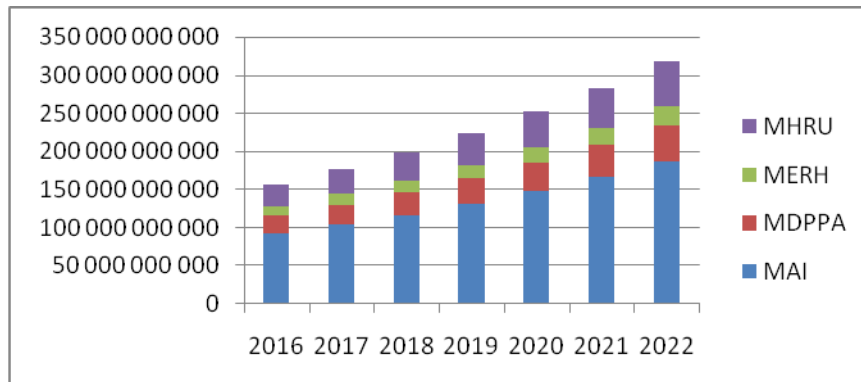
La répartition du budget 2013 entre les différents programmes du PNISR s'est effectuée sur base d'une clé indicative de répartition. Les calculs ont été effectués à partir de la Loi des Finances (LF) 2013 en adoptant un taux d'accroissement annuel de 12,5% en prix courants. Ces projections ont été réajustées sur base des indications préliminaires de la revue des dépenses publiques du secteur rural en appliquant un coefficient de 75%⁹ sur le montant de la LF. Elles ont été utilisées pour répartir le budget alloué au secteur entre les cinq programmes du PNISR sur la période 2016 – 2022 (figure 7).

Le budget prévisionnel total alloué par l'Etat au PNISR sur la période considérée s'élève à plus de 1610 milliards de FCFA.

Tableau 1149 : Estimation des financements cumulés du budget intérieur(en milliards de FCFA)

Logique d'intervention	2016-2022
Programme 1 Gestion durable des RN et adaptation aux changements climatiques	209.264.045.258
Programme 2 Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural	689.863.834.105
Programme 3 Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	353.042.813.474
Programme 4 SAN, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	69.496.961.423
Programme 5 Recherche, adoption et diffusion des technologies, R des Capacités	288.841.275.434
TOTAL DU FINANCEMENT INTERIEUR	1.610.508.929.721

Figure 7 : Projection de la contribution du budget de l'Etat au financement du PNISR



Le montant total cumulé des financements acquis a été estimé en additionnant les financements des projets et programmes sur ressources extérieures et les financements intérieurs sur la période de mise en œuvre du PNISR. Un montant total de **2088,815 de FCFA** a ainsi été obtenu.

7.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS)

Sur base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre, les besoins additionnels (gaps de financement) ont été calculés par programme sur la période 2016 – 2022

⁹ Ce coefficient a été établi sur base des conclusions provisoires de la revue des dépenses publiques en prenant en compte les différences entre les lois des finances initiales et révisées et les taux moyens d'engagement sur la décennie précédente. Ce taux de 75 % correspond à l'hypothèse la moins optimiste.



Les besoins totaux additionnels de financement s'élèvent à 342 917 157 milliards de FCFA et représentent 14 % du coût global du PNISR. Les besoins de financement sont essentiellement concentrés dans le programme relatif aux infrastructures et équipements (grands investissements structurants) mais également dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (tableau 11).

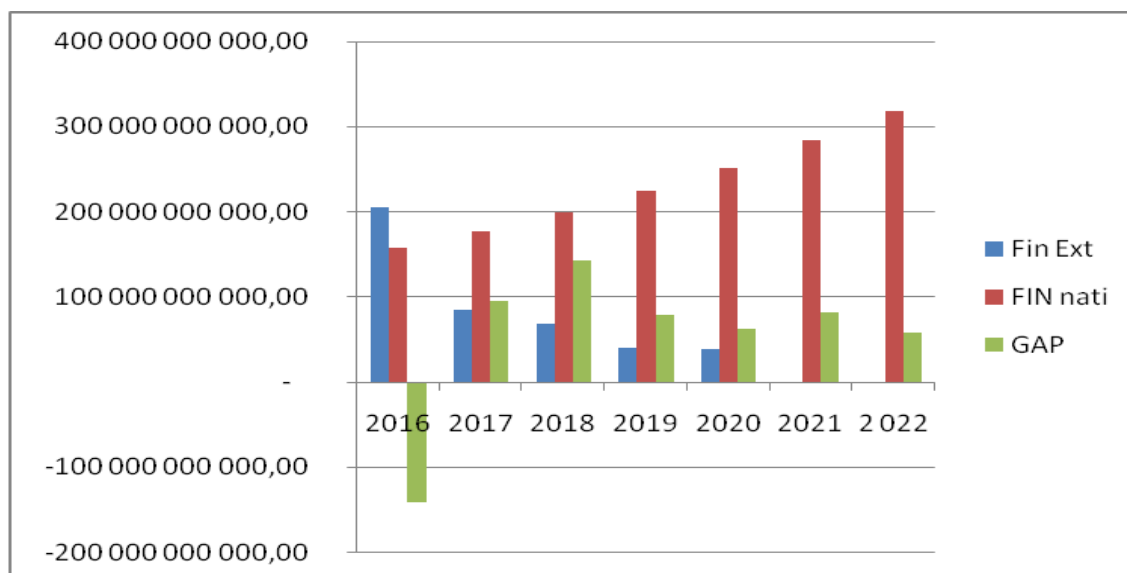
Tableau 1211 : Répartition des gaps en financement du PNISR (en Milliards de FCFA)...

PROGRAMMES	COUTS	ACQUIS DES P/P	ACQUIS BUDGET NATIONAL	GAP	% G
Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques	258 848 058 500	75 114 533 090	209 264 045 258	-25 530 519 848	-10
Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural	1 281 334 790 000	323 964 025 079	689 863 834 105	267 506 930 816	21
Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	435 036 313 400	31 917 587 360	353 042 813 474	50 075 912 566	12
Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	102 409 737 800	16 322 916 650	69 496 961 423	16 589 859 727	16
Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles	354 114 845 200	60 798 595 820	288 841 275 434	4 474 973 946	12
Ressources mobilisé sur les exercices 2014 et 2015		-130 000 000 000			
nouvelles conventions		100 200 000 000			
TOTAL	2 431 743 744 900	478 317 657 999	1 610 508 929 694	342 917 157	14

L'essentiel des besoins de financement se situe dans la période 2018 à 2022. Ceci s'explique par le fait que la plupart des programmes et projets sont en cours d'exécution et seront clôturés vers 2017 (figure 8). L'accompagnement des Partenaires au développement et l'implication plus intense du secteur privé national et international seront donc déterminants afin d'accompagner les engagements budgétaires de l'Etat tchadien en faveur du secteur rural.



Figure 8 : Répartition des financements acquis et des gaps de financement sur la période 2016 – 2022



Le volume total de financement additionnel (**342,917** milliards de FCFA) correspond à 21.432 FCFA par personne sur la période considérée et seulement 3.062 FCFA par habitant et par an.

L'ensemble des calculs (coûts, acquis des projets/programmes, projections budgétaires, gaps, objectifs de production, valorisation des productions, cadre de résultats) a été programmé dans une matrice spécifique. Cette matrice doit faire l'objet d'actualisations régulières par le Secrétariat technique du PNISR pour intégrer les nouvelles données (budgets exécutés, nouvelles conventions de financement etc.) et constituer ainsi l'outil central de suivi du secteur.

7.4. COHERENCE AVEC LES NIVEAUX ACTUELS DE DEPENSES ET REALISME DES PREVISIONS

La revue des dépenses publiques du secteur agricole et rural (tableau 12) a permis de dégager trois constats importants, qui ont eu une influence directe sur les projections réalisées dans le PNISR :

- i. une augmentation constante et très substantielle des allocations budgétaires dans le secteur du développement rural sur la période 2004-2012 avec un taux moyen annuel de 23,3% en prix courants;
- ii. un taux d'exécution moyen des dépenses du secteur de développement rural en constante amélioration avec une moyenne de 90% sur la période 2004-2012, du fait d'une meilleure gestion budgétaire ; et
- iii. une contribution des partenaires extérieurs traditionnels restée relativement constante au cours de la dernière décennie.



Tableau 1312 : Evolution des taux d'exécution du budget alloué au secteur rural de 2004 à 2012

Exécution du Budget	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Budget intérieur exécuté	11.19	15.83	28.90	45.88	33.43	27.43	67.88	20.57	79.57	36.74
Budget extérieur exécuté	30.61	55.41	38.16	35.69	31.81	30.43	18.87	26.80	35.38	33.68
Dépenses totales du SR exécutées	41.80	71.25	67.06	81.57	65.23	57.86	86.75	47.38	114.95	70.43
Budget prévisionnel	34.2	72.1	86.2	100.1	107.0	66.3	59.8	110.2	114.0	83.3
Taux d'exécution budgétaire (en %)	122.3	98.8	77.8	81.5	60.9	87.3	145.0	43.0	100.8	90.8%

Source : données provisoires de la revue diagnostique des dépenses publiques agricole – BM- Mai 2014

Par ailleurs, la revue du portefeuille des projets et programmes des ministères en charge du développement rural (tableau 9) a montré l'augmentation considérable des financements extérieurs acquis pour la période 2014 – 2017. Cette situation s'explique notamment par les interventions importantes de nouveaux partenaires (chine, Inde, et BDEAC) dans le domaine des infrastructures. Ainsi le volume annuel des financements extérieurs sera d'environ 130 milliards de FCFA au cours des cinq prochaines années contre une moyenne d'environ 34 milliards lors des dix années précédentes. De plus, il faut souligner que l'essentiel des besoins additionnels de financement se situe entre 2017 et 2020, période non encore couverte par les programmes indicatifs des principaux partenaires extérieurs.

Des investissements massifs sont indispensables pour d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus de 15 millions de personnes à l'horizon 2020, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marqués. Cette situation explique pourquoi les volumes de financement identifiés dans le PNISR sont significativement supérieurs à ceux enregistrés lors de la décennie précédente.

L'engagement clair des autorités tchadiennes, le renouvellement des partenariats traditionnels et l'accompagnement de nouveaux partenaires doivent permettre de maintenir des taux d'exécution élevés afin de relever le défi de la croissance agricole au Tchad.



8. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

8.1. IMPACTS ECONOMIQUES

La mise en œuvre du PNISR changera de manière radicale l'articulation des instruments aux objectifs du secteur agricole. Plusieurs leviers de politiques (formations, conseil agricole, appui à l'accès aux intrants, etc.) qui auront des effets positifs importants sur l'évolution des rendements, seront mobilisés. Les changements systémiques attendus de la mise en œuvre du PNISR sont : (i) une rupture dans la structure des investissements agricoles donnant la priorité aux dépenses d'investissement au détriment des dépenses récurrentes ; (ii) une meilleure qualité des investissements publics, mesuré par le volume d'investissement privé mobilisé et le niveau de rentabilité globale des investissements dans les filières ; (iii) une meilleure répartition des financements entre les sous secteurs et entre les régions ; (iv) un meilleur ciblage des groupes vulnérables ; (v) une organisation des filières basés sur l'approche chaînes de valeur ; (vi) la promotion du PPP dans le domaine du dialogue public-privé et le cofinancement des investissements ; (vii) un meilleur encadrement des relations au sein des filières pour assurer la sécurisation des investissements

Portée du PNISR et cout par habitant. Le PNISR à travers ses intervention touchera : (i) 75% de la population dans le sous secteur agricole soit 12 millions ; (ii) 40% dans le sous secteur élevage soit 6,4 millions et ; (iii) 171.000 pêcheurs pour le sous secteurs halieutique. La création d'emplois dans le secteur agricole bénéficiera à 75000 femmes et jeunes par an.

Les principaux bénéfices du PNISR sont les suivants : (i) accroissement de la production Agricole qui permettra de satisfaire les besoins alimentaires du pays et de réduire la vulnérabilité, d'améliorer la situation nutritionnelle de la population surtout les groupes vulnérables et les besoins des industries de transformation des produits agricoles ; (ii) accroissement de la valeur ajoutée de la production qui transitera par les filières mises en place et qui permettra d'accroître les revenus des producteurs et réduire la pauvreté en milieu rural et de créer des emplois en dehors de la production et d'accroître les exportations ; (iii) protection du capital productif, suppression des pertes de terres et de fertilité des sols dues à l'érosion et aux mauvaises pratiques agricoles et gestion rationnelle des ressources naturelles et en particulier les ressources en eau ; (iv) efficacité des services rendus à la population agricole par les services publics et privés. Cet ensemble de bénéfices devrait avoir un impact sur la réduction de la prévalence de la pauvreté dans le pays et sur la croissance économique du pays. D'autres bénéfices induits commenceront à se faire sentir au cours de la période de mise en œuvre et pourront être renforcés par la suite. Il s'agit essentiellement : (i) de la réduction des importations de produits vivriers de base ; (ii) de la possibilité pour le TCHAD d'accroître ses exportations ; (iii) de la transformation de l'agriculture pour assurer son adaptation aux changements climatiques et sa résilience aux chocs ; (iv) de l'amélioration des termes des échanges régionaux et internationaux.

De façon spécifique, les bénéfices économiques seront analysés pour les principales réalisations du PNISR ;

1. Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural

Réalisation des aménagements hydro-agricoles, réhabilitation et entretien des grands aménagements hydro-agricole. Les réalisations prévues visent à améliorer la maîtrise de l'eau en vue d'atténuer l'impact des aléas climatiques, d'améliorer les rendements et étendre la production sur une grande partie de l'année. Les interventions prévues sont de 35000 ha dans le domaine de grands aménagements, 6000 ha pour la petite et moyenne irrigation et 10000 ha pour la réhabilitation et



entretien de grands aménagements hydro-agricoles. Les productions supplémentaires attendues dans la mise œuvre du PNISR sont : (i) 2.597.059 tonnes de céréales, (ii) 279.064 tonnes de légumineuses et, (iii) 391.980 tonnes de tubercule.

Développement et réhabilitation des ouvrages d'hydrauliques villageoises. Le PNISR envisage la réalisation de 130 puits bétons, 8310 forages équipés de pompe à motricité humaine et la réhabilitation de 2078 forage. Evidemment, les bénéfices des ouvrages hydrauliques ne sont pas uniquement économiques. D'ailleurs, les ouvrages hydrauliques sont souvent considérés par la population villageoise comme la principale réalisation des interventions. Les bénéfices attendus sont : (i) disponibilité de l'eau pour les personnes et les animaux ; (ii) réduction des maladies, liées à l'eau ; (iii) amélioration de l'hygiène dans les ménages ; (iv) durabilité des points d'eau par rapport aux puisards locaux ; (v) allègement des tâches pour les femmes ; (vi) une réduction de la vulnérabilité des populations et une adaptation aux changements climatiques ; (vii) la réduction des pressions sur les ressources pour l'entretien des puisards locaux (6 m³ par pan et par puisard)

Développement et réhabilitation des ouvrages d'hydrauliques pastorales. Le PNISR à travers ces actions vise à valoriser le potentiel pastoral. Les réalisations prévues dans cette composante concerne la réalisation de 1500 points d'eau pastoraux (mares aménagées, puits neufs, puits réhabilités, station de pompage construites, station de pompage réhabilitées). En augmentant la possibilité et la qualité d'abreuvement du bétail, le PNISR permettra l'accroissement de productivité des troupeaux transhumants par plusieurs voies:

Les bénéfices attendus de ces interventions sont l'augmentation de la productivité grâce à : (i) une augmentation de la capacité de charge des pâturages par l'ouverture de nouveaux pâturages antérieurement sous ou non exploités – un rayon de 12 km autour de chaque point d'eau -; (ii) la diminution de la mortalité, morbidité et le stress hydrique en saison chaude grâce à une augmentation des capacités d'abreuvement du bétail.- 7500 m³ pour les mare et 6 m³ d'eau par heures pour les puits (iii) l'augmentation de la production laitière de 2 litre en moyenne par jours; (iv) un gain en poids conduisant à une augmentation des prix d'achat aux producteurs ; (v) une réduction des pertes de cheptel liées: a) aux abandons d'animaux qui ont des difficultés à suivre un rythme rapide; b) aux risques sanitaires dus à la concentration du bétail autours des points d'eau; et c) à la sécheresse

Désenclavement des zones de production et des marchés. Les actions envisagées dans la cadre du PNISR portent sur la réalisation annuelle de 800 km de pistes de désenclavement des zones de production et des marchés. . Les zones d'influence comprendront nécessairement aux zones de réalisation des aménagements existant et à réaliser dans le cadre du PNISR. Les bénéfices économiques de la réalisation de ces pistes concernent notamment: (i) le développement économique global des régions touchées, grâce au développement du commerce (meilleurs débouchés et meilleur accès aux produits, y compris les intrants agricoles), (ii) la réduction des frais de transport qui se répercute sur le prix payé aux producteurs , (iii) la diminution des pertes post-récolte en raison des meilleurs débouchés et du transport accéléré, (iv) l'augmentation des superficies cultivées en raison d'un meilleur accès aux marchés, (v) l'augmentation des rendements en raison d'un accès facilité aux intrants agricoles, à une meilleure rentabilité de l'activité permettant des pratiques plus intensives et un meilleur accès aux services de vulgarisation (vi) l'amélioration des soins de santé par un accès plus rapide aux centres médicaux.

Développement des infrastructures de transhumance et de santé animale. Le PNISR envisage la réalisation de 15 ouvrages de franchissement, 140 parcs de vaccination, 27 postes vétérinaires et le balisage de 5000 km de couloir de transhumance. Les bénéfices attendus de ces investissements sont (i) les bénéfices engendrés par l'ouvrage de franchissement en termes de diminution des pertes en vie humaine et en bétail pendant le franchissement des cours d'eau à la nage en période de crue estimé en moyenne à 300 pour les animaux et 50 pour les personnes par point de passage et par an (source RPE PROHYPA pour le fleuve Batha) ; (ii) la diversification et l'accroissement du



revenu issus des produits de l'élevage par la facilitation de l'accès aux services de santé animale de base ; (iii) la réduction des pertes agricoles occasionnées par un séjour prolongé des troupeaux transhumants dans les zones agricoles. Ces pertes sont le résultat conjugué de (i) la descente des troupeaux dans les zones soudaniennes avant la récolte ; et (ii) la divagation des troupeaux suite au manque de couloirs de transhumance balisés. L'hypothèse a été faite que la combinaison de ces deux facteurs peut causer une perte des productions céréalières et oléagineuses de la zone du projet de 0,1% de la valeur de la production de ces deux catégories de spéculations. L'hypothèse est faite que, dans la le cadre du PNISR, ces pertes sont réduites de 50%.

Développement des infrastructures aquacoles et halieutiques. Les actions envisagées porteront sur (i) la réalisation de deux stations d'alevinage, (ii) la création de deux laboratoires de pisciculture, (iii) l'exploitation de 15 carrières pour la gestion améliorée de la pisciculture, (iv) la réalisation de 85 étangs de production d'Oreochromis, (v) la création de fermes de production d'Oreochromis et de Clarias et (vi) l'exploitation de 15 ouadis de production de spiruline en bassins. Les bénéfices attendus de ces réalisations sont nombreuses. Le PNISR aura des impacts économiques et sociaux à la fois directs et indirects. Les impacts économiques et sociaux indirects seront très importants car le PNISR contribuera de façon tangible et décisive à la structuration des filières aquacoles. Il suscitera en effet en amont et en aval de la production, des activités économiques telles que la production d'intrants (aliments et alevins), la commercialisation de production de poissons d'aquaculture et d'équipements aquacoles. Le PNISR contribuera également à redynamiser et à relancer la formation et la recherche en aquaculture et la production halieutique.

2. Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques

L'objectif du PNISR dans le domaine des productions agro-sylvopastorales et halieutique est d'intensifier et développer durablement les filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques dans une logique de chaîne de valeur. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) développer des exploitations familiales performantes pour créer des emplois décents, augmenter les revenus en milieu rural et satisfaire à un coût raisonnable la demande intérieure ; (ii) soutenir les exploitations agropastorales et halieutiques intensives pour fournir le marché intérieur en produits alimentaires bon marché ; (iii) développer l'agro-industrie pour la transformation locale et l'exportation dans le respect des normes (qualité, traçabilité, légalité, hygiène, etc.) ; (iv) promouvoir les activités cynégétiques et de mise en valeur de la faune sauvage et ; (v) promouvoir la qualité de l'ensemble des productions agro-sylvo-pastorales. Les Objectifs de rendement (en kg/ha) et de production (en tonnes) sont respectivement de 28,6% pour les céréales, 17,6% pour les légumineuses, 31,5% pour les tubercules ; 28,2% pour les productions animales et 57,2% pour les productions halieutiques. Ces accroissements seront obtenus grâce aux aménagements agricoles, la facilitation de l'accès aux intrants et au conseil agricole, la mécanisation agricole, la facilitation de l'accès aux financements, la réalisation d'infrastructure, la diffusion des résultats de la recherche, le développement du potentiel pastoral et l'accès aux services de santé animale, enfin aux activités spécifiques d'appui au secteur halieutique.

. Les valeurs additionnelles cumulées consécutive à cette augmentation sont : (i) 646.213.422.796 FCFA pour les céréales ; (ii) 124.691.069.504 FCFA pour les légumineuses ; (iii) 100.302.772. 918 pour les tubercules ; (iv) 412.250.000000 FCFA pour les cultures de rente ;(v) 380.310.474.322 FCFA pour les productions animales et ; (vi) 562.307.372.500 FCFA pour les productions halieutiques. Les quantités de production supplémentaires associées à la mise en œuvre du PNISR sont estimée à : (i) 3.770.918 tonnes de céréales ; (ii) 432.207 tonnes de légumineuses ; (iii) 617 530 tonnes de tubercules ; (iv) 239 578 tonnes de viande et ; (v) 306 754 tonnes de poisson



Les marges estimées pour les ménages sont calculé dans le tableau suivant :

Tableau 1413- : Estimation des marges brutes pour les principales spéculations

Spéculations	Valeurs additionnelles	% de charges	Marges estimées
Céréales	646 213 422 796	35%	420 038 724 817,59
Légumineuses	124 691 069 804	30%	87 283 748 862,51
Tubercules	100 302 772 918	60%	40 121 109 167,08
Gomme arabiques	412 250 000 000	5%	391 637 500 000,00
Productions animales	380 310 474 322	25%	285 232 855 741,36
Productions halieutiques	562 307 372 500	20%	449 845 898 000,00
	2 226 075 112 339		1 674 159 836 588,54

Enfin, l'approche chaîne de valeur en tant que un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale, apportera des bénéfices énormes en termes de transformation de l'agriculture. Elle constituera un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel qui permet notamment de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux petites exploitations de bénéficier des techniques modernes de production et du financement et d'accéder au marché intérieur et extérieur.

Analyse de la rentabilité globale du PNISR sur la base de revenus créés par la promotion des filières

L'analyse économique a été conduite sur une période de 20 ans. Les coûts économiques ont été obtenus par l'élimination des droits et taxes. Les bénéfices économiques considérés dans l'analyse économique sont seulement ceux dégagés par les principales activités de production. L'analyse économique a été donc conduite sur la base des revenus additionnels produits par les appuis du programme « Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutique » tout en considérant le coût total du PNISR.

Méthodologie de l'analyse économique a été établie comme suit :

Etape 1 : (i) détermination des marges par filières ou groupe de filière en déduisant des valeurs additionnelles, les coûts de production consentis par les acteurs ;

Etape 2 : (i) consolidation des marges pour l'ensemble des activités ; (ii) consolidation des flux financiers ; (iii) calcul de la VAN sur 20 ans au taux de 12% et ; (iv) le calcul du TRE sur 20 ans au taux de 12% (coût d'opportunité du capital) ;

Etape 3 : La réalisation des tests de sensibilité.

Hypothèses : (i) les valeurs additionnelles des productions et les pourcentages de charges par filières sont celles présentées dans le tableau ci-dessus ; (ii) les valeurs additionnelles ont été créées à raison de 10% pour les années 2, 3 et 4 ; 20% pour les années 5 et 6 ; 30% pour l'année 7. (ii) les coûts économiques année par année ont été obtenus en utilisant un taux de conversion standard de 95%.



Sur la base des simulations, le taux de rentabilité économique (TRE) du PNISR est de 32 % pour une VAN de 1097965601077,69 FCFA au taux de 12%. Le TRE est très satisfaisant malgré les difficultés de quantifier l'ensemble des bénéfices. Le TRE est de 28% pour une augmentation des coûts de 15% et de 38% pour une réduction des coûts de 15%. Enfin, il faut noter que la prise en compte des effets des changements systémiques sur la structuration de l'ensemble des filières agricole (mise en échelle de l'agrégation), de l'imitation des projets démonstratifs par le secteur privé y compris le privé international, les bénéfices produits par les biens publics (routes, magasins de stockage, hydrauliques pastorales, les couloirs de transhumance...) devront améliorer davantage le TRE en plus des autres effets d'entraînement sur le reste de l'économie non facile à prévoir.

8.2. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural pourrait être classé dans la catégorie environnementale et sociale de niveau IV, compte tenu de la nature des activités prévues. Bien que son impact soit globalement jugé très positif sur : (i) l'environnement et la gestion des ressources naturelles, (ii) la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi en milieu rural, (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations et (iv) la croissance économique du pays. Certaines actions spécifiques pourraient néanmoins avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit notamment des aménagements hydro agricoles, des constructions de pistes ou de voies d'accès, de la mécanisation de l'agriculture et de l'utilisation plus importantes de produits phytosanitaires.

Conformément au cadre législatif de gestion environnementale en vigueur aux plans national et international, les projets à développer dans le cadre du PNISR feront l'objet d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assorti d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ou de Notice d'impact Environnemental selon le cas et approuvés par les instances compétentes avant leur mise en œuvre.

D'une manière générale, le PNISR interagit avec la protection et la valorisation des ressources naturelles à deux niveaux :

- la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles grâce aux nouvelles perspectives d'intensification de la production et
- l'encadrement technique en matière de bonnes pratiques agro écologiques qui va créer les conditions en faveur de la protection de l'environnement.

De manière spécifique, les actions relatives à la réalisation des ouvrages de protection des berges des cours d'eau et les activités de lutte contre les plantes aquatiques auront un impact direct et positif sur l'ensablement des fleuves et des rivières ainsi que sur l'envahissement des plans d'eau par les plantes.

La durabilité des interventions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires.

L'augmentation des superficies agricoles, consécutive à la création de nouvelles zones de cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner la déforestation et la destruction de formations végétales. Les aménagements hydro agricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont pas prises.

Il faudra aussi considérer l'éventualité d'une contamination et d'une pollution des eaux de surface et souterraines induites par l'utilisation incontrôlée d'engrais et de pesticides.



8.3. IMPACTS SOCIAUX

L'augmentation des revenus des ménages consécutive à l'accroissement de la production agricole et rurale est un gage de l'amélioration des conditions de vie des populations dans les milieux ruraux, lesquelles sont exposées à une incidence élevée de pauvreté. Cette amélioration de la productivité aura un impact positif sur la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes et facilitera l'accès aux services sociaux notamment la santé et l'éducation.

De plus, l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires permettra la réduction de la pénibilité des travaux domestiques et la diversification des sources de revenus pour les femmes rurales. La construction de marchés dans les zones de production favorisera la monétarisation des communautés locales villageoises et la création de revenus extra-agricoles, qui à leur tour seront utilisés pour l'amélioration des conditions de vie et le financement des investissements productifs.

Au total, le PNISR permettra : (i) d'améliorer la situation des groupes vulnérables (femmes et enfants) et de capitaliser les dynamiques émergentes au sein de ces catégories autour de certaines filières ou activité ; (ii) d'accroître les revenus et d'améliorer la situation au plan nutritionnel, sanitaire, éducatif et du cadre de vie, en milieu rural ; (iii) de réduire les vulnérabilités qui affectent les régions et terroirs les plus sensibles aux aléas climatiques et au phénomène de désertification ; (iv) ce créer 75.000 emplois par an.

Sur le plan nutritionnel, le PNISR contribuera à améliorer la couverture des besoins alimentaires des populations comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont l'amélioration de la disponibilité de produits de l'agriculture par habitant dans les proportions suivantes : (i) 7% d'augmentation de la couverture des besoins des populations en céréales ; (ii) 4,4% pour la viande et, (iii) 27% pour les produits halieutiques.

Tableau 1514 : Couverture des besoins de la population à l'horizon 2022

	2 016	2 022	Augmentation
Population tchadienne	12 300 000	16 763 637	22,9%
Kg de céréales par habitant	198,1	221	4,6%
Kg viande par habitant	16,5	16,7	4,3%
Kg poisson par habitant	8 ,4%	10,30	27,0%

Enfin, la prise en compte systématique de thèmes centraux et transversaux liés à la vulnérabilité, au genre et au VIH/SIDA, apportera des bénéfices importants : i) aux groupes vulnérables qui bénéficieront d'appuis spécifiques (nutrition, AGRs), ii) aux femmes grâce à une meilleure distribution des avantages sociaux et économiques, et iii) reconnaissance des besoins spécifiques des familles affectées par le VIH/SIDA.

9. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Les principaux risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre du PNISR sont liés (i) à la faible capacité institutionnelle et humaine pour une planification et une mise en œuvre efficiente des programmes et projets, (ii) à la faible capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes, (iii) au manque d'information des parties prenantes quant au processus de mise en œuvre, (iv) à la persistance des crises socio politiques dans le pays, (v) à la persistance des crises économiques et financières internationales, (vi) à la crise énergétique et à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles, (vii) à la non coordination des interventions et la non harmonisation



des procédures des PTF dans leur appui au développement, (viii) à la mauvaise gouvernance du secteur rural et au faible niveau de transparence dans la gestion administrative, (ix) à la mévente des produits agricoles, (x) aux changements climatiques et (xi) à l'insécurité foncière.

Les risques liés aux changements climatiques sont les plus évidents dans la mesure où ils se manifestent de manière continue à travers les inondations et les périodes de sécheresse qui occasionnent des destructions des champs et des récoltes. La tendance à l'assèchement du Lac Tchad, avec l'impossibilité d'alimenter en eau plus de 9 000 ha des polders aménagés, la question foncière avec la superposition de trois régimes fonciers (coutumier, musulman et moderne), sont autant de facteurs qui pourraient avoir des incidences sur la mise en œuvre du PNISR et le développement du secteur rural.

Les mécanismes d'atténuation sont dans la plupart des cas bien identifiés et des solutions existent, mais leur mise en œuvre n'est pas toujours effective, soit par manque de ressources, soit par une insuffisance de compétence. Toutefois, des actions relatives à la maîtrise de l'eau pour limiter les effets des aléas climatiques, la question foncière, la rationalisation dans la gestion des ressources humaines et financières, le rajeunissement du personnel sont autant de mesures d'atténuation réalisables.

Plus spécifiquement, la promotion des pratiques de l'agriculture intelligente et réactive face au climat doit permettre d'atténuer les impacts négatifs des changements climatiques et améliorer significativement la résilience des ménages ruraux.

Le PNISR a pris en compte un certain nombre de mesures qui devraient permettre d'atténuer l'impact négatif de sa mise en œuvre (tableau 15).

Tableau 1615 : Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation

Risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Elément de réponse au risque	Risque résiduel
Premier niveau : risques contextuels				
Situation climatique variable et défavorable	Probable	Significatif	Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique Mise à disposition d'informations climatiques de qualité Actions liées à la gestion durable de l'environnement	Mineur
Persistance des crises économiques et financières internationales (crises énergétiques, volatilité des cours mondiaux des produits agricoles etc.)	Probable	Majeur	Développement des chaînes de valeurs visant le marché national et sous régional Diversifier les productions du secteur rural pour l'exportation en vue d'augmenter la part du secteur dans la formation du PIB	Mineur
Nuisance environnementale potentielle du PNISR	Peu probable	Mineur	Mise en œuvre de plan de gestion environnementale, développement de bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols	Mineur



Risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Elément de réponse au risque	Risque résiduel
Menaces Boko Haram	probable	Majeur	??????	Mineur
Deuxième niveau : risques liés à la programmation et risques budgétaires				
Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification et une mise en œuvre efficiente des projets	Probable	Majeur	Mise en place de dispositif d'appui et de renforcement de capacités des acteurs nationaux : formations, etc. Maintien et renforcement du leadership et de la responsabilité nationale	Mineur
Mauvaise gouvernance et faible niveau de transparence dans la gestion administrative	Probable	Majeur	Renforcement des capacités des acteurs et audits réguliers Suivi indépendant des acteurs de la société civile	Mineur
Troisième niveau : risques institutionnels				
Non coordination des interventions et non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement	Probable	Majeur	Tenue régulière de cadre de concertation Organisation de revue sectorielle annuelle conjointe des acteurs du secteur rural	Mineur
Faible capacité de mobilisation des ressources financières externes	Probable	Majeur	Organisation du business meeting et mobilisation permanente de nouveaux financement Développement d'un cadre cohérent de planification et de suivi évaluation du PNISR favorisant toutes les modalités de mise en œuvre des financements y compris les appuis budgétaires sectoriels	Mineur
Insécurité institutionnelle liée à l'accès aux ressources naturelles (accès aux ressources pour les exploitations familiales et les agro-industries)	Probable	Majeur	Sécurisation de l'accès au foncier pour toutes les catégories de producteurs Développement d'activités liées à l'aménagement harmonieux du territoire Poursuite du transfert des compétences de gestion des ressources naturelles aux Collectivités Territoriales et aux communautés de base Poursuite de l'amélioration du code rural et du cadastre rural	Mineur



<i>Risque</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Elément de réponse au risque</i>	<i>Risque résiduel</i>
Quatrième niveau : Risques liés à la démarche chaîne de valeur				
Faible engagement du secteur privé	probable	majeur	Assurer une forte participation des opérateurs privés dans les prises de décision aux niveaux national et régional Encourager le dialogue public- privé Améliorer l'environnement des affaires Encourager les PPP dans le financement des filières	Mineur
Difficulté pour obtenir un consensus parmi les opérateurs des chaînes d'approvisionnement	Probable	majeur	Renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du dialogue multi acteurs Promotion d'outils de soutien au dialogue	Mineur
Utilisation insuffisante ou inappropriée des fonds destinés aux bénéficiaires	Probable	Majeur	Cibler les investissements à fort impact sur les filières et s'insérant dans une logique de promotion d'initiatives multi-acteurs	Mineur
Entraves aux du commerce intra-régional	Probables	Majeur	veiller à la mise en œuvre effective du dispositif en matière de libre circulation et mettre en place les mesures appropriées pour faciliter les échanges commerciaux (y compris la sécurisation des parcours)	Mineur

10. PROCESSUS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural pourrait être classé dans la catégorie environnementale et sociale de niveau IV, compte tenu de la nature des activités prévues. La nature des activités envisagées dans le cadre du PNISR ne devrait pas générer de différence significative au plan de l'impact environnemental et social par rapport aux activités traditionnelles du secteur. La politique de sauvegarde requise reposera sur : (i) l'évaluation environnementale obligatoire pour les principaux investissements, (ii) assorties d'un plan de gestion environnementale et sociale. Les effets négatifs du PNISR, le cas échéant, peuvent être liés aux facteurs suivants : (i) la perte potentielle de la



végétation naturelle, (ii) les risques pour l'hygiène et l'assainissement dus à une utilisation inappropriée des engrais et pesticides, (iii) les conflits sociaux liés à l'acquisition et à l'utilisation des terres, et (iv) les nuisances (bruits et odeurs) pour l'environnement des habitats. Cependant les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels, sont censés demeurer minimes, spécifiques et gérables sur le terrain à un niveau acceptable, et n'entraîneront de menaces ou de risques irréversibles pour l'environnement des zones d'intervention. A cet effet les activités à conduire sont : (i) conduite d'une étude environnementale et sociale assortie d'un Plan d'Action Environnemental et Social en vue de maîtriser les risques environnementaux et sociaux issus de la mise en œuvre du PNISR. Ce plan d'action comprendra (i) un ensemble de mesures de prévention, d'atténuation et/ou de compensations ; (ii) Un Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social destiné à la gestion des risques environnementaux et sociaux des actions de programme 2 ; (iii) Un dispositif de suivi du plan d'action.

Le secrétariat technique du PNISR sera chargé de veiller à ce que les promoteurs de nouvelles technologies et infrastructures commerciales observent les obligations de sauvegarde. Le Spécialiste en questions environnementales et sociales du PNISR sera chargé de l'application de toutes les mesures de sauvegarde. A cet effet, il s'assurera, entre autres, que : (i) les interventions sont examinées pour ce qui est de leur impact environnemental, et leurs Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sont dûment élaborés, approuvés, présentés et effectivement exécutés avant leur mise en œuvre, , (ii) les propositions d'offres pour les constructions prennent en compte tous les aspects environnementaux et sociaux importants, (iii) les contrats de construction comportent des descriptions appropriées de la gestion des zones d'emprunts et déchets dangereux, (iv) les contractants appliquent effectivement les exigences environnementales et sociales durant la construction, (v) à la fin de la construction, l'évacuation des bases vie, et la réhabilitation des carrières ouvertes et des puits, soient correctement achevées, et (vi) la sensibilisation et le renforcement de capacités soient effectués au profit des parties intéressées. .

Les mesures d'atténuation retenues dans le plan cadre de gestion environnemental et social (PCGES), seront dûment mises en œuvre. Les résultats de cette mise en œuvre seront présentés dans les documents de suivi du PNISR, à savoir : (i) le rapport spécifique sur les mesures de sauvegarde, (ii) le paragraphe sur les mesures environnementales et sociales dans les rapports périodiques sur l'état d'avancement du PNISR. (iii) le nombre des plaintes reçues/ résolues , (iv) le pourcentage de sous-projets suivis dans le cadre du Cadre PCGES , et (v) le nombre de rapports sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

Enfin, le suivi-évaluation des performances environnementales et sociales du PNISR permettra d'assurer le pilotage du PNISR en ce qui concerne la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux. Il s'agira à la fois : (i) d'apprécier et de mesurer les effets du projet ; (ii) de vérifier si les impacts réels sont conformes aux prévisions de l'étude d'impact ; et (iii) d'apprécier les performances au plan environnemental et social du programme ; (iv) de prendre toutes les mesures correctives éventuellement nécessaires.



11 MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

11.1. LE ROLE DES ACTEURS

La maîtrise d'ouvrage générale de l'ensemble du PNISR relève du Ministère en charge du Plan. A ce titre, il assure les fonctions d'animation, de coordination générale des programmes, de supervision et de dialogue intersectoriel et avec les PTF.

Au niveau des programmes, sous-programmes et composantes, trois grands types de fonctions ont été définis pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole et rural. Ces fonctions seront assumées par les différents services en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité, à travers la séparation et la complémentarité des rôles. Il s'agit:

- a. des *fonctions de coordination générale* qui seront assurées par les Secrétaires généraux des différents ministères impliqués. Il s'agira essentiellement de s'assurer de la cohérence de la planification interministérielle pour une atteinte concertée des objectifs spécifiques de chaque axe prioritaire du PNISR.
- b. des *fonctions de planification* qui seront assurées au niveau des sous-programmes, généralement par les Directions des Etudes et de la Planification, mais également par certains services spécialisés et opérateurs non étatiques. Il s'agit essentiellement d'une mission de maîtrise d'ouvrage (conception, coordination, planification, budgétisation et suivi évaluation).
- c. des *fonctions opérationnelles* qui seront assurées au niveau de chaque composante, par les directions techniques, les services spécialisés, les organisations paysannes, les organisations de la société civile et du secteur privé. Il s'agit essentiellement d'une mission de maîtrise d'œuvre des activités des projets et programmes issus du PNISR.

La mise en œuvre des actions prévues par le PNISR relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes, sous programmes et composantes (voir matrice détaillée des responsabilités en annexe). La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs doit porter entre autres sur les activités non exclusives de l'Etat qui sont partagées avec des opérateurs privés notamment la vulgarisation et le conseil agricole, la formation professionnelle, la recherche et la structuration des organisations professionnelles agricoles. Les opérateurs privés du secteur rural, seront pleinement responsabilisés dans leur rôle d'opérateurs économiques ou d'acteurs du mouvement associatif pour un meilleur développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques du secteur rural.

11.2. LES MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

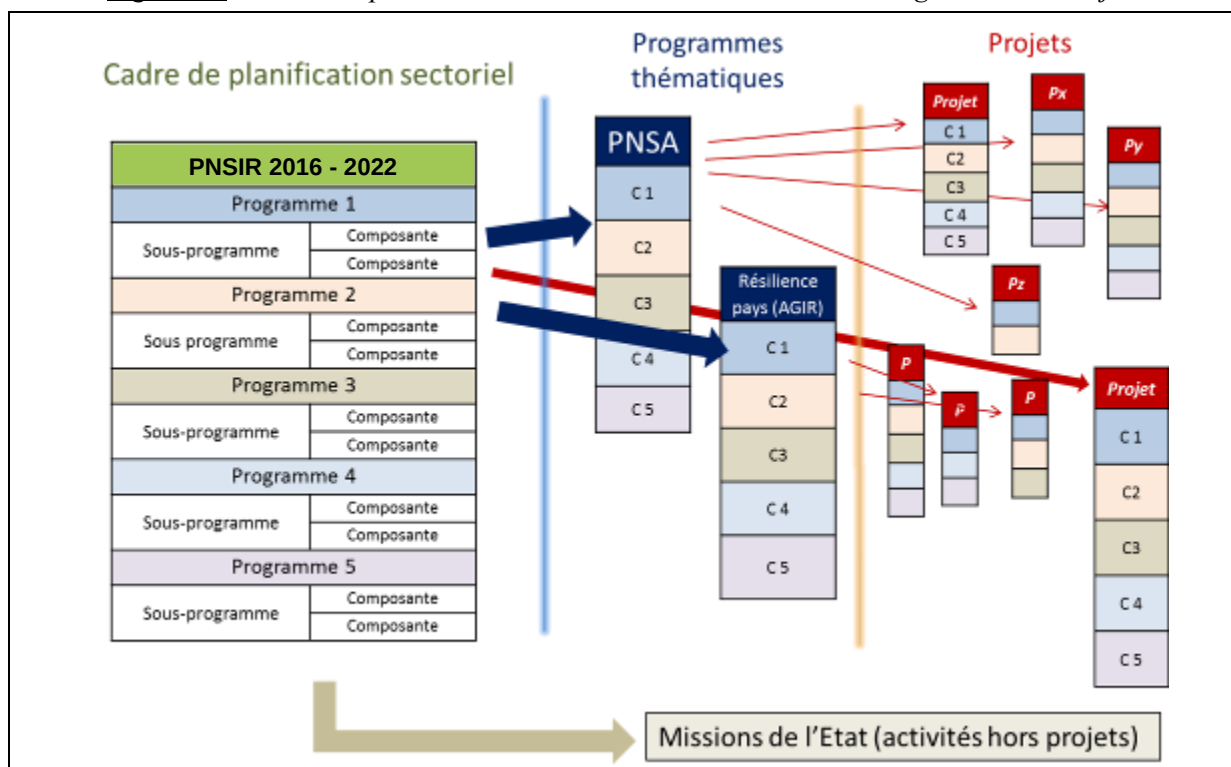
Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural est l'outil central du secteur pour (i) intégrer les acquis (budget national, programmes et projets en cours), (ii) définir les objectifs et résultats attendus, (iii) déterminer les besoins de financements additionnels, (iv) générer les nouveaux programmes et les projets, (v) alimenter la programmation budgétaire et (vi) suivre le secteur.

Sur le plan opérationnel, dans un contexte d'insuffisance des ressources et face à l'accroissement des besoins, il s'agira d'harmoniser l'ensemble des futures interventions dans le secteur rural en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités. Cette harmonisation sera obtenue par l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNISR. Toutes les nouvelles interventions contribueront ainsi à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire du pays. Cette démarche suppose l'utilisation d'un cadre logique normalisé de manière à ce que chaque projet soit une déclinaison thématique et/ou géographique du PNISR afin de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention. Les indicateurs utilisés pour la formulation des interventions devront également être



analogues à ceux mentionnés dans le PNISR de manière à pouvoir identifier la contribution spécifique de chaque projet aux objectifs sectoriels.

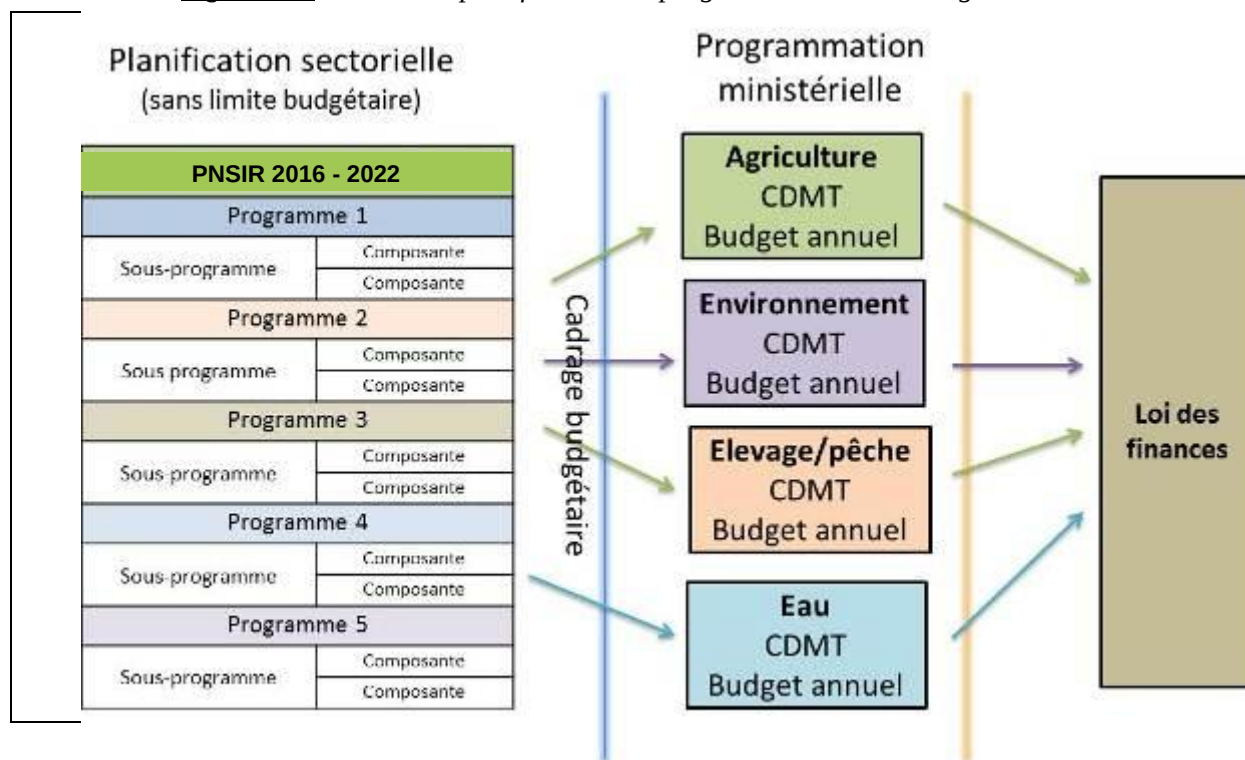
Figure 9 : Schéma d'opérationnalisation du PNISR à travers les Programmes et Projets



Par ailleurs, **sur le plan budgétaire**, la planification à long terme réalisée dans le PNISR générera une *programmation budgétaire* à moyen terme (Cadre de Dépenses à Moyen Terme - CDMT) et la *budgetisation annuelle* devant être inscrite dans la Loi des Finances soumise à l'approbation du Parlement. Aussi, les Ministères en charge des finances, du budget et du plan renforceront et amélioreront la procédure actuelle de Planification Programmation Budgetisation et Suivi-évaluation (chaîne PPBS), en harmonie avec les Directives de la CEMAC.



Figure 10 : Chaines de planification, de programmation et de budgétisation



11.3. LES MECANISMES DE PILOTAGE ET DE CONCERTATION

Le dispositif de coordination du PNISR, et par conséquent de l'ensemble du secteur agricole et rural, s'articule autour d'un Comité de Pilotage (CP) appuyé par un Comité Technique (CT) tel que présenté à la figure 11.

Le Comité de Pilotage est présidé par le Ministre en charge du Plan. Il est composé des Ministres impliqués dans le PNISR, des représentants du secteur privé, des organisations des producteurs, des organisations de la société civile, des ONG, du Parlement et du Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP) et du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers.

D'autres institutions telles que la Présidence de la République, la Primature, le Conseil Economique, Social et Culturel, sont aussi représentées. Le **Comité de Pilotage (CP) assure la coordination et le suivi stratégique du secteur rural**. Ses principales missions sont:

- d'adopter le plan de phasage de la mise en œuvre du PNISR ;
- de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets issus du PNISR ;
- de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans le secteur rural ;
- de veiller à l'alignement des interventions des partenaires au développement sur le cadre défini par le PNISR et notamment sur les objectifs de la Politique Agricole Communautaire (PAC) de la CEEAC ; et
- d'approuver les rapports de revue annuelle du secteur ; pour la tenue de cette revue annuelle sectorielle (calée sur le processus de budgétisation de la loi des Finances tel que prévu dans les directives de la CEMAC).



Pour la bonne exécution de ses missions, le Comité de Pilotage disposera d'un **Comité Technique (CT)** qui sera chargé de la préparation des réunions du Comité de Pilotage et d'organiser la revue annuelle du PNISR. Le Comité Technique est composé des Secrétaires Généraux des ministères impliqués et placé sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture. Les SG des ministères en charge des autres sous-secteurs assureront la vice-présidence. Les autres membres du CT seront désignés par les organisations représentatives du secteur privé, des organisations des producteurs, des organisations de la société civile, des ONG et des PTF.

Le CT sera doté d'un **Secrétariat Technique (ST)** qui sera composé d'une équipe restreinte d'experts multisectoriels. Le ST du PNISR s'appuiera sur les structures pourvoyeuses des données et d'informations, notamment l'INSEED, la Direction Générale du Budget, les Directions des Etudes et de la Planification et la Cellule Permanente en charge du suivi du secteur rural. Le nœud national SAKSS sera également mis à contribution pour guider le CP dans la prise de décisions.

11.4. MODALITES ET MECANISMES DE FINANCEMENT

Le choix des modalités et des mécanismes de financement devra être soigneusement évalué. Dans un premier temps, l'alignement sur les priorités nationales telles que définies dans le PNISR doit primer sur l'alignement sur les procédures nationales. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre et des objectifs poursuivis sera systématiquement développée. Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires avant de pouvoir envisager des appuis budgétaires.

La principale modalité de mise en œuvre des actions pré identifiées dans les composantes du PNISR sera donc une approche projet. La gestion des financements entrant dans le cadre de programmes et projets pourra rester spécifique aux procédures de chaque partenaire.

Des «fonds communs» pourraient être développés car ces dispositifs permettent une gestion flexible, proche de celle des projets, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits. Ils sont adaptés à la mise en place de fonds compétitifs de subvention ou la réalisation d'actions ponctuelles.

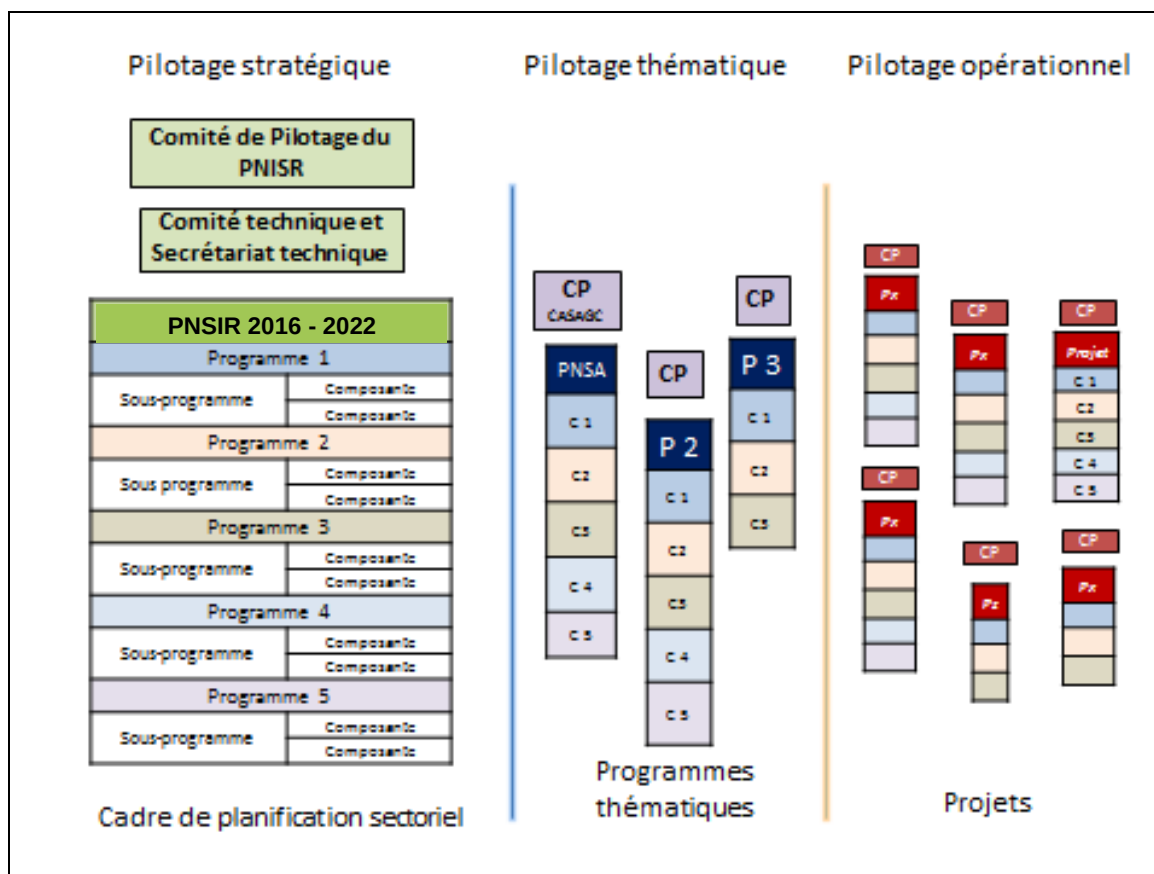
Les appuis budgétaires sectoriels pourraient être des outils intéressants à plus long terme dans la mesure où les ressources sont redéployées (subventions) aux acteurs concernés. Cette délégation des fonds est souhaitable pour permettre la réactivité nécessaire dans l'exécution de la dépense dans un secteur où les acteurs de la production sont des privés et où la saisonnalité des actions est importante.

Les modalités et principes de partenariat s'inscrivent donc dans une démarche de consultation et de *planification stratégique sectorielle* et une *approche programmatique ministérielle*. Les appuis aux différents axes prioritaires du PNISR pourront adopter différentes modalités de financement :

- Les fonds propres de l'État (budgets de fonctionnement et d'investissement) sur base des revenus publics nationaux.
- Des financements directs qui sont ciblés aux activités bien définies selon des modes de gestion spécifiques (approche projet).
- Un financement commun d'un groupe de bailleurs peut se faire sous plusieurs formes, notamment le panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national.
- L'appui budgétaire, qui peut être général ou ciblé au secteur. L'appui budgétaire est géré de la même manière que les fonds propres.



Figure 11 : Positionnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique du PNISR





12. DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION

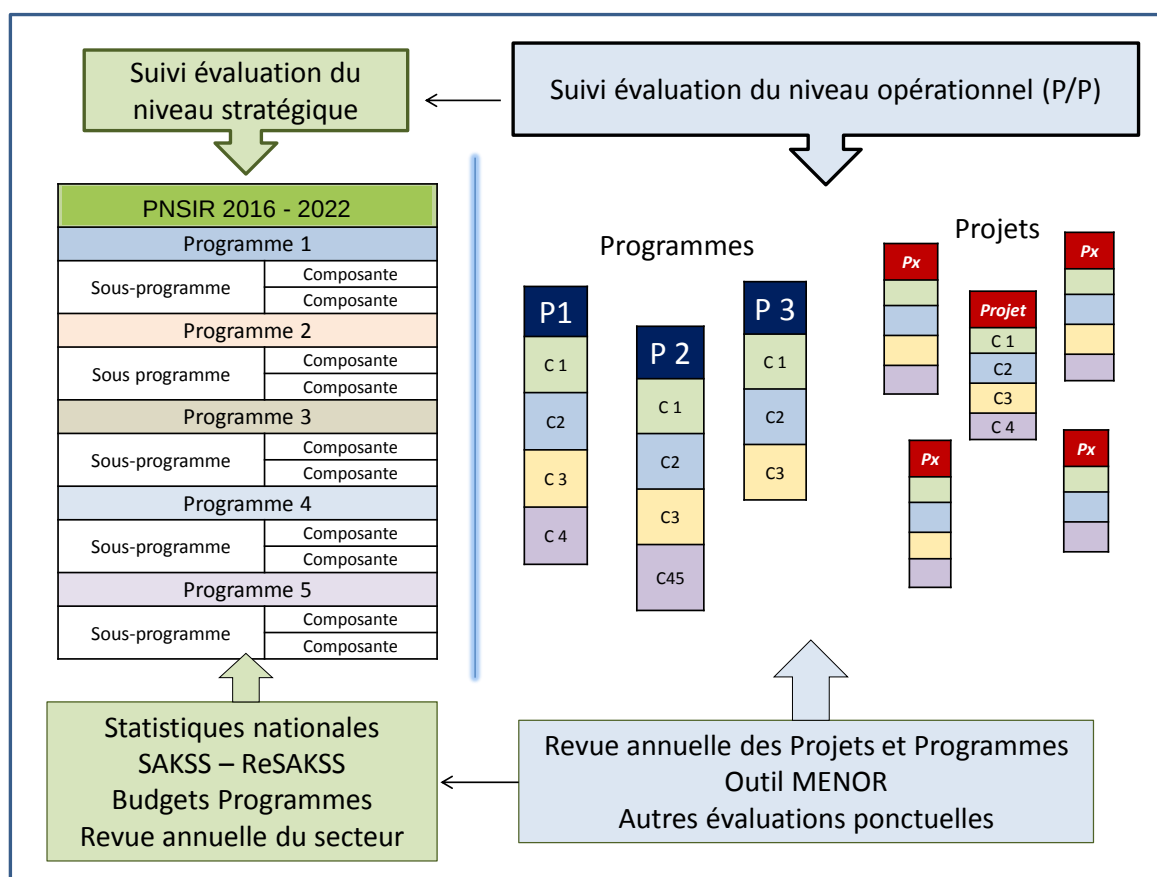
Le dispositif de Suivi Evaluation Global Orienté vers les Résultats (SEGOR) a pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur rural et d'informer les autorités nationales, les acteurs non étatiques et les partenaires au développement des mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre des interventions dans le secteur.

Pour éviter une dispersion des efforts, le dispositif institutionnel de suivi évaluation est bâti sur les dispositifs nationaux existants. Il est basé sur une approche inclusive des acteurs et comprend deux niveaux distincts :

1. Le **niveau stratégique** qui suit et évalue le cadre de planification stratégique rural (PNISR) et mesure la performance des budgets ministériels du secteur rural.
2. Le **niveau opérationnel** qui assure le suivi et l'évaluation des performances des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain.

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution des performances du secteur rural dans son ensemble (figure 12).

Figure 12 : Schéma du dispositif de suivi évaluation global orienté vers les résultats





12.1. LE DISPOSITIF AU NIVEAU STRATEGIQUE

Ce niveau d'analyse concerne essentiellement le suivi des indicateurs clés du Cadre de Résultats mais également le suivi budgétaire et financier. Il se basera sur :

- le dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels à travers l'utilisation de tableaux de bord, indicateurs d'impact, indicateurs de résultats, de performance et de réalisation ;
- le dispositif de mesure de la performance qui sera développée dans le cadre des budgets-programmes et des directives de la CEMAC ;
- l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe.

La Revue sectorielle annuelle conjointe vise à faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. Cette revue implique la participation de tous les acteurs impliqués dans le PNISR à savoir : (i) l'Etat (les différents Ministères impliqués), (ii) les Organisations Paysannes, (iii) la société civile (iv) le secteur privé (iv) les Organisations Non Gouvernementales et les (v) Partenaires Techniques et Financiers.

Le Comité de Pilotage qui réunit tous les Ministres du secteur et les autres acteurs impliqués dans le PNISR est l'instance d'orientation et de prise des décisions. Il valide les rapports produits par le Comité Technique qui joue le rôle d'interface avec les acteurs du suivi évaluation afin de préparer la revue annuelle sectorielle.

Au niveau déconcentré, le suivi stratégique du PNISR sera assuré par les Comités Régionaux d'Action (CRA), les Comités Départementaux d'Action (CDA) et les Comité Locaux d'Action (CLA).

12.2. LE DISPOSITIF AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le dispositif de suivi évaluation des projets et programmes basé sur trois approches complémentaires :

- Le suivi ponctuel et systématique de l'ensemble des projets, exécuté en début de chaque année à travers la Revue annuelle des Projets/Programmes (P/P).
- L'évaluation d'un échantillon de projets, exécutée tout au long de l'année à travers le Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR).
- Les autres évaluations ponctuelles (il s'agit d'évaluations d'impact, de missions d'accompagnement des PTF, de conventions avec certains projets ou structures) réalisées en cours d'année.

Le suivi opérationnel sera réalisé par les Directions des Etudes et de la planification des Ministères du secteur rural, la Cellule Permanente en collaboration avec les structures déconcentrées des Ministères du secteur rural, les responsables de suivi-évaluation des programmes et projets, les ONG, le secteur privé et la société civile.

Au niveau déconcentré, le suivi et l'évaluation du PNISR seront assurés par les Comités Régionaux d'Action (CRA), les Comités Départementaux d'Actions (CDA) et les Comité Locaux d'Actions (CLA).

12.3. INTEGRATION DU DISPOSITIF SECTORIEL DANS UNE DYNAMIQUE NATIONALE ET REGIONALE

Le dispositif de Suivi Evaluation Global Orienté vers les Résultats du secteur s'intègre harmonieusement dans une dynamique nationale et régionale. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PNISR, il est prévu le renforcement du système de suivi-évaluation national, sectoriel et



local à travers le « *Strategic Analysis and Knowledge Support System* » (SAKSS) qui est en connexion avec le système régional, le RESAKSS. Le nœud national du SAKSS prendra corps autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seront renforcés pour impulser rapidement l'efficacité en matière de capitalisation, de diffusion, de circulation et de mise à disposition des informations.

L'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation global orienté vers les résultats se fera de manière progressive sur plusieurs années. Elle est directement liée à l'opérationnalisation effective des chaînes PPBS dans les ministères sectoriels.

L'opérationnalisation du SEGOR nécessitera un renforcement coordonné des capacités des différentes structures sur le long terme.



13 ANNEXES

13.1. OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR FILIERE ET VALORISATION DES PRODUCTIONS

13.1.1. Objectifs des productions végétales avec le PNISR (en tonnes)

Productions végétales	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Augmentation 2016-2022 (en %)
Mil	574 981	595 105	615 934	637 492	659 804	682 897	706 799	22,9%
Sorgho	808 197	840 525	874 146	909 111	954 567	1 002 295	1 052 410	30,2%
Maïs	625 272	659 662	695 943	734 220	774 602	817 205	862 152	37,9%
Riz	176 299	189 522	203 736	219 016	235 442	253 100	272 083	54,3%
Berbéré	568 413	580 918	593 698	606 760	620 109	633 751	647 693	13,9%
Sous total céréales	2 753 162	2 865 732	2 983 457	3 106 599	3 244 524	3 389 249	3 541 137	28,6%
Arachide	442 268	453 325	464 658	476 274	488 181	500 386	512 896	16,0%
Sésame	73 189	75 750	78 402	81 146	83 986	86 925	89 968	22,9%
Niébé	62 967	65 171	67 452	69 813	72 257	74 786	77 403	22,9%
Sous total légumineuses	578 424	594 246	610 512	627 233	644 424	662 097	680 266	17,6%
Manioc	318 335	334 252	350 965	368 513	386 939	406 285	426 600	34,0%
Patate	39 675	41 262	42 913	44 629	46 414	48 271	50 202	26,5%
Taro	35 153	35 926	36 716	37 524	38 350	39 193	40 056	13,9%
Sous total tubercules	393 163	411 440	430 594	450 666	471 702	493 750	516 857	31,5%
Total productions végétales	3 724 749	3 871 418	4 024 563	4 184 498	4 360 650	4 545 095	4 738 260	27,2%



<i>Culture de rente (en tonnes)</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>Augmentation (en %)</i>
Coton	175 000	215 000	250 000	275 000	300 000	325 000	350 000	100%
Gomme arabique	55 000	70 000	80 000	90 000	100 000	110 000	120 000	118,2%



13.1.2. Objectifs des productions de viande avec le PNISR (en tonnes)

Espèces	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Augmentation (en %)
Bovins	178 387	184 631	191 093	197 781	204 703	211 868	219 283	22,9%
Ovins/caprins	46 277	48 220	50 149	52 155	54 763	57 501	60 376	30,5%
Dromadaires	16 146	17 357	18 659	20 058	21 563	23 180	24 918	54,3%
Porcs	3 757	4 152	4 588	5 047	5 551	6 106	6 717	78,8%
Volaille	4 308	4 825	5 379	5 917	6 509	7 160	7 876	82,8%
Total productions animales	248 875	259 185	269 868	280 958	293 089	305 815	319 171	28,2%



13.1.3. Objectifs des productions halieutiques avec le PNISR (en tonnes)

<i>Productions halieutiques</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>Augmentation</i>
Production (lacs et fleuves)	121 349	128 630	136 348	144 528	154 528	164 528	43,7%
Pertes après capture (de 15 à 5 %)	9 708	9 004	8 181	7 226	7 726	8 226	-28,1%
Apport pisciculture (5 à 10 %)	8 494	10 290	12 271	14 453	15 453	16 453	139,5%
<i>Total productions halieutiques</i>	<i>120 136</i>	<i>129 916</i>	<i>140 438</i>	<i>151 754</i>	<i>162 254</i>	<i>172 754</i>	<i>57,2%</i>



13.1.4. Récapitulatif de la couverture de la population tchadienne en produits agricoles

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Augmentation
Population tchadienne	13 637 230	14 114 533	14 608 542	15 119 841	15 649 035	16 196 751	16 763 637	22,9%
Kg céréales/habitant	201,9	203,0	204,2	205,5	207,3	209,3	211,2	4,6%
Kg prod végétales/habitant	273,1	274,3	275,5	276,8	278,7	280,6	282,7	3,5%
Kg viande/habitant	18,2	18,4	18,5	18,6	18,7	18,9	19,0	4,3%
Kg poisson/habitant	8,1	8,5	8,9	9,3	9,7	10,0	10,3	27,9%



13.1.5. Récapitulatif de la valorisation des productions brutes

<i>Productions végétales</i>	<i>Production cumulée 2016 -2022</i>	<i>Valeur production cumulée (FCFA)</i>	<i>Production additionnelle cumulée 2016 -2022</i>	<i>Valeur additionnelle cumulée (FCFA)</i>
Mil	4 473 012	670 951 831 213	618 719	92 807 796 640
Sorgho	6 441 251	1 030 600 180 754	1 152 374	184 379 846 822
Maïs	5 169 056	827 048 881 033	1 211 530	193 844 783 909
Riz	1 549 199	433 775 680 405	494 478	138 453 851 040
Berbéré	4 251 343	531 417 845 263	293 817	36 727 144 385
<i>Sous total céréales</i>	21 883 860	3 493 794 418 668	3 770 918	646 213 422 796
Arachide	3 337 988	867 876 991 017	285 694	74 280 473 144
Sésame	569 365	241 979 955 263	78 756	33 471 294 710
Niébé	489 849	122 462 293 836	67 757	16 939 301 949
<i>Sous total légumineuses</i>	4 397 202	1 232 319 240 116	432 207	124 691 069 804
Manioc	2 591 889	409 518 413 549	548 132	86 604 866 376
Patate	313 365	62 673 090 147	51 227	10 245 481 859
Taro	262 918	49 954 335 320	18 171	3 452 424 683
<i>Sous total tubercules</i>	3 168 172	522 145 839 017	617 530	100 302 772 918
<i>Total productions végétales</i>	29 449 234	5 248 259 497 801	5 305 936	871 207 265 518
<i>Gomme arabique</i>	625 000	531 250 000 000	485 000	412 250 000 000
Bovins	1 387 746	2 220 394 289 920	118 394	189 430 606 316
Ovins/caprins	369 440	646 520 796 164	47 974	83 955 011 306
Dromadaires	141 881	227 010 020 887	39 344	62 950 012 833



Porcs	35 919	35 918 913 401	13 647	13 647 360 219
Volaille	41 974	62 961 483 648	20 218	30 327 483 648
Total productions animales	1 976 961	3 192 805 504 021	239 578	380 310 474 322
Production (lacs et fleuves)	964 391	1 784 123 350 000	208 391	385 523 350 000
Pertes après capture (de 15 à 5 %)	61 520	107 660 175 000	-51 880	-90 789 825 000
Apport pisciculture (5 à 10 %)	84 283	155 924 197 500	46 483	85 994 197 500
Total productions halieutiques	987 154	1 832 387 372 500	306 754	562 307 372 500
TOTAL PRODUCTIONS PNISR	-	10 804 702 374 322	-	2 226 075 112 339



13.2. CHIFFRAGE DETAILLE DES COUTS (en FCFA) DU PNISR 2016 – 2022

REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL
Table 1. Programme "Gestion Durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques"

Detailed Costs
(CFA '000)

		Base Cost							
Unit		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
I. Investment Costs									
A. Sous programme 1.1. " Prévention et gestion des conséquences des changements climatiques et inversion de la dégradation des milieux naturelles"									
Composante 1.1.1. " Gestion durable des eaux et résilience des écosystèmes aquatiques"	amount	18 612 633,3	19 264 075,4	19 938 318,1	20 636 159,2	21 358 424,8	22 105 969,7	22 879 678,6	144 795 259,1
Composante 1.1.2. " Gestion durable des terres et résilience des écosystèmes terrestres"	amount	2 951 800,0	3 055 113,0	3 162 042,0	3 272 713,4	3 387 258,4	3 505 612,4	3 628 515,9	22 963 255,1
Composante 1.1.3. " Gestion durable de la biodiversité et résilience des aires protégées "	amount	3 475 000,0	3 596 625,0	3 772 506,9	3 852 794,6	3 987 642,4	4 127 209,9	4 271 662,3	27 083 441,1
Composante 1.1.4. " Gestion durable des ressources halieutiques et résilience des pêcheries "	amount	611 600,0	633 008,0	655 161,2	678 091,9	701 825,1	726 388,9	751 812,6	4 757 885,6
Subtotal		25 651 033,3	26 548 819,4	27 528 028,1	28 439 759,1	29 435 150,7	30 465 380,9	31 531 669,3	199 599 840,9
B. Sous programme 1.2." Sécurisation et gestion concertée des ressources agricoles pastorales, halieutiques, fauniques et sylvicoles"									
Composante 1.2.1. " Suivi du clima: et prévision météorologique"	amount	283 333,3	293 250,0	303 513,8	314 136,7	325 131,5	336 511,1	348 289,0	2 204 165,5
Composante 1.2.2. " Prévention et lutte contre les bio-agresseurs"	amount	1 477 800,0	1 529 523,0	1 583 056,3	1 638 463,3	1 695 809,5	1 755 162,8	1 816 593,5	11 496 408,4
Composante 1.2.3. " Sécurisation du foncier rural: et gestion des conflits entre usagers"	amount	884 857,1	915 827,1	947 381,1	981 056,9	1 015 393,9	1 050 932,7	1 087 715,4	6 883 664,3
Subtotal		2 645 990,5	2 738 600,1	2 834 451,1	2 933 656,9	3 036 334,9	3 142 606,7	3 252 597,9	20 584 238,2
C. Sous programme 1.3. " Amélioration du cadre de vie des populations et de la salubrité périurbaine et rurale"									
Composante 1.3.1. " Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural"	amount	777 500,0	804 712,5	832 377,4	862 028,1	892 199,1	923 426,1	955 746,0	6 048 489,3
Composante 1.3.2. " Promotion des énergies propres en milieu rural"	amount	1 050 666,7	1 087 440,0	1 125 500,4	1 164 892,9	1 205 664,2	1 247 662,4	1 291 537,6	8 173 564,2
Composante 1.3.3. "Réduction des pollutions et nuisances"	amount	3 141 875,0	3 251 840,6	3 365 655,0	3 483 453,0	3 605 373,8	3 731 561,9	3 862 166,6	24 441 926,0
Subtotal		4 970 041,7	5 143 993,1	5 324 032,9	5 510 374,0	5 703 237,1	5 902 650,4	6 109 450,2	38 663 979,5
Total		33 267 065,4	34 431 412,7	35 686 512,2	36 883 790,1	38 174 722,7	39 510 638,0	40 893 717,4	258 848 058,5



REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL
Table 2. Programme "Développement des infrastructures et équipements du secteur rural"

		Detailed Costs (CFA '000)							
		Base Cost							
Unit		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
I. Investment Costs									
A. sous programme 2.1. " Développement et gestion des aménagements hydo-agricole"									
Composante 2.1.1. "Réalisation des aménagements pour les cultures de décrues et pluviales et l'abreuvement des animaux"	amount	8 500 000,0	17 595 000,0	27 316 237,5	18 848 203,9	19 507 891,0	20 190 667,2	20 897 340,5	132 855 340,1
Composante 2.1.2. "Développement des grands aménagements hydro-agricoles"	amount	34 752 000,0	71 936 640,0	111 681 633,6	77 060 327,2	79 757 438,6	82 548 949,0	85 438 162,2	543 175 150,6
Composante 2.1.3. "Développement de la petite et moyenne irrigation"	amount	3 000 000,0	6 210 000,0	9 641 025,0	6 652 307,3	6 885 138,0	7 126 117,8	7 375 532,0	46 890 120,0
Composante 2.1.4. "Aménagement de chenaux pour faciliter le transport et alimenter les périmètres des polders du Lac TCHAD"	amount	3 000 000,0	6 210 000,0	9 641 025,0	6 652 307,3	6 885 138,0	7 126 117,8	7 375 532,0	46 890 120,0
Composante 2.1.5. "Réhabilitation et entretien des grands aménagements hydro-agricoles"	amount	250 000,0	517 500,0	803 418,8	1 108 717,9	1 147 523,0	890 764,7	921 941,5	5 639 865,9
Subtotal		49 502 000,0	102 469 140,0	159 083 339,9	110 321 863,4	114 183 128,7	117 882 616,6	122 008 508,2	775 450 596,7
B. sous programme 2.2. " Développement de l'hydraulique villageoise et pastorale"									
Composante 2.2.1. " Constuction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique villageoise"	amount	8 799 650,0	9 107 937,8	9 426 405,1	9 756 329,2	10 097 800,8	10 451 223,8	10 817 016,6	68 456 363,3
Composante 2.2.2. " Constuction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique pastorale"	amount	5 580 750,0	5 776 076,3	5 978 238,9	6 187 477,3	6 404 039,0	6 628 180,4	6 860 166,7	43 414 928,4
Subtotal		14 380 400,0	14 884 014,0	15 404 644,0	15 943 806,5	16 501 839,8	17 079 404,1	17 677 183,3	111 871 291,7
C. sous programme 2.3. " Renforcement des infrastructures socioéconomiques et de désenclavement des zones de production"									
Composante 2.3.1. " Développement des zones de production et de marché"	amount	10 000 000,0	10 350 000,0	10 712 250,0	11 087 178,8	11 475 230,0	11 876 863,1	12 292 553,3	77 794 075,1
Composante 2.3.2. " Développement des infrastructures de transhumances et de santé animale"	amount	810 857,1	14 850 711,4	14 070 220,9	1 798 023,6	1 860 954,4	1 926 087,8	1 993 500,9	37 310 356,3
Composante 2.3.3. " Développement des infrastructures aquacoles et halieutiques "	amount	587 500,0	1 824 187,5	1 258 689,4	1 302 743,5	1 348 339,5	1 395 531,4	1 444 375,0	9 161 366,3
Composante 2.3.4. "Développement des industries agroalimentaires"	amount	8 824 428,6	29 082 850,7	18 905 897,0	19 567 603,4	20 252 469,5	20 961 305,9	21 694 951,6	139 289 506,8
Composante 2.3.5. "Développement des infrastructures de transformation, de stockage, de conservation et de commercialisation"	amount	6 706 214,3	19 016 705,4	13 387 506,7	13 826 039,4	14 279 920,8	14 749 688,0	15 235 897,1	97 201 971,8
Composante 2.3.6. "Développement des infrastructures rurales de base"	amount	100 000,0	310 500,0	214 245,0	221 743,6	229 504,6	237 537,3	245 851,1	1 559 381,5
Composante 2.3.7. " Développement de l'électrification rurale et des énergies renouvelables "	amount	100 000,0	310 500,0	214 245,0	221 743,6	229 504,6	237 537,3	245 851,1	1 559 381,5
Composante 2.3.8. " Gestion et maintenance des infrastructures "	amount	75 000,0	232 875,0	160 783,8	166 307,7	172 128,5	178 152,9	184 388,3	1 169 636,1
Subtotal		27 204 000,0	75 978 330,0	58 923 837,7	48 191 383,5	49 848 051,9	51 562 703,8	53 337 368,4	365 045 675,3
D. sous programme 2.4. " Renforcement de la mécanisation agricole"									
Composante 2.4.1. "Développement de la traction animale"	amount	864 166,7	2 683 237,5	1 851 433,9	1 916 234,1	1 983 302,3	2 052 717,8	2 124 653,0	13 475 745,1
Composante 2.4.2. "Développement de la motorisation"	amount	700 600,0	2 175 363,0	1 501 000,5	1 553 535,5	1 607 909,2	1 664 186,1	1 722 432,6	10 925 026,8
Composante 2.4.3. "Création d' unités régionales de maintenance des matériels agricoles et des moteurs hors-bord"	amount	290 000,0	900 450,0	621 310,5	643 056,4	665 563,3	688 858,1	712 968,1	4 522 206,4
Subtotal		1 854 766,7	5 759 050,5	3 973 744,8	4 112 825,9	4 256 774,8	4 405 761,9	4 560 053,6	28 922 978,3
E. sous programme 2.5. " Développement du PPP pour le financement des infrastructures et équipemnts"									
Composante 2.5.1. "Elaboration d'un programme d'investissement en infrastructures d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques" /a	amount	-	26 250,0	-	-	-	-	-	26 250,0
Composante 2.5.2. " Formalisation de la Pratique du PPP" /b	amount	-	18 000,0	-	-	-	-	-	18 000,0
Subtotal		-	44 250,0	-	-	-	-	-	44 250,0
Total		92 941 166,7	199 134 784,5	237 385 566,4	178 569 879,4	184 789 795,2	190 930 486,4	197 583 113,5	1 281 334 792,0

ia un consultant international pour 45 jours

lb un consultant international pour 30 jours



REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL
Table 3. Programme "Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques"

Detailed Costs
(CFA '000)

		Base Cost							
	Unit	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	1
I. Investment Costs									
A. Sous programme 3.1."Développement des filières de productions végétales"									
Composante 3.1.1."Accès aux intrants et petits équipements"	amount	16 756 000,0	17 342 460,0	17 949 446,1	18 577 676,7	19 277 895,4	19 900 871,7	20 597 402,2	130
Composante 3.1.2." Valorisation économique des produits végétaux"	amount	180 000,0	186 300,0	192 820,5	199 569,2	206 554,1	213 783,5	221 266,0	1
Composante 3.1.3." Conservation et valorisation de la diversité des espèces cultivées "	amount	2 600 000,0	2 691 000,0	2 785 185,0	2 882 666,5	2 983 559,8	3 087 984,4	3 196 063,8	20
Composante 3.1.4. "Appui à la relance de la filière coton et au développement des filières porteuses"	amount	9 471 200,0	9 802 692,0	10 145 786,2	10 500 888,7	10 868 419,8	11 248 814,5	11 642 523,0	73
Subtotal		29 007 200,0	30 022 452,0	31 073 237,8	32 160 801,1	33 336 429,2	34 451 454,2	35 657 255,1	225
B. Sous programme 3.2."Développement des filières de productions animales"									
Composante 3.2.1."Accès aux intrants et petits équipements d'élevage"	amount	91 400,0	94 599,0	97 910,0	101 336,8	104 883,6	108 554,5	112 353,9	
Composante 3.2.2."Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels"	amount	1 995 571,4	2 065 416,4	2 137 706,0	2 212 525,7	2 289 964,1	2 370 112,9	2 453 066,8	15
Composante 3.2.3."Protection et valorisation des races domestiques autochtones"	amount	4 857 142,9	5 027 142,9	5 203 092,9	5 385 201,1	5 573 683,1	5 768 762,1	5 970 668,7	37
Composante 3.2.4."Promotion de petites unités de transformation, de conservation, de séchage, de stockage et de mise en marché des produits d'élevage"	amount	2 142 857,1	2 217 857,1	2 295 482,1	2 375 824,0	2 458 977,9	2 545 042,1	2 634 118,6	16
Composante 3.2.5."Développement de la filière caméline et des filières émergentes"	amount	4 158 571,4	4 279 621,4	4 404 908,2	4 534 580,0	4 668 790,3	4 807 697,9	4 951 467,4	30
Subtotal		13 245 542,9	13 684 636,9	14 139 099,1	14 609 467,6	15 096 299,0	15 900 169,4	16 421 675,4	101
C. Sous programme 3.3."Développement des filières de productions aquacoles et halieutiques"									
Composante 3.3.1."Accès aux intrants et petits équipements de pêche et d'aquaculture"	amount	685 000,0	708 975,0	733 789,1	759 471,7	786 053,3	813 565,1	842 039,9	5
Composante 3.3.2." Transformation, conservation et stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture "	amount	775 000,0	802 125,0	830 199,4	859 256,4	889 330,3	920 456,9	952 672,9	6
Composante 3.3.3." Amélioration de l'hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation "	amount	825 000,0	853 875,0	883 760,6	914 692,2	946 706,5	979 841,2	1 014 135,6	6
Composante 3.3.4." Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché "	amount	1 085 000,0	1 122 975,0	1 162 279,1	1 202 958,9	1 245 062,5	1 288 639,6	1 333 742,0	8
Composante 3.3.5."Diversification des productions piscicoles et aquacoles "	amount	50 000,0	51 750,0	53 561,3	55 435,9	57 376,2	59 384,3	61 462,8	
Subtotal		3 420 000,0	3 539 700,0	3 663 589,5	3 791 815,1	3 924 528,7	4 061 887,2	4 204 053,2	26
D. Sous programme 3.4."Développement des filières de productions forestières et fauniques"									
Composante 3.4.1."Accès aux intrants forestiers et fauniques"	amount	800 000,0	828 000,0	856 980,0	886 974,3	918 018,4	950 149,0	983 404,3	6
Composante 3.4.2."Promotion de petites et moyennes unités de transformation, de conservation, de séchage, et de mise en marché "	amount	600 000,0	621 000,0	642 735,0	665 230,7	688 513,8	712 611,8	737 553,2	4
Composante 3.4.3." Valorisation économique des produits forestiers et fauniques"	amount	300 000,0	310 500,0	321 367,5	332 615,4	344 256,9	356 305,9	368 776,6	2
Composante 3.4.4."Promotion des services écotouristiques et environnementaux "	amount	1 000 000,0	1 035 000,0	1 071 225,0	1 108 717,9	1 147 523,0	1 187 686,3	1 229 255,3	7
Composante 3.4.5."Intensification et diversification des filières émergentes"	amount	800 000,0	828 000,0	856 980,0	886 974,3	918 078,4	950 149,0	983 404,3	6
Subtotal		3 500 000,0	3 622 500,0	3 749 287,5	3 880 512,6	4 016 390,5	4 156 902,1	4 302 393,6	27
E. Sous programme 3.5."Normes et contrôle de qualité des intrants et des produits agro-sylvo-pas"									
Composante 3.5.1."Elaboration et harmonisation des textes législatifs et réglementation avec les textes sous r"	amount	50 000,0	51 750,0	53 561,2	55 435,9	57 376,2	59 384,3	61 462,8	
Composante 3.5.2. "Labellisation et certification des produits nationaux"	amount	75 000,0	77 625,0	80 341,9	83 153,8	86 064,2	89 076,5	92 194,1	
Composante 3.5.3." Inspection et contrôle de qualité des intrants et des produits"	amount	75 000,0	77 625,0	80 341,9	83 153,8	86 064,2	89 076,5	92 194,1	
Composante 3.5.4. " Renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants et des produits agro-sy"	amount	500 000,0	517 500,0	535 612,5	554 358,9	573 761,5	593 843,2	614 627,7	3
Subtotal		700 000,0	724 500,0	749 857,5	776 102,5	803 266,1	831 380,4	860 478,7	5
F. Sous programme 3.6."Facilitation de l'accès au financement"									
Composante 3.6.1. " Appui aux institutions existantes et aux institutions financières spécialisées"	amount	1 407 142,9	4 369 178,6	3 014 733,2	3 120 248,9	3 229 457,6	3 342 488,6	3 459 475,7	21
Composante 3.6.2. "Mise en place de mécanismes innovants de financement du monde rural"	amount	1 500 000,0	4 657 500,0	3 213 675,0	3 326 153,6	3 442 569,0	3 563 058,9	3 687 766,0	23
Composante 3.6.3."Mise en place d'un mécanisme de financement à cout partagé /a	amount	-	18 000,0	-	-	-	-	-	
Subtotal		2 907 142,9	9 044 678,6	6 228 408,2	6 446 402,5	6 672 026,6	6 905 547,5	7 147 241,7	45
G. Sous programme 3.7."Facilitation du pilotage des filières de production "									
Composante 3.7.1. " appui à la mise en place d'interprofessions " /b	amount	0,5	-	-	-	-	-	-	
Composante 3.7.2. " Appui au fonctionnement des interprofessions " /c	amount	-	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	3
Subtotal		0,5	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	600 000,0	3
Total		52 779 886,2	61 238 467,4	60 203 479,6	62 265 101,5	64 448 940,0	65 907 340,8	68 193 097,7	435

/a un consultant international durant un mois

/b appui à la mise en place de 6 interprofessions

/c 100 millions par an et par interprofession



REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL

Table 4. Programme "Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux"

Detailed Costs
(CFA '000)

	Unit	Base Cost							Total
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
I. Investment Costs									
A. Sous programme "Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnell									
Composante 4.1.1." Renforcement du dispositif de centralisation et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau central et local	amount	590 400,0	611 064,0	632 451,2	654 587,0	677 497,6	701 210,0	725 752,3	4 592 962,2
Composante 4.1.2. "Appui aux mécanismes institutionnels de coordination entre acteurs nationaux et les partenaires extérieurs	amount	200 000,0	207 000,0	214 245,0	221 743,6	229 504,6	237 537,3	245 851,1	1 555 881,5
Composante 4.1.3."Organisation et renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et développement du stockage communautaire"	amount	8 352 660,0	8 645 003,1	8 947 578,2	9 260 743,4	9 584 869,5	9 920 339,9	10 267 551,8	64 978 745,9
Composante 4.1.4. "Mise en place du dispositif d'assurance risque agricole et d'un fonds de compensation des calamités	amount	250 000,0	258 750,0	267 806,3	277 179,5	286 880,8	296 921,6	307 313,8	1 944 851,9
Composante 4.1.5. "Contribution à la réalisation et la validation de l'étude de faisabilité d'une BRPV" /a	amount	-	25 000,0	-	-	-	-	-	25 000,0
Subtotal		9 393 060,0	9 746 817,1	10 062 080,7	10 414 253,5	10 778 752,4	11 156 008,7	11 546 469,0	73 097 441,5
B. Sous programme "Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux "									
Composante 4.2.1. " Analyse et organisation du suivi périodique de la situation nutritionnelle"	amount	25 000,0	38 812,5	66 951,6	83 153,8	57 376,2	59 384,3	61 462,8	392 141,1
Composante 4.2.2. "Amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation communautaire"	amount	272 000,0	422 280,0	728 433,0	904 713,8	624 252,5	646 101,4	668 714,9	4 266 495,5
Composante 4.2.3."Intégration des produits locaux dans les systèmes de restauration collective dans les écoles"	amount	50 000,0	77 625,0	133 433,0	166 307,7	114 752,3	118 768,6	122 925,5	783 812,1
Composante 4.2.4. " Amélioration de la qualité de l'eaux d'arrosage dans les périmètres maraichers en zones périurbaines	amount	930 000,0	1 443 825,0	2 490 598,1	3 093 322,9	2 134 392,8	2 209 096,5	2 286 414,9	14 587 650,2
Composante 4.2.5" Contribution à l'amélioration de la prise en charge de la malnutrition"	amount	50 000,0	77 625,0	133 903,1	166 307,7	114 752,3	118 768,6	122 925,5	784 282,3
Subtotal		1 327 000,0	2 060 167,5	3 553 318,8	4 413 805,9	3 045 526,0	3 152 119,5	3 262 443,6	20 814 381,3
C. sous programme " Intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement"									
Composante 4.3.1. "Appui à l'entreprenariat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural" /b	amount	-	500 000,0	500 000,0	500 000,0	500 000,0	500 000,0	500 000,0	3 000 000,0
Composante 4.3.2. "Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives"	amount	22 500,0	34 931,3	60 256,4	74 838,5	51 638,5	53 445,9	55 316,5	352 927,0
Composante 4.3.3. "Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre	amount	50 000,0	77 625,0	133 903,1	166 307,7	114 752,3	118 768,6	122 925,5	784 282,3
Subtotal		72 500,0	612 556,3	694 159,5	741 146,1	666 390,8	672 214,5	678 242,0	4 137 209,3
D. Amélioration de la résilience des ménages vulnérables en milieu rural"									
Composante 4.4.1."Mise en place de mécanismes de protection sociale"	amount	75 000,0	116 437,5	200 854,7	249 461,5	172 128,5	178 152,9	184 388,3	1 176 423,4
Composante 4.4.2. "Appui au développement d' activités non agricoles génératrices de revenus" /c	amount	-	400 000,0	400 000,0	400 000,0	400 000,0	400 000,0	400 000,0	2 400 000,0
Composante 4.4.3. "Développement de stratégies post crise de réhabilitation et de réintégration économique des populations affecté	amount	50 000,0	77 625,0	133 903,1	166 307,7	114 752,3	118 768,6	122 925,5	784 282,3
Subtotal		125 000,0	594 062,5	734 757,8	815 769,2	686 880,8	696 921,6	707 313,8	4 360 705,7
Total		10 917 560,0	13 013 603,4	15 044 316,9	16 384 974,7	15 177 550,0	15 677 264,3	16 194 468,5	102 409 737,8

la Bourse Régionale des Produits Vivriers

lb 500 millions par an à partir de l'année 2

lc 400 millions par an à partir de l'année 2



REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL
Table 5. Programme "Recherche, adaptation et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles"
Detailed Costs
(CFA '000)

		Base Cost								
	Unit	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	
I. Investment Costs										
A. Sous programme 5.1. " Appui et renforcement des capacités des institutions nationales de recherche "										
Composante 5.1.1. "Renforcement des structures de recherche (cadre de travail et fonctionnement)	amount	3 083 333,3	6 382 500,0	9 908 831,3	6 837 093,6	7 076 391,8	7 324 065,6	7 580 407,8	48 192 623,4	
Composante 5.1.2. "Appui à l'opérationnalisation et au financement du SNRA	amount	25 000,0	51 750,0	80 341,9	55 435,9	57 376,2	59 384,3	61 462,8	390 751,0	
Composante 5.1.3. "Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances"	amount	100 000,0	207 000,0	321 367,5	221 743,6	229 504,6	237 537,3	245 851,1	1 563 004,0	
Composante 5.1.4. "Appui au développement des technologies et innovation en milieu rural	amount	1 500 000,0	3 105 000,0	4 820 512,5	3 326 153,6	3 442 569,0	3 563 058,9	3 687 766,0	23 445 060,0	
Composante 5.1.5. " Création et opérationnalisation d'un cadre d'échange entre les institutions de recherche, les universités, les opérateurs privés et les utilisateurs des résultats de la recherche	amount	7 500,0	15 525,0	24 102,6	16 630,8	17 212,8	17 815,3	18 438,8	117 225,3	
Subtotal		4 715 833,3	9 761 775,0	15 155 155,7	10 457 057,4	10 823 054,4	11 201 861,3	11 593 926,5	73 708 663,7	
B. Sous programme 5.2. "Formation et Conseil agricole et rural"										
Composante 5.2.1. "Amélioration et renforcement du dispositif de formation agricole et rurale"	amount	3 388 233,3	6 910 143,0	10 727 997,0	7 402 317,9	7 661 399,1	7 929 548,0	8 207 082,2	52 226 720,6	
Composante 5.2.2. "Réorganisation et renforcement des capacités des structures de conseil agricole et rural"	amount	50 000,0	103 500,0	160 683,8	110 871,8	114 752,3	118 768,6	122 925,5	781 502,0	
Subtotal		3 438 233,3	7 013 643,0	10 888 680,8	7 513 189,7	7 776 151,4	8 048 316,7	8 330 007,7	53 008 222,6	
C. Sous programme 5.3. "Renforcement des capacités des structures étatiques du secteur rural"										
Composante 5.3.1. "Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'agriculture au niveau central et régional	amount	1 570 000,0	1 624 950,0	1 681 823,3	1 740 687,1	1 801 611,1	1 864 667,5	1 929 930,9	12 213 669,8	
Composante 5.3.2. "Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère de l'agriculture au niveau central et régional	amount	3 656 172,0	3 784 138,0	3 916 582,9	4 053 663,3	4 195 541,5	4 342 385,4	4 494 368,9	28 442 851,9	
Composante 5.3.3. "Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'élevage au niveau central et régional	amount	1 400 000,0	1 449 000,0	1 499 715,0	1 552 205,0	1 606 532,2	1 662 760,8	1 720 957,5	10 891 170,5	
Composante 5.3.4. "Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère de l'élevage au niveau central et régional	amount	2 409 442,0	2 493 772,5	2 581 054,5	2 671 391,4	2 764 890,1	2 861 661,3	2 961 819,4	18 744 031,2	
Composante 5.3.5. "Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques au niveau central et régional	amount	870 000,0	900 450,0	931 965,8	964 584,6	998 345,0	1 033 287,1	1 069 452,1	6 768 084,5	
Composante 5.3.6. "Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère de l'environnement et des ressources halieutiques au niveau central et régional	amount	4 370 951,0	4 523 934,3	4 682 272,0	4 846 151,5	5 015 766,8	5 191 318,6	5 373 014,8	34 003 409,0	
Composante 5.3.7. "Amélioration du cadre de travail du ministère en charge de l'hydraulique au niveau central et régional	amount	550 000,0	569 250,0	589 173,8	609 794,8	631 137,7	653 227,5	676 090,4	4 278 674,1	
Composante 5.3.8. "Appui à la gestion, développement et valorisation des ressources humaines du ministère de l'hydraulique au niveau central et régional	amount	831 611,0	860 717,4	890 842,5	922 022,0	954 292,8	987 693,0	1 022 262,3	6 469 440,9	
Subtotal		15 658 176,0	16 206 212,2	16 773 429,6	17 360 499,6	17 968 117,1	18 597 001,2	19 247 896,2	121 811 331,9	
D. Sous programme 5.4. "Renforcement des capacités des producteurs ruraux et de leurs organisations"										
Composante 5.4.1. " Appui à la structuration à la base et renforcement des capacités organisationnelles des producteurs au niveau local, régional et central"	amount	552 000,0	1 142 640,0	1 773 948,6	1 224 024,5	1 266 865,4	1 311 205,7	1 375 097,9	8 645 782,1	
Composante 5.4.2. "Amélioration du cadre de institutionnel et organisationnel des organisations paysannes"	amount	619 642,9	1 282 660,7	1 991 330,8	1 374 018,2	1 422 108,9	1 471 882,7	1 523 398,6	9 685 042,7	
Composante 5.4.3. "Renforcement des capacités techniques des producteurs ruraux"	amount	623 857,1	1 291 384,3	2 004 874,1	1 383 363,1	1 431 780,8	1 481 893,2	1 533 759,4	9 750 912,1	
Subtotal		1 795 500,0	3 716 685,0	5 770 153,5	3 981 405,9	4 120 755,1	4 264 981,5	4 432 255,9	28 081 736,8	
E. Sous programme 5.5. "Appui au renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et de la société civile"										
Composante 5.5.1. "Renforcement des capacités humaines et matérielles des CCIAMA"	amount	700 000,0	1 449 000,0	2 249 572,5	1 552 205,0	1 606 532,2	1 662 760,8	1 720 957,5	10 941 028,0	
Composante 5.5.2. "Amélioration du cadre de travail et du renforcement des capacités"	amount	82 000,0	169 740,0	263 521,4	181 829,7	188 193,8	194 780,6	201 597,9	1 281 663,3	
Composante 5.5.3. " Mise en place d'une base de données sur les Opérateurs de marché et les OP" /a	amount	18 000,0	-	-	-	-	-	-	18 000,0	
Composante 5.5.4. "Appui au Développement de PPP"	amount	200 000,0	414 000,0	642 735,0	443 487,2	459 009,2	475 074,5	491 702,1	3 126 008,0	
Composante 5.5.5. "Promotion du secteur privé agricole en milieu rural"	amount	624 285,7	1 292 271,4	2 006 251,4	1 384 313,5	1 432 764,4	1 482 911,2	1 534 813,1	9 757 610,7	
Composante 5.5.6. "Informations aux acteurs sur les opportunités de marché et d'investissement et sur les modèles d'affaire innovants" /b	amount	-	166 500,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	10 000,0	10 000,0	261 500,0	
Composante 5.5.7. "Mise en place d'une base de données sur les projets de PPP dans les régions" /c	amount	-	51 000,0	-	-	-	-	-	51 000,0	
Composante 5.5.8. "Mise en place de projets démonstratifs" /d	amount	-	51 000,0	-	-	-	-	-	51 000,0	
Composante 5.5.9 "appui à la généralisation de l'agrégation agricole" /e	amount	-	51 000,0	-	-	-	-	-	51 000,0	
Composante 5.5.10. "promotion du commerce sous régional" /f	amount	-	25 000,0	-	-	-	-	-	25 000,0	
Subtotal		1 624 285,7	3 669 511,4	5 187 080,2	3 586 835,4	3 711 499,6	3 825 527,1	3 959 070,5	25 563 810,0	
F. Sous programme 5.6. "Appui à la gouvernance du secteur rural et amélioration de l'environnement politique et législatif"										
Composante 5.6.1. "Amélioration du climat des affaires (reformes, lois, règlements, fiscalité)"	amount	37 500,0	77 625,0	120 512,8	83 153,8	86 064,2	89 076,5	92 194,1	586 126,5	
composante 5.6.2. "Elaboration ou actualisation des politiques et des différentes stratégies nationales du secteur rural et des sous secteurs"	amount	100 000,0	207 000,0	321 367,5	221 743,6	229 504,6	237 537,3	245 851,1	1 563 004,0	
Composante 5.6.3. "Renforcement des capacités des collectivités Territoriales Décentralisées"	amount	291 666,7	603 750,0	937 921,9	646 752,1	669 388,4	692 817,0	717 065,2	4 559 361,3	
Subtotal		429 166,7	888 375,0	1 379 802,2	951 649,5	984 957,2	1 019 430,7	1 055 110,5	6 708 491,8	
G. Sous programme 5.7. "Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural										
composante 5.7.1. "Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi"	amount	350 000,0	724 500,0	1 124 786,3	776 102,5	803 266,1	831 380,4	860 478,7	5 470 514,0	
Composante 5.7.2. "Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services"	amount	100 000,0	207 000,0	321 367,5	221 743,6	229 505,6	237 537,3	245 851,1	1 563 005,0	
Composante 3.7.3. "Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances"	amount	25 000,0	51 750,0	80 341,9	55 435,9	57 376,2	59 384,3	61 462,8	390 751,0	
Composante 3.7.4. "Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des statistiques agricoles"	amount	2 424 571,4	7 528 294,3	5 194 523,1	5 376 331,4	5 564 503,0	5 759 260,6	5 960 834,7	37 808 318,3	
Subtotal		2 899 571,4	8 511 544,3	6 721 018,7	6 429 613,3	6 654 650,8	6 887 562,6	7 128 627,2	45 232 588,4	
Total		30 560 766,5	49 767 745,9	61 875 320,6	50 280 250,9	52 039 185,7	53 844 681,1	55 746 894,6	354 114 845,2	

la Mobilisation d'un consultant national

lb Etude et diffusion des résultats, voyage d'étude

lc un consultant international sur 3 mois

ld un consultant international pour l'appui à l'élaboration des dossier techniques

le un consultant international pour 3 mois pour l'appui à l'élaboration des dossier techniques et formation de cadre nationaux

lf prospections commerciales: 3 personnes de la CCIAMA dans 5 pays durant 5 jours par pays: billets d'avion et frais de mission



13.3. FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS ET PROGRAMMES DES MINISTRES DU DEVELOPPEMENT RURAL

13.3.1. Projets et Programmes du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI)

Code et nom du Programme ou Projet	Source de financement	Statut	Dates		Budget total	Budget 2014-2020
			Début	Fin		
Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne PGRN	BAD, BADEA, BID	En cours	16/03/2009	31/12/2017	23,085,318,000	13,439,023,000
Programme "maraichage"	SUISSE	En cours	01/02/2014	31/12/2016	1,800,000,000	1,800,000,000
Projet de gestion des eaux de ruissellement dans le Tchad sahélien	SUISSE	En cours	01/02/2012	31/01/2015	3,763,989,500	1,440,000,000
Projet de gestion des eaux de ruissellement dans le Tchad sahélien Phase 2	SUISSE	Préparation	01/01/2015	31/12/2018	3,000,000,000	3,000,000,000
Projet d'Appui au Développement rural de la Région du Guéra (PADER-G)	FIDA	En cours	01/11/2011	31/12/2014	8,103,000,000	6,560,000,000
Projet d'Appui à la production agricole au Tchad (PAPAT)	IDA.FEM,FPMA	En cours	01/01/2013	31/12/2016	17,300,000,000	17,250,000,000
Projet de Développement de la Riziculture Irriguée dans la plaine du Logone et Chari	BID/BADEA	En cours	2013	2018	25,020,000,000	25,000,000,000
Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité Alimentaire	EU	En cours	01/01/2013	31/12/2016	12,790,000,000	9,510,000,000
Projet d'Appui à la mise en place d'un système d'information durable sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP)	UE	En cours	2013	2016	2,950,000,000	2,802,500,000
Projet des Villages durables au Tchad	BID/BADEA	En cours	2012	2016	7,080,000,000	3,052,800,000



Projet d'amélioration de la Résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT)	FIDA, FEM	En démarrage	2014		10,450,000,000	10,450,000,000
Programme Filière arachide et karité	SUISSE	En cours	01/03/2014	31/12/2017	3,200,000,000	3,200,000,000
Programme sécurité alimentaire ECHO	UE	En cours	02/01/2013	31/12/2014	3,173,475,000	1,586,738,000
Projet de relance de la filière semence	SUISSE	En cours	01/04/2014	31/12/2018	3,150,000, 000	569,100 000
Projet de Sécurité alimentaire	BID	En cours	01/06/2010	31/12/2015	150,000,000	150,000,000
Projet d'implantation d'une usine de fertilisant à base de compost	INDE	En cours	-	30/06/2016	3,600,000,000	3,600,000,000
Projet d'Appui à la Filière coton textile (PAFICOT)	BAD	En cours	2007	31/12/2014	3,173,000,000	1,702,711,000
Projet d'Aménagement Hydro Agricole de Djermaya	Projet présidentiel	En cours	2013	2015	27,200,000,000	18,200,000,000
Coordination des projets Chinois d'aménagement hydro agricoles au Tchad (PCAMHYAT)	CHINE	En cours	2013	2017	217,999,997,999	217,999,997,999
TOTAL DES PROJETS ET PROGRAMMES DU MAI					371,794,790,999	343,143,769,999

13.3.2. Projets et Programmes du Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales (MDDPA)

Code et nom du Programme ou Projet	Source de financement	Statut	Dates		Budget total	Budget 2014-2020
			Début	Fin		
Projet d'Infrastructures Rurales Pastorales et de transhumance (PIRPT)	BAD	En cours	2012	2016	8,028,800,000	7,690,000,000
Fonds d'expertise et de renforcement des capacités n 5	FRANCE	En cours	15/01/2012	31/12/2014	262,400,000	65,000,000



Projet d'appui à la filière bovine-viande, cuir	UE	En cours	01/01/2009	31/12/2014	4,020,507,000	212,182,000
Projet Action Bétail	UE	En cours	01/04/2011	31/12/2016	1,967,871,000	801,432,000
Projet de construction du complexe industriel laitier de Mandelia	BDEAC	En cours	2013	2016	20,000,000,000	20,000,000,000
Projet de construction d'une unité de production d'aliment pour bétail	INDE	En cours	01/01/2014	30/06/2016	10,250,000,000	10,250,000,000
Projet de construction du complexe industriel d'exploitation des ruminants de Djermya	BDEAC	En cours	2013	2016	20,000,000,000	20,000,000,000
Projet de renforcement de l'élevage pastoral	SUISSE	En cours	01/04/2014	31/03/2018	7 448 500 000	1 355 000 000
Projet Secteur pastoralisme	FRANCE	Prévision	15/04/2015	31/12/2018	6,560,000,000	6,560,000,000
Projet régional sur le pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Banque Mondiale	Acquis	2015	2020	45000000000	45000000000
Projet d'appui à la chaîne de valeur (PACV)	Banque Mondiale	En cours	2015	2020	5700000000	5700000000
Projet du Complexe avicole de Koundoul	BDEAC	En cours	2013	2016	20,000,000,000	20,000,000,001
TOTAL DES PROJETS ET PROGRAMMES					196.419.578.000	89,508,614,001

13.3.3. Projets et Programmes du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH)

Code et nom du Programme ou Projet	Source de financement	Statut	Dates		Budget total	Budget 2014-2020
			Début	Fin		
Projet de la Promotion de la Pêche continentale et de	CEBEVIRAH	En cours	2013	2015	943,753,000	885,753,000



l'Aquaculture en zone CEMAC						
Aires protégées résilientes aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest	FEM	En cours	01/09/2011	30/09/2015	1,310,000,000	773,000,000
Préservation du lac Tchad	FRANCE	En cours	20/11/2012	31/12/2015	524,800,000	524,800,000
Programme Accès à l'eau potable et assainissement 10eme FED	UE	En cours	28/10/2011	30/06/2016	15,087,011,000	9,860,747,000
Programme de Développement durable du bassin du lac Tchad	BAD/FAD/FAT	En cours	02/12/2010	31/12/2016	23,160,000,000	15,105,844,000
Projet d'adaptation aux effets du changement climatique	UE	En cours	01/01/2014	31/12/2016	3,747,657,000	3,747,657,000
Projet d'appui à l'initiative du bassin du lac Tchad (PAIBLT)	BAD/FAD/FAT	En cours	18/11/2007	31/12/2014	7,720,000,000	2,064,285,000
Projet de développement de la Pêche (PRODEPECHE)	BAD/BADEA	En cours	01/06/2006	31/12/2015	13,106,189,000	4,626,662,000
Projet de reboisement de Ndjamena et de sa périphérie	FRANCE	En cours	01/10/2014	31/12/2017	3,280,000,000	3,280,000,000
TOTAL DES PROJETS ET PROGRAMMES					68,879,410,000	40,868,748,000

13.3.4. Projets et Programmes du Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale (MHUR)

Code et nom du Programme ou Projet	Source de financement	Statut	Dates		Budget total	Budget 2014-2020
			Début	Fin		
Projet d'Hydraulique Pastorale en zone soudanienne	BAD	?	?	?	7,441,627,876	
Projet d'Hydraulique pastorale Tchad central phase 2	FRANCE	En cours	30/07/2009	31/12/2014	7,216,000,000	4,230,000,000



(PHPTC 2)						
Projet d'Hydraulique Pastorale en zone sahélienne (PROHYPA)	FIDA	En cours	24/01/2010	30/09/2015	9,200,350,000	4,000,000,000
Projet de cartographie des ressources en eau (phase 1 et 2)	SUISSE	En préparation	01/01/2015	31/12/2016	2,844,800,000	1,820,000,000
Projet d'alimentation en eau potable et assainissement des huit centres secondaires en zone rurale environnante	BAD/FKS	En cours	01/01/2013	31/12/2017	15,337,254,000	15,000,000,000
Programme eau, assainissement et hygiène	UNICEF	En cours	01/03/2014	31/12/2016	2,400,000,000	2,400,000,000
Programme Initiative OMD-Tchad accès à l'eau potable et assainissement	UE	En cours	28/05/2013	31/12/2016	19,022,753,000	16,189,019,000
TOTAL DES PROJETS ET PROGRAMMES					63,462,784,876	43,639,019,000

13.3.5. Projets et Programmes de développement agricole et rural rattachés à d'autres Ministères

Code et nom du Programme ou Projet	Source de financement	Statut	Dates		Budget total	Budget 2014-2020
			Début	Fin		
MATUH Programme d'appui au développement local et à la Gestion des Ressources Naturelles	UE	En cours	05/10/2010	31/12/2016	20,990,624,000	13,478,197,000
MATUH Programme d'Appui au Développement local (phase 2)	UE	En cours	29/01/2011	31/12/2016	10,495,312,000	5,517,319,000
MPECI Projet de développement durable de villages dans le Salamat	BADEA/BID	En cours	-	-	10,028,568,000	8,935,000,000
MATDLL Projet d'aménagements hydro agricoles du Bahr Lignia	FRANCE	En cours	15/01/2012	31/12/2015	3,280,000,000	3,026,991,000



TOTAL DES PROJETS ET PROGRAMMES					44,794,504,000	30,957,507,000

13.4. PROJECTION DES FINANCEMENTS GLOBAUX (en Milliards de FCFA) PAR PROGRAMME DU PNISR

REPUBLIQUE DU TCHAD
PLAN D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR RURAL
Project Components by Year -- Base Costs
(CFA '000)

	Base Cost							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1. Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatique	33 267 065,4	34 431 412,7	35 686 512,2	36 883 790,1	38 174 722,7	39 510 838,0	40 893 717,4	258 848 058,5
2. Développement des infrastructures et équipements du secteur rural	92 941 166,7	199 134 784,5	237 385 566,4	178 569 879,4	184 789 795,2	190 930 486,4	197 583 113,5	1 281 334 792,0
3. Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	52 779 886,2	61 238 467,4	60 203 479,6	62 265 101,5	64 448 940,0	65 907 340,8	68 193 097,7	435 036 313,4
4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	10 917 560,0	13 013 603,4	15 044 316,9	16 384 974,7	15 177 550,0	15 677 264,3	16 194 468,5	102 409 737,8
5. Recherche, adaptation et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles	30 560 766,5	49 767 745,9	61 875 320,6	50 280 250,9	52 039 185,7	53 844 681,1	55 746 894,6	354 114 845,2
Total BASELINE COSTS	220 466 444,8	357 586 013,9	410 195 195,6	344 383 996,6	354 630 193,6	365 870 610,7	378 611 291,7	2 431 743 746,8

13.5. DEFINITION DES RESPONSABILITES



PROGRAMME 1: Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques					
Coordination générale : SG MERH, MAI, MDDPA et MHUR					
N° Sous-programme	Nom du Sous-programme	Responsables de planification	N° Composante	Nom de la composante	Responsables opérationnels
Sous-programme 1.1.	Gestion des conséquences climatiques et inversion de la dégradation des milieux naturels	MERH	Composante 1.1.1	Gestion Durable des Eaux et Résilience des Ecosystèmes Aquatiques (GDEREA)	DPA, DCDH, DGRHA, CECOQDA, DREM
			Composante 1.1.2	Gestion Durable des Terres et Résilience des Ecosystèmes Terrestres (GDTRT)	DFLCD, DSSP, ITRAD, IRED, DPSA, DPNRFC, APGMV
			Composante 1.1.3	Gestion Durable de la Biodiversité et Résilience des Aires Protégées (GDBRAP)	DFLCD, DPNRFC, CECOQDA, DSV
			Composante 1.1.4	Gestion Durable des Ressources Halieutiques et Résilience des Pêcheries (GDRHRP)	DPA, Association pêcheurs
Sous-programme 1.2.	Sécurisation et gestion concertée des ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et sylvicoles	MERH, MDPPA, MAI, MHUR, MUHAFD	Composante 1.2.1	Suivi du Climat et Prévision Météorologique (SCPM)	DREM, DLCC
			Composante 1.2.2	Prévention et Lutte Contre les Bio-agresseurs (PLCBA)	DPVC, DSV, IRED, ITRAD, DPLCD, DPNRFC
			Composante 1.2.3	Sécurisation du foncier rural et gestion des conflits entre usagers	DU, DC, DDAF, DSSP, DLC, DFLCD, DPNRF, CTD, Société civile, Médiature
Sous-programme 1.3.	Amélioration du cadre de vie des populations et de la salubrité périurbaine et rurale	MSP, MERH	Composante 1.3.1	Renforcement de l’hygiène et de l’assainissement en milieu rural	DHA, DEELPN, DEEDD, CECOQDA, DAEP
			Composante 1.3.2	Promotion des énergies propres en milieu rural	ANER, DEEDD, AEDE, Secteur privé
			Composante 1.3.3	Réduction des pollutions et nuisances	DEELPN, DCDH, DEEDD, CECOQDA, LNAE, CTD
PROGRAMME 2: Développement des infrastructures et des équipements du secteur rural					
Coordination générale : SG MAI, MDDPA, MERH et MHUR					



N° Sous-programme	Nom du Sous-programme	Responsable de planification	N° Composante	Nom de la composante	Responsables opérationnel
Sous-programme 2.1.	Développement et gestion des aménagements hydro agricoles	MAI	Composante 2.1.1	Réalisation des aménagements pour les cultures de décrue et pluviales et l'abreuvement du bétail	DGRHA, DPSA, DSSP, DHP, CTD, OP
			Composante 2.1.2	Développement des grands aménagements hydro agricoles	DGRHA, DPSA, CTD
			Composante 2.1.3	Développement de la petite et moyenne irrigation	DGRHA, DPSA, CTD, OP
			Composante 2.1.4	Aménagement des chenaux pour faciliter le transport et alimenter les périmètres des polders du Lac Tchad	SODELAC, CECOQDQ, DGRHA
			Composante 2.1.5	Réhabilitation et entretien des grands aménagements hydro agricoles	DGRHA, SODELAC, OP, Secteur privé
Sous-programme 2.2.	Développement de l'hydraulique villageoise et pastorale	MHUR, MDDPA	Composante 2.2.1	Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique villageoise	DHV, CTD
			Composante 2.2.2	Construction et réhabilitation des ouvrages d'hydraulique pastorale	DHP, DSSP, CTD, OP
Sous-programme 2.3.	Renforcement des infrastructures socio-économiques et de désenclavement des zones de production	MIT (infrastructures et transport), MAI, MDDPA, MERH, MCI	Composante 2.3.1	Désenclavement des zones de production et des marchés	DGR, DGRHA, CTD
			Composante 2.3.2	Développement des infrastructures de transhumance et de santé animale	DSSP, DSV, DHP, DPA (élevage), CTD
			Composante 2.3.3	Développement des infrastructures aquacoles et halieutiques	DPA (environnement), CTD, OP
			Composante 2.3.4	Développement des industries agroalimentaires	DI (commerce), DPA (élevage), Secteur privé
			Composante 2.3.5	Développement des infrastructures de transformation, de stockage, de conservation et de commercialisation	DPA (élevage et environnement), DPSA, DGRHA, OP
			Composante 2.3.6	Développement des infrastructures rurales de base (<i>habitat rural, écoles, centres sociaux et de santé</i>)	DHAI, DGBC (bâtiments civils)



			Composante 2.3.7	Développement de l'électrification rurale et des énergies renouvelables	DGHE (hydraulique et énergie), CTD, OP
			Composante 2.3.8	Gestion et maintenance des infrastructures	DGRHA, DPA, CTD, Utilisateurs
Sous-programme 2.4.	Renforcement de la mécanisation agricole	MAI	Composante 2.4.1	Développement de la traction animale	DGRHA, DPA (élevage), DSV, ONDR, DEAFPR
			Composante 2.4.2	Développement de la motorisation	PNSA, ONDR, DGRHA, Privés, OP
			Composante 2.4.3	Création des unités régionales de maintenance des matériels agricoles et des moteurs hors-bords	PNSA, ONDR, DGRHA, DEAFPR, DPA (environnement), Privés, OP
Sous-programme 2.5.	Promotion du PPP	MFB	Composante 2.5.1	Appui aux institutions existantes (micro finance, coopératives financières agricoles etc.) et aux institutions financières spécialisées (banques agricoles)	DMF, FONAJ, DMC, Dcoopératives, OP, Privés (EMF)
			Composante 2.5.2	Mise en place d'un mécanisme innovant de financement du monde rural	DMF, FONAJ, DMC, Dcoopératives, FSE, Fonds élevage, OP, Privés (EMF)
PROGRAMME 3: Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques Coordination générale : SG MAI, MDDPA, MERH et MHUR					
N° Sous-programme	Nom du Sous-programme	Responsable de planification	N° Composante	Nom de la composante	Responsables opérationnels
Sous-programme 3.1.	Développement des filières de productions végétales	MAI	Composante 3.1.1	Accès aux intrants et petits équipements agricoles	ONDR, DPSA, DPVC, SODELAC, Privés, OP
			Composante 3.1.2	Réduction des pertes post récolte	DPVC, ONDR, DGRHA, OP, Privé
			Composante 3.1.3	Protection des cultures et lutte antiacridienne	DPVC, ANLA, ITRAD, DEELCPN, CECOQDA
			Composante 3.1.4	Valorisation économique des produits végétaux	OP, Privé, ADC, DCommerce, DEAFPR, CNNTA, CCIAMA, ANIE



			Composante 3.1.5	Conservation et valorisation de la diversité des espèces cultivées	ITRAD, DPSA, DEAFPR
			Composante 3.1.6	Diversification des productions et appui aux filières porteuses	DSPA, CNNTA, ANIE, OP, ITRAD
Sous-programme 3.2.	Développement des filières de productions animales	MDPPA	Composante 3.2.1	Accès aux intrants et petits équipements d'élevage	ONDR, DSV, DPA (élevage), Privés, OP
			Composante 3.2.2	Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels	DSV, ONVT (vétérinaires), OP, Privé
			Composante 3.2.3	Protection et valorisation des races domestiques autochtones	DPA, IRED, SODELAC, OP, Privés
			Composante 3.2.4	Promotion des petites unités de transformation, de conservation, de stockage et de mise en marché des produits d'élevage	DPA (élevage), OP, Privé, ADC, Dcommerce, CNNTA, CCIAMA, ANIE
			Composante 3.2.5	Diversification des productions et des filières émergentes	DPA, IRED, Privés, OP, ANIE
Sous-programme 3.3.	Développement des filières de productions aquacoles et halieutiques	MERH	Composante 3.3.1	Accès aux intrants et petits équipements de pêche et d'aquaculture	DPA (pêche), Privés, OP, FSE
			Composante 3.3.2	Transformation, conservation et stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture	DPA, OP, Privé, SC, Dcommerce, CNNTA, CCIAMA, ANIE
			Composante 3.3.3	Amélioration de l'hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation	DPA, CECOQDA, Privés, ADC, CNNTA
			Composante 3.3.4	Modernisation des équipements et infrastructures de mise en marché	DPA (pêche), OP, Privé, SC, ADC, Dcommerce, CNNTA, CCIAMA, ANIE
			Composante 3.3.5	Diversification des productions piscicoles et aquacoles	DPA (env), IRED, Privés, OP, ANIE
Sous-programme 3.4.	Développement des filières de productions forestières et fauniques	MERH	Composante 3.4.1	Accès aux intrants forestiers et fauniques	DFLCD, DPNRFC, Privés, OP, ANGMV, ITRAD
			Composante 3.4.2	Promotion de petites et moyennes unités de transformation, de conservation, de séchage, de stockage et commercialisation	DFLCD, OP, Privés, ADC, Dcommerce, CNNTA, CCIAMA, ANIE, FSE



			Composante 3.4.3	Valorisation économique des produits forestiers et fauniques	DFLCD, OP, Privé, ADC, DCommerce, CNNTA, CCIAMA, ANIE, FSE
			Composante 3.4.4	Promotion des services éco-touristiques et environnementaux	DPNRFC, DFLCD, OTT, Privés
			Composante 3.4.5	Intensification et diversification des filières émergentes	DPNRFC, DFLCD, ANIE Privés
Sous-programme 3.5.	Normes et contrôle de qualité des intrants et des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques	MCI	Composante 3.5.1	Elaboration et harmonisation des textes législatifs et réglementaires avec les textes sous régionaux et internationaux	ATNOR, DPVC, DSV, DLC, ADC
			Composante 3.5.2	Labellisation et certification des produits nationaux	ATNOR, DPVC, DSV, DLC, ADC
			Composante 3.5.3	Inspection et contrôle de qualité des intrants et des produits	CECOQDA, BNS, DSV, DPVC, DFLCD
			Composante 3.5.4	Renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants et des produits agro sylvo pastoraux	IREN, ITRAD, CECOQDA, ADC
Sous-programme 3.6.	Facilitation de l'accès au financement	MFB	Composante 3.6.1	Appui aux institutions existantes (micro finance, coopératives financières agricoles etc.) et aux institutions financières spécialisées (banques agricoles)	DMF, FONAJ, DMC, Dcoopératives, OP, Privés (EMF)
			Composante 3.6.2	Mise en place d'un mécanisme innovant de financement du monde rural	DMF, FONAJ, DMC, Dcoopératives, FSE, Fonds élevage, OP, Privés (EMF)
			Composante 3.6.3	Mise en place d'un mécanisme de financement à cout partagé	DMF, FONAJ, DMC, Dcoopératives, FSE, Fonds élevage, OP, Privés (EMF)
PROGRAMME 4: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux Coordination générale : SG MAI, MDDPA, MERH et MHUR					
N° Sous-programme	Nom du Sous-programme	Responsables de planification	N° Composante	Nom de la composante	Responsables opérationnels



Sous-programme 4.1.	Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes	MAI	Composante 4.1.1	Renforcement du dispositif de centralisation et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau central et local	DPSA, DPC, CNNTA, ONG
			Composante 4.1.2	Appui aux mécanismes institutionnels de coordination entre les acteurs nationaux et les partenaires extérieurs	DPSA, ONG, PTF (CASAGC), CPSSR
			Composante 4.1.3	Organisation et renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et développement du stockage communautaire	ONASA, ONG, OP
			Composante 4.1.4	Mise en place d'un dispositif d'assurance des risques agricoles et d'un fonds de compensation des calamités	MFB, MAI, MDPPA, MERH, MHUR
			Composante 4.1.5.	Contribution à la réalisation et la validation de l'étude de faisabilité d'une Banque régionale des produits viviers	MFB, MAI, MDPPA, MERH, MHUR
Sous-programme 4.2.	Amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux	MSP	Composante 4.2.1	Analyse et organisation du suivi périodique de la situation nutritionnelle	CNNTA, DPSA, ONG
			Composante 4.2.2	Amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles par l'éducation nutritionnelle, les jardins et cantines scolaires	CNNTA, DPSA, DEAFPR, DPA, DPA, D enseignement, D cantines scolaires, ONG
			Composante 4.2.3	Intégration des produits locaux dans les systèmes de restauration collective dans les écoles	DPA, DPA, DPSA, CNNTA, D Cantines scolaires, ONG, SC
			Composante 4.2.4	Amélioration de la qualité de l'eau d'arrosage dans les périmètres maraîchers en zones périurbaines	DHA, CECOQDA, DEELCPN, DCDH, OP
			Composante 4.2.5	Amélioration de la prévention et la prise en charge de la malnutrition	CNNTA, ONG, OP, DAS
Sous-programme 4.3.	Intégration de l'approche genre dans les	MASSNF	Composante 4.3.1	Appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural	CELIAF, DPFIG, DEAFPR, DMC, FONAJ, SC, OP



	programmes et projets de développement rural		Composante 4.3.2	Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives	CELIAF, FONAJ, DMF, OP, FONAP
			Composante 4.3.3	Développement d'un partenariat actif en faveur du Genre	CELIAF, DFIG, DEAFPR, DMC, FONAJ, SC, ONG et PTF
Sous-programme 4.4.	Amélioration de la résilience des ménages vulnérables en milieu rural	MAI	Composante 4.4.1	Mise en place de mécanismes de protection sociale	DAS, ONASA, DPC, SC, ONG, OP
			Composante 4.4.2	Appui au développement d'activités non agricoles génératrices de revenus	DMC, DMF, Dartisanat, DEAFPR, D commerce, EMF, DPME
			Composante 4.4.3	Développement d'actions post-crise de réhabilitation et de réintégration économique des populations affectées	DAS, DGPAF, DPSA, DPA, DPA, DSV, DFLCD, DPME, ONDR, OP, EMF, SC
PROGRAMME 5: Recherche, adoption et diffusion des technologies, renforcement des capacités humaines et institutionnelles Coordination générale : SG MAI, MDDPA, MERH et MHUR					
N° Sous-programme	Nom du Sous-programme	Responsable de planification	N° Composante	Nom de la composante	Responsable opérationnel
Sous-programme 5.1.	Appui et renforcement des capacités des institutions nationales de recherche	MAI/MDPPA/MESRS	Composante 5.1.1	Renforcement des structures de recherche (cadre de travail et fonctionnement)	ITRAD, IRED, CNAR, Université, DRST
			Composante 5.1.2	Appui à l'opérationnalisation et au financement du Système National de la Recherche Agronomique (SNRA)	DRST, Institutions internationales de recherche, PTF, Privés
			Composante 5.1.3	Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances	CNAR, ITRAD, IRED, ONDR, DCDH
			Composante 5.1.4	Appui au développement des technologies et innovations en milieu rural	CELIAF, ITRAD, IRED
			Composante 5.1.5	Création et opérationnalisation d'un cadre d'échange entre les Institutions de recherche, les Universités, les opérateurs privés et les utilisateurs des résultats de la recherche.	SNRA, OP, IRED, ITRAD, ONDR



Sous-programme 5.2.	Formation et conseil agricole et rural	MAI	Composante 5.2.1	Amélioration et Renforcement du dispositif de formation agricole et rurale	DEAFPR, ONG, OP, DFRVZ, DEEDD, ENATE, ETA, Universités, ITRAD, IRED
			Composante 5.2.2	Réorganisation et renforcement des capacités des structures de Conseil agricole et rural	DEAFPR, ONG, OP, DFRVZ, DEEDD, ENATE, ETA, Universités, ITRAD, IRED
Sous-programme 5.3.	Appui et renforcement des capacités des structures étatiques du Secteur rural	MAI/MDPPA/MERH/MHUR	Composante 5.3.1	Amélioration du cadre de travail (équipements, fonctionnement, etc.) du MAI au niveau central et régional	DRH (SAF) du MAI
			Composante 5.3.2	Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du MAI au niveau central et régional	DRH, SAF du MAI
			Composante 5.3.3	Amélioration du cadre de travail (équipements, fonctionnement, etc.) du MDPPA au niveau central et régional	DRH, SAF du MDPPA
			Composante 5.3.4	Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du MDPPA au niveau central et régional	DRH, SAF du MDPPA
			Composante 5.3.5	Amélioration du cadre de travail (équipements, fonctionnement, etc.) du MERH au niveau central et régional	DRH, SAF du MERH
			Composante 5.3.6	Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du MERH au niveau central et régional	DRH, SAF du MERH
			Composante 5.3.7	Amélioration du cadre de travail (équipements, fonctionnement, etc.) du MHUR au niveau central et régional	DRH, SAF du MHUR
			Composante 5.3.8	Appui à la Gestion, développement et valorisation des ressources humaines du MHUR au niveau central et régional	DRH, SAF du MHUR



Sous-programme 5.4.	Appui et renforcement des capacités des producteurs ruraux et de leurs organisations	Faitières des OP et MAI, MDPPA, MERH	Composante 5.4.1	Appui à la structuration à la base et renforcement des capacités organisationnelles des producteurs au niveau local, régional et national	Faitières OP, Directions techniques Ministères SR, ONG
			Composante 5.4.2	Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations paysannes	Faitières OP, CCIAA
			Composante 5.4.3	Renforcement des capacités techniques des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs etc.)	Faitières OP, CMCIAA
Sous-programme 5.5.	Appui et renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et de la société civile	CILONG, CELIAF, OANET, CNPT	Composante 5.5.1	Renforcement de capacités humaines et matérielles des CCIAMA	CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT
			Composante 5.5.2	Amélioration du cadre de travail et du renforcement des capacités	CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT
			Composante 5.5.3	Mise en place d'une base de données sur les opérateurs de marché et les OP	CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT
			Composante 5.5.4	Appui au Développement des PPP	DSP (commerce), CCIAMA, DPME/PMI, CNPT, ONAPE
			Composante 5.5.5	Promotion du secteur privé agricole en milieu rural	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE
			Composante 5.5.6	Informations aux acteurs sur les opportunités de marché d'investissement et sur les modèles d'affaires innovants	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE
			Composante 5.5.7	Mise en place d'une base de données sur les opportunités de PPP dans les régions	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE
			Composante 5.5.8.	Mise en place de projets démonstratifs/projets pilotes	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE
			Composante 5.5.9	Appui à la généralisation de l'agrégation agricole	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE



			Composante 5.5.10	Promotion du commerce sous régional	DPME/PMI, CCIAMA, CILONG, CELIAF, OANET, CNPT, ONAPE
Sous-programme 5.6.	Appui à la Gouvernance du secteur rural et amélioration de l'environnement politique et législatif	MEPCI	Composante 5.6.1	Amélioration du climat des affaires (réformes, lois, règlements, fiscalité)	ANIE, CCIAMA, DGEP
			Composante 5.6.2	Elaboration ou actualisation des politiques et des différentes stratégies nationales du secteur rural et des sous secteurs	DEP Ministère du SR, OP, Privés et SC
			Composante 5.6.3	Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées	DGD (décentralisation), OANET, CTD, Ministères du SR
Sous-programme 5.7.	Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du secteur rural	MEPCI	Composante 5.7.1	Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et du suivi (chaînes PBBS)	CPSSR, DEP Ministères du SR et Plan
			Composante 5.7.2	Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services	IG des Ministères du SR
			Composante 5.7.3	Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances	CPSSR, DEP Ministères du SR et Plan, Universités, OP, SC, Privés, PTF
			Composante 5.7.4	Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des statistiques agricoles	INSEED, DPSA, DESPA, DEPS, DCDH, ONDR



13.6. PACTE PDDAA DU TCHAD

13.7. PACTE PDDAA DU TCHAD



UNION AFRICAINE



REPUBLIQUE DU TCHAD



CEEAC



***PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (PDDAA)***

PACTE PDDAA DU TCHAD

**Pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation
du Plan National d'Investissement du Secteur Rural
(PNISR) en soutien à la vision 2025, aux actes du Forum
sur le développement du monde rural et au Plan national
de Développement (PND)**

Validé en octobre 2013



1. Contexte de mise en œuvre du PDDAA au Tchad

1.1. Le PDDAA : un programme pour l'Afrique et un cadre commun de développement

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) adopté en 2003 à Maputo par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine, est une initiative du nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). Dans sa mise en œuvre, les Chefs d'Etats et de Gouvernement, en décidant de consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux au secteur agricole, ont reconnu l'importance de ce secteur dans le processus de développement économique et social des Etats. La déclinaison de ce programme en actions concrètes sur le plan régional et national doit permettre d'atteindre un niveau soutenu de croissance et contribuer à une réduction significative de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Le PDDAA repose sur les piliers suivants :

- Gestion des terres et des eaux : accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ;
- Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim ;
- Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies ;
- Intégration de l'élevage, des forêts, pêche, genre et changement climatique.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) est chargée d'accompagner et de coordonner la mise en œuvre du PDDAA en Afrique Centrale et au niveau des Etats membres.

1.2. Le PDDAA : Cadre de mise en cohérence et de promotion des initiatives de croissance du secteur agricole et rural pour le développement économique et social des pays.

Le PDDAA a pour objectif principal d'aider les pays africains à atteindre une plus grande croissance économique à travers une agriculture durable et soutenue. La mise en œuvre du PDDAA est un processus qui permet de développer un cadre commun de planification par une approche participative et inclusive aussi bien au niveau des Etats qu'au niveau des communautés régionales. Le PDDAA offre une opportunité d'appui politique, technique et financier aux différents Etats, pour la mise en cohérence de leurs plans et stratégies avec les politiques sous-régionales, régionales et internationales. Il fournit également un cadre consensuel et cohérent d'appui au développement du Secteur rural¹ à travers un **Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR)**.

A l'instar des autres pays d'Afrique centrale, le Tchad s'est engagé dans ce processus par la mise en place en 2012 d'une Equipe Pays Multisectorielle (EPM) chargée de la mise en œuvre du PDDAA.

¹ Le terme Secteur rural couvre les sous-secteurs : Agriculture, Elevage, Pêche/Aquaculture, Environnement/ Adaptation aux changements climatiques et Ressources Halieutiques, Eau, Hygiène et Assainissement ainsi que les aspects transversaux : Nutrition, Genre, Aménagement et Gestion durable de l'espace rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les infrastructures rurales, l'énergie renouvelable. Il rejoint ainsi la Déclaration de Cotonou du 2 au 4 Mai 2013 sur le Développement rural en Afrique



1.3. Les caractéristiques majeures du Secteur rural au Tchad

Le Tchad dispose d'un potentiel considérable pour assurer une production conséquente pour afin de répondre aux besoins de sa population. Ce potentiel se présente ainsi qu'il suit :

- 39 millions d'hectares cultivables (soit 30% du territoire), dont 19 millions d'hectares de terres arables. Les terres arables se répartissent entre 13,3 millions d'hectares défrichés propres à l'agriculture, et 5,6 millions d'hectares potentiellement irrigables, dont 435.000 ha facilement irrigable ;
- 84 millions d'hectares de pâturages naturels qui alimentent un cheptel de plus de 20 millions de ruminants et, 23,3 millions d'hectares de formations forestières naturelles, qui abritent une faune encore abondante et variée. Le tout constitue un important patrimoine pour la biodiversité ;
- 22,4 millions d'hectares d'aires protégées et 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale, correspondant à plus de 150 espèces de poisson ;
- 20 milliards de mètres cube d'eau souterraine renouvelable annuellement et des réserves aquifères exploitables estimées entre 260 et 550 milliards de mètres cube.

Avant l'ère pétrolière (juillet 2003), 80% des exportations relevaient du secteur rural et plus précisément de quatre produits (coton, bétail, peaux, gomme arabique). Actuellement, l'économie du Tchad, comme celle de la plupart des pays sahéliens continue de reposer, pour une large part, sur le Secteur rural avec ses quatre sous-secteurs clés : l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la pêche.

Les femmes assurent environ 75% de la production. De ce fait, elles occupent une place prépondérante dans le développement du Secteur rural, notamment dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts sont en cours pour leurs meilleures prises en compte dans les politiques et stratégies de développement.

La situation nutritionnelle du Tchad reste préoccupante avec des taux de prévalence de malnutrition élevés. Plus de 35% des enfants en milieu rural souffrent de malnutrition chronique et 17% sont touchés par la malnutrition aiguë. La sévérité de la malnutrition connaît une très forte disparité selon les régions et les zones agro écologiques (PNISA, 2012). La prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% et une personne sur trois ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé et mener une activité physique normale.

Le sous-secteur **agriculture** occupe plus de 73% de la population et sa contribution à la formation du produit intérieur brut s'élevait à 19% en 2010. La production agricole joue un rôle central dans la sécurité alimentaire et la croissance économique par la fourniture des matières premières aux industries agro-alimentaires du pays. La majeure partie de la production provient de petites exploitations familiales de 2 à 5 ha pour les cultures pluviales, et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères. Toutefois, à côté de ce système de production, des efforts importants sont réalisés depuis quelques années, avec le développement des aménagements hydro-agricoles aussi bien publics que privés, et l'utilisation des semences améliorées, des engrais et le recours à la mécanisation.

Les principales cultures vivrières sont le mil, le sorgho, le *béré-béré*, le maïs, le riz et les productions maraîchères. Les cultures de rente sont le coton, la canne à sucre, l'arachide et le sésame.

En 2010, le **sous-secteur de l'élevage** qui représente 30% des exportations du Tchad a participé pour 14% à la formation du PIB national, et pour 53% au PIB du secteur rural. Il occupe 40% de la population rurale, notamment les femmes et les jeunes qui sont fortement impliqués dans l'élevage des espèces à cycle court. Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle important dans l'alimentation des populations (fourniture de lait et de viande) et dans l'agriculture (apport de fumier et de force de traction). Les productions animales contribuent à la génération de devises (exportation du bétail vif et des produits tels que les cuirs et peaux). Le système d'élevage extensif, utilise très peu d'intrants vétérinaires et

PH MB C J J

RT B



zootechniques, et constitue le mode de production dominant. A côté de ce système dominant, il existe un système d'élevage semi-intensif qui connaît un développement croissant en milieu péri urbain, notamment les filières avicoles, laitières et d'embouche bovine, ovine et porcine.

Le sous-secteur environnement et ressources halieutiques : la pêche contribue à l'économie nationale à hauteur de 4,5% du PIB. Elle constitue une activité rémunératrice pour près de 171 000 pêcheurs, dont 17.000 professionnels et 154.000 «agro-pêcheurs», avec une production estimée à 80 000 tonnes par an (DPA/2006). Cependant, l'activité demeure artisanale et est confrontée à de nombreuses menaces (surtout les pratiques non conventionnelles de la pêche).

La pisciculture pourrait être une opportunité dans les zones rizicoles ainsi que dans les retenues d'eaux existantes. C'est ainsi que le Tchad a décidé de miser sur le développement de l'aquaculture commerciale pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique durable. Depuis 2012, un « Plan de Développement de l'Aquaculture au Tchad » a été conçu à cet effet. L'objectif de ce Plan est d'assurer le développement durable d'une aquaculture commerciale et rentable. Celui-ci devrait également être capable d'évoluer dans un environnement qui promeut l'accès aux intrants, l'esprit d'entrepreneuriat et la professionnalisation de la filière.

A ces principales activités de base des populations rurales s'ajoutent les activités complémentaires telles que l'exploitation des **ressources forestières**. Le palmier dattier, la gomme arabique, le karité et le néré génèrent des ressources importantes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et en particulier des femmes. La gomme arabique qui représente 7% du PIB constitue le quatrième produit d'exportation après le pétrole, le bétail et le coton.

La faune sauvage, bien qu'ayant fortement régressé, reste encore abondante et variée. Elle constitue un important patrimoine pour la biodiversité qu'il faut protéger.

Sous- secteur Eau : le Tchad dispose d'importantes ressources en eaux souterraines et en eaux de surface. Le volume annuel varie entre 263 et 455 milliards de m³ avec une recharge de 26 milliards/an (SDEA, 2002).

Selon le Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, le Tchad et ses partenaires ont réalisé des progrès importants en termes d'accès à l'eau potable. Le taux d'accès est passé de 23% en 2000 à 44,7% en 2010. Dans le domaine agricole, les cultures irriguées sont de l'ordre de 43.000 ha.

Par ailleurs, un vaste programme de maillage des points d'eau pour l'hydraulique pastorale a été entrepris, visant à la mise en place de 4.000 points supplémentaires.

Bien que le Tchad dispose d'énormes potentialités susmentionnées, il existe quelques contraintes et défis majeurs à relever, pour assurer une production diversifiée et compétitive : (i) la vulnérabilité des systèmes de production aux aléas et changements climatiques; (ii) la baisse de la fertilité des sols; (iii) la vétusté des moyens de production; (iv) la faiblesse des structures de mise à marché; (v) la mauvaise gestion de l'espace rural; (vi) les difficultés d'accès au financement; (vii) la lourdeur de la fiscalité sur les intrants et équipements agricoles.

2. Raisons et objectifs du Pacte national

La raison du Pacte national est de susciter les engagements de tous les acteurs pour s'impliquer au processus de développement du Secteur rural de façon concertée et cohérente. De ce fait, le le Pacte s'inscrit dans : (i) la vision 2025 du Gouvernement de 2012 ; (ii) les actes du Forum de Développement du Monde Rural de 2012 (FDMR) et (iii) le Plan National de Développement (PND) de 2013.



A cet effet, les objectifs du Pacte PDDAA du Tchad sont les suivants :

- Clarifier et harmoniser tous les processus de planification du développement du secteur rural ;
- Fixer les conditions d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur rural ;
- Spécifier les principaux engagements du Gouvernement du Tchad, des Organisations Paysannes (OP), du Secteur Privé (SP), des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations de la Société Civile (OSC) ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Promouvoir une mobilisation concertée des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR).

Il s'agit de réaffirmer les engagements politiques et budgétaires de l'ensemble des acteurs en vue d'accroître leurs investissements dans le Secteur rural. Ces engagements permettront d'améliorer la cohérence, l'efficacité, l'efficacé et, à terme, l'impact des interventions sur la croissance, la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un environnement préservé.

3. Vision à long terme et engagement du Gouvernement de la République du Tchad pour le Secteur Rural

3.1. La vision à long terme

La vision à long terme est de faire du Tchad «une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations».

Partant de cette vision, le Tchad a décidé de considérer deux documents stratégiques :

- le Cadre d'accélération des OMD (OMD1, cible 3) d'Août 2011 ;
- le Plan National de Développement (PND) 2013-2015.

Ces deux documents visent à jeter les bases d'une économie forte en s'appuyant sur des leviers porteurs

C'est dans cette perspective que l'Etat tchadien se focalise sur les priorités de croissance économique soutenue et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population, à la réduction de la pauvreté et de la faim particulièrement en milieu rural, auprès des femmes et des jeunes.

A cet effet, huit objectifs prioritaires sont fixés à savoir :

1. La croissance soutenue ;
2. La sécurité et la souveraineté alimentaire ;
3. La création et l'accès à l'emploi ;
4. Le développement du capital humain ;
5. Le développement du secteur privé et associatif ;
6. Le développement des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ;
7. La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ; et
8. L'amélioration de la gouvernance.



Pour la période 2013-2015, les indicateurs relatifs à la croissance sont les suivants : (i) maintenir un taux de croissance annuelle réel du PIB à un niveau minimum de 8,9%, et ; (ii) assurer un taux de croissance des investissements d'au moins 6,7%.

3.2. Les grandes orientations stratégiques du Secteur rural

La vision à long terme du Secteur rural est la modernisation, la professionnalisation et le développement durable des productions végétales, animales, halieutiques, fauniques et forestières.

A cet effet, plusieurs initiatives ont été prises et des documents de stratégies ont été élaborés. Il s'agit de :

- Une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) adoptée en 2002 ;
- Un Plan d'Intervention pour le développement Rural (PIDR) élaboré en 2002 ;
- Un Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement du Tchad (2003-2020) ;
- Un Schéma Directeur agricole (2006-2015) ;
- Un Plan quinquennal 2013-2018 pour le développement de l'agriculture du Tchad ;
- Le Plan National à Moyen Terme de la Recherche Agricole au Tchad (PMTRA II 2010-2014) ;
- Un Schéma Directeur de la Pêche et la Pisciculture adopté en 2002 ;
- Un Plan de Développement de l'Aquaculture au Tchad validé en décembre 2012 ;
- Un Plan d'Action National pour l'Environnement ;
- Une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique ;
- Un Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- Une Stratégie Nationale de la Micro Finance (SNMF 2009-2013) ;
- Stratégie Genre (SG) élaborée en 2011 ;
- Un Plan national de développement de l'élevage (PNDE) 2009-2016, assorti d'un Plan d'Actions Opérationnelles 2013-2015 ;
- Les Orientations du Colloque de Ndjamena en 2011 sur le Pastoralisme ;
- Les Orientations Interministérielles Régionales de la Déclaration de N'Djamena 2013 sur la contribution de l'Elevage Pastoral à la Sécurité et au Développement des Espaces Saharo-Sahéliennes ;
- Un Plan National d'Alimentation et de Nutrition (PNAN) 2013-2015 par le Ministère de la Santé Publique (MSP) qui repose sur la prévention, le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris ;



Plus spécifiquement chaque sous-secteur a développé une stratégie pour définir et mettre en œuvre des actions :

Pour le **sous-secteur agriculture**, la priorité est d'assurer la sécurité alimentaire et plus concrètement la souveraineté alimentaire à l'horizon 2018 et de contribuer à la croissance de l'économie nationale par une forte augmentation des productions agricoles et une amélioration de la productivité.

Pour le **sous-secteur élevage**, la priorité est améliorer la sécurité alimentaire et contribuer à la croissance de l'économie nationale.

Pour le **sous-secteur environnement et ressources halieutiques**, la priorité est de préserver les ressources naturelles pour contribuer à l'amélioration durable du cadre de vie des populations.

Pour le **sous-secteur eau** la priorité est la maîtrise de l'eau pour assurer les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et, satisfaire les besoins en eau potable des populations.

Ces orientations stratégiques sont en cohérence avec la Politique Agricole Commune (PAC) des Etats membres de la CEEAC qui vise à contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, au développement économique et social, à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres et à promouvoir les produits du pays sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux.

4. Le Plan du Gouvernement pour le secteur rural, la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Pour la réalisation d'une croissance rapide et soutenue dans le but d'atteindre l'OMD1 et le développement après 2015 défini lors de la Conférence de RIO+20, le Gouvernement du Tchad s'engage, dans l'objectif d'améliorer les performances des systèmes de productions du Secteur rural à : (i) renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) accroître la productivité des sous-secteurs (agriculture, élevage, halieutique, faunique et forestier) et ; (iii) mener des réformes d'accompagnement nécessaires.

A cet effet, le Gouvernement entend créer des conditions propices pour des investissements publics et privés afin de rendre le Secteur rural plus dynamique. Par conséquent, un Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) 2014 à 2020 sera élaboré et adopté de façon participative afin d'assurer la cohérence nécessaire pour la mise en œuvre réussie de la **vision du Gouvernement exprimé dans le PND**, notamment la réduction de la pauvreté et la relance de la croissance durable.

Ce Plan tiendra compte des points de convergences de tous les cadres de programmation en cours.

Axes prioritaires PNISR	Piliers PDDAA correspondants
Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques	<u>Pilier 1 :</u> Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau et <u>Pilier 3 :</u> Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim à travers la région, en augmentant la productivité des petits producteurs et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires
Développement des infrastructures et renforcement des équipements du secteur rural	<u>Pilier 2 :</u> Améliorer l'accès aux marchés à travers des infrastructures rurales améliorées et des interventions liées aux commerces
Développement des filières agro-sylvo-pastorale et halieutique	<u>Pilier 2 :</u> Améliorer l'accès aux marchés à travers des infrastructures rurales améliorées et des interventions liées aux commerces Et <u>Pilier 3 :</u> Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim à travers la région, en augmentant la productivité des petits producteurs et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires
Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux	<u>Pilier 3 :</u> Augmenter les approvisionnements alimentaires et réduire la faim à travers la région, en augmentant la productivité des petits producteurs et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires
Recherche/Adoption et Diffusion des Technologies, et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	<u>Pilier 4 :</u> ➤ Améliorer la recherche agricole et les systèmes de diffusion de nouvelles technologies appropriées, et augmenter l'appui aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour les adopter

Handwritten notes in blue ink, possibly representing a signature or initials, located at the bottom of the page.

7



5. Partenariat de mise en œuvre des priorités d'investissement et engagement des partenaires

5.1. BUT, PRINCIPES ET MODALITES DES PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PNISR

Le Pacte est un cadre de partenariat entre le Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé, les organisations professionnelles et la société civile pour la mise en œuvre réussie des programmes PNISR spécifiés ci-dessous, ainsi que les programmes ultérieurs à définir. Les modalités et principes de partenariat s'inscrivent dans une démarche de consultation et de planification stratégique sectorielle et une approche programmatique ministérielle.

Considérant :

- la déclaration du millénaire et les OMD adoptés en 2000 ;
- l'adoption en 2003, à Maputo, du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dans le cadre du NEPAD ;
- la déclaration de Maputo (2003) relative à l'engagement des gouvernements africains à consacrer au moins 10% des budgets nationaux au développement du secteur agricole et à réaliser un taux de croissance moyenne annuelle du secteur agricole d'au moins 6% ;
- la déclaration d'Abuja relative à la Stratégie de promotion de la Sécurité alimentaire en Afrique de 2006 ;
- la déclaration d'Abuja relative à la Stratégie Régionale de Promotion des Engrais en Afrique de l'Ouest, adoptée en 2006 ;
- la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- le plan d'action de la Déclaration de Paris adopté à Accra en 2008 ;
- la mise en place d'un partenariat global pour le développement incluant les nouveaux pays donateurs comme la Chine, l'Inde, le Brésil et le Secteur Privé adopté à Busan (Corée du Sud) en 2011 ;
- les engagements pris par la Communauté internationale lors des réunions du G8 de l'Aquila (2009) et du G20 de Pittsburgh (2009) pour faire face à la crise alimentaire ;
- la réunion des donateurs et partenaires sur le PDDAA organisée par l'Union Africaine en 2009 à Addis-Abeba ;
- les conclusions de la réunion de New York, de 2009, sur le partenariat pour la mise en œuvre de la déclaration de l'Aquila sur la sécurité alimentaire ;
- les actes du Forum sur le Développement Rural tenu en 2012 ;
- la déclaration de Cotonou du forum sur le développement rural en Afrique (futurs ruraux) de 2013 ;
- l'adoption par le Gouvernement du Tchad en 2013 du document du PND ; et
- la volonté maintes fois réaffirmée des plus hautes autorités du Tchad qui préconisent l'orientation des efforts d'investissement vers les sous-secteurs agriculture, élevage, pêche et forêt afin d'aboutir à la souveraineté alimentaire.

Reconnaissant la nécessité d'une mobilisation concertée des acteurs concernés dans la mise en œuvre du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR), les parties prenantes au développement du Secteur rural au Tchad, prennent les engagements suivants :

5.2. ENGAGEMENTS COMMUNS

- Œuvrer pour porter les performances à la hauteur des potentialités du pays avec une croissance moyenne annuelle du Secteur rural d'au moins 6% à l'horizon 2020 ;
- Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes jouant un rôle dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi & évaluation du PNISR 2014 – 2020 ;

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Handwritten signature in blue ink.

Handwritten signatures and initials in blue ink.



- Respecter le principe de subsidiarité entre les différents niveaux de l'action publique (régional, national et local) ;
- Accorder une attention particulière aux thématiques transversales, notamment la place des femmes et des jeunes, la recherche et, la lutte contre la malnutrition, les épidémies, épizooties et MST/SIDA ;
- Définir, adopter et mettre en place un mécanisme de gestion des connaissances (communication, suivi & évaluation, base de données) entre les parties prenantes et tenant compte de leurs engagements dans le cadre du PDDAA au Tchad.

5.3. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU TCHAD

- Allouer au moins 10% du budget national au Secteur rural afin d'atteindre au moins 6 % de taux de croissance moyenne annuelle du Secteur à l'horizon 2020 ;
- Poursuivre les réformes sectorielles afin d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés des intrants et des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, tant au niveau local, national que régional et international ;
- Mener les réformes d'accompagnement nécessaires, aux plans législatif et réglementaire, dans le domaine de la sécurisation foncière, pour favoriser les investissements dans le Secteur rural et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre du PNISR ;
- Considérer le PNISR comme le cadre de réalisation des objectifs dans le Secteur rural à travers un partenariat renforcé avec le secteur privé, les Organisations des Producteurs (OP) et la société civile dans un contexte de stabilité économique ;
- Soutenir matériellement et financièrement et, respecter le chronogramme de mise en œuvre de la feuille de route PDDAA du Tchad ;
- Assurer la coordination et le suivi & évaluation conjoint (Etat – PTF- OP – Secteur privé et Société civile) des performances du Secteur rural ;
- Finaliser le recensement général de l'élevage ;
- Réaliser le recensement général de l'agriculture ;
- Faire l'inventaire des ressources forestières, halieutiques et fauniques ;
- Instaurer un système d'actualisation des bases et d'archivages de données et, des statistiques du Secteur rural.

5.4. ENGAGEMENTS DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CEEAC

- Soutenir le Tchad dans la mise en œuvre des programmes prioritaires qui permettront au pays de réaliser les objectifs de la Politique Agricole Commune (PAC), du PDDAA et d'être en bonne position pour atteindre l'OMD1 et, de pouvoir aller vers les objectifs de Rio +20 ;
- Prendre toutes les dispositions permettant d'accroître les ressources régionales disponibles pour le financement du PDDAA, et,
- Soutenir en particulier le Tchad par un appui politique, technique et financier, pour la mise en œuvre du PDDAA.

5.5. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

- Renouveler, dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005 et du Plan d'Action d'Accra de 2008, leur engagement à aligner, harmoniser et coordonner l'ensemble de leurs appuis relatifs au développement rural, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le PNISR, conformément aux orientations, objectifs et principes du PND et les stratégies sous-sectorielles.
- Appuyer la mise en œuvre du PNISRPDDAA au Tchad ;
- Améliorer la prévisibilité de leur aide, à travers une programmation pluri-annuelle des appuis techniques et financiers, et, favoriser l'établissement des Conventions pluri-annuelles qui pourront être renégocié afin de tenir compte de l'évolution du contexte ;

PS
MB
S

TF

8
9
Rout
AG



- Soutenir la mise en œuvre du Pacte pour un appui au développement global du Secteur rural impliquant l'ensemble des acteurs, notamment les Organisations des Producteurs, la Société Civile et le Secteur Privé ;
- En outre, au sein de la CEEAC, les PTF, qui soutiennent l'agenda PAC/PDDAA, sont appelés à appuyer le Tchad dans la mise en œuvre des programmes et activités menés dans le cadre de ce Pacte.

5.6. **ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS, DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- S'impliquer dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi du PNISR par une pleine opérationnalisation des cadres de concertation mis en place entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et les autres acteurs du développement ;
- Collaborer avec le Gouvernement pour la mise en place des entreprises et des initiatives qui auront un impact direct sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique ;
- Intensifier leurs investissements (directs, lignes de crédit, etc.) dans les filières agricoles et alimentaires ;
- Contribuer activement à l'amélioration de la qualité et quantité des denrées alimentaires pour la consommation et, leur commercialisation sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- S'investir dans le renforcement des capacités techniques et managériales de leurs membres ; et
- Participer à la mobilisation des ressources financières au profit du développement du secteur.

6. **Mise en œuvre des partenariats pour le PNISR**

6.1. **Coordination et supervision**

Sous la coordination générale du Premier Ministre, la supervision technique de la mise en œuvre du processus PDDAA relève de l'Equipe Pays Multisectorielle, composée d'experts nationaux des Ministères impliqués directement ou indirectement dans le Secteur rural et des représentants des Organisations des Producteurs, des Organisations du Secteur Privé, de la Société Civile et de l'Assemblée Nationale.

Un mécanisme spécifique de suivi de la mise en œuvre des engagements des signataires du Pacte sera mis en place au sein du cadre de suivi de la Déclaration de Paris regroupant les partenaires au développement agissant au Tchad et coordonné par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le dispositif de suivi & évaluation du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) sera clairement défini lors de sa formulation et à terme, mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du niveau régional et le niveau continental (nœud SAKSS, ReSAKSS).

6.2. **Mobilisation des fonds**

A l'issue du processus de formulation du PNISR, dont les différentes étapes seront consignées dans la feuille de route post Pacte, le Gouvernement du Tchad organisera avec l'appui du NEPAD et de la CEEAC, une Table Ronde (Business Meeting) afin de mobiliser les financements additionnels nécessaires à l'atteinte des objectifs ciblés.

Pour la mise en œuvre des projets et programmes, les modalités financières des différentes interventions resteront à définir d'un commun accord entre les parties prenantes.



6.3. Capacités de mise en œuvre

Le Gouvernement et ses partenaires soutiendront le renforcement des capacités des acteurs, pour mettre en œuvre le processus conformément à la feuille de route.

Dans le programme support du PNISR, une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur, tant dans les dimensions individuelle, organisationnelle qu'environnementale.

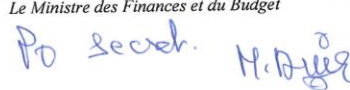
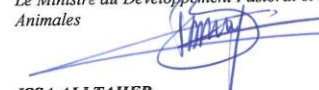
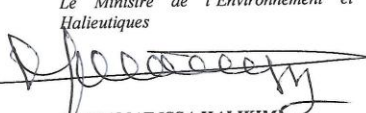
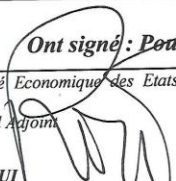
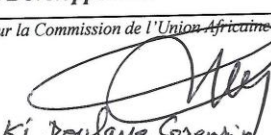
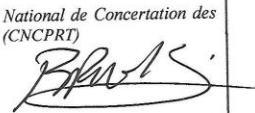
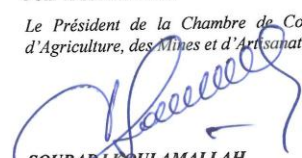
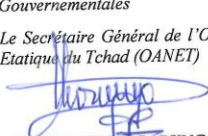
HB

st

11
HB



7. Approbation du Pacte

Ont signé : Pour le Gouvernement	
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation  MOUSSA MAHAMAT AGGREY	Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale  MARIAM MAHAMAT NOUR
Le Ministre des Finances et du Budget  BEDOUMRA KORDJE	Le Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales  ISSA ALI TAHER
Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques  MAHAMAT ISSA HALIKIMI	Le Ministre de l'Hydraulique Rurale et Urbaine  ABDELKERIM BAKHIT AMADAYE
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  KALZEUBE PAHIMI DEUBET	
Ont signé : Pour les Partenaires au Développement	
Pour la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) Le Secrétaire Général Adjoint  ROGER TCHOUNGUI	Pour la Commission de l'Union Africaine (NEPAD)  Ki Boulaye Gremi
Pour les Producteurs et leurs Organisations Le Vice-Président du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPR)  BRAHIM WOLLY KAÏLA	Pour les Partenaires Techniques et Financiers Le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement  Pr MICHEL-CYR DJIENA WEMBOU
Pour le Secteur Privé Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat (CCIAMA)  SOURADJ ROULAMALLAH	Pour la Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales Le Secrétaire Général de l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET)  MOULDJIDE NGARYNGAM